

# **ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2023**

**« Dans un contexte de transition énergétique et écologique, comment les habitants du QPV s'approprient les questions environnementales à travers les déplacements, l'alimentation et l'énergie ? »**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
<b>I – QU’EST-CE QU’UNE ANALYSE THEMATIQUE DANS LE CADRE DES BESOINS SOCIAUX ?</b> .....	<b>6</b>
1 - Le cadrage juridique : le décret du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d’action sociale.....	6
2 – Les objectifs de l’analyse thématique .....	6
<b>II – L’ANALYSE THEMATIQUE DE L’ANNE 2023 : « Dans un contexte de transition énergétique et écologique, comment les habitants du QPV s’approprient les questions environnementales à travers les déplacements, l’alimentation et l’énergie ? »</b> .....	<b>7</b>
1 - L’analyse : qu’est-ce que nous souhaitons savoir et comprendre ? .....	7
2 - Définitions .....	8
<b>METHODOLOGIE</b> .....	<b>10</b>
<b>I – LA COORDINATION</b> .....	<b>10</b>
1- Le Comité de pilotage.....	10
2 - Le Comité technique.....	10
<b>II – LA DELIMITATION DU QPV</b> .....	<b>11</b>
2 - Définitions .....	11
2 - Le QPV des Îles de Mars Olympiades.....	12
<b>III – LE RECUEIL DE DONNEES STATISTIQUES ET L’ENQUETE DE POPULATION</b> .....	<b>14</b>
1 - Le recueil de données statistiques.....	14
2 - L’enquête de population.....	14
<b>IV - L’ECHANGE AVEC LES INSTITUTIONS, LES SERVICES ET ASSOCIATIONS INTERVENANT SUR LE QUARTIER</b> .....	<b>16</b>
1 - Deux focus groupes .....	16
2 - Les institutions/services/associations reçus individuellement ou contactés par mail..	17
<b>PORTRAIT SOCIO DEMOGRAPHIQUE DU QUARTIER PRIORITAIRE DES ÎLES DE MARS OLYMPIADES</b> .....	<b>18</b>
<b>I - DEMOGRAPHIE</b> .....	<b>18</b>
1 - Une baisse de la population proportionnellement plus importante que sur la commune .....	18
2 - Une plus grande proportion de femmes que sur les autres territoires de référence.....	19

3 - Une population proportionnellement plus jeune que sur les autres territoires de référence.....	19
4 - Une part plus importante de familles monoparentales que sur les autres territoires de référence.....	20
<b>II - EDUCATION.....</b>	<b>21</b>
1 - Une population de 15 à 24 ans un peu moins scolarisée que sur les autres territoires de référence.....	21
2 – Les jeunes femmes du quartier davantage scolarisées que leurs homologues masculins .....	22
2 - Une population majoritairement pas ou peu diplômée et avec un niveau de diplôme inférieur à celle des autres territoires de référence .....	22
<b>III - INSERTION PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>23</b>
1 - Une insertion des jeunes sur le marché du travail plus difficile que sur les autres territoires de référence .....	23
2 - Une population proportionnellement moins employée que celle des autres territoires et dont la situation se dégrade.....	24
3 - Une précarité de l’emploi plus marquée que sur les autres territoires de référence ...	24
4 - Une population moins situation d’activité que sur les autres territoires de référence .	25
5 - Un quartier d'ouvriers et employés.....	26
6 - Des habitants davantage en temps partiel que sur les autres territoires de référence ..	26
7 – Un quart des habitants sont demandeurs d'emploi .....	27
<b>IV - LOGEMENT .....</b>	<b>28</b>
1 - Un quartier composé exclusivement d'appartements.....	28
2 - Un taux de logements vacants plus élevé que sur les autres territoires.....	28
3 - La moitié des logements du quartier sont des 4 pièces et plus .....	29
4 - Un parc le logement vieillissant : 6 logements sur 10 construits après-guerre .....	29
5 - Une part plus importante de résidences principales suroccupées .....	30
5 - Un quartier de locataires du parc social.....	30
6 - Des loyers du parc social plus faibles que sur les autres territoires de référence.....	31
7 - Quatre habitants sur dix habitent leur logement depuis plus de 10 ans.....	31
<b>V - REVENUS .....</b>	<b>32</b>
1 - Une part importante ménages non imposés et en très légère baisse .....	32
2 - Un quartier pauvre et dont la situation se dégrade .....	33
3 - De fortes inégalités de revenu et en augmentation mais compensées par les mécanismes de redistribution.....	34
<b>VI - COUVERTURE SANTE : UN RECOURS A LA CMU-C PLUS ELEVE QUE SUR LES AUTRES TERRITOIRES .....</b>	<b>37</b>
<b>VII - DEPLACEMENTS.....</b>	<b>38</b>
1 - Des ménages possédant moins de voitures que ceux des autres territoires .....	38

2 - La voiture, moyen de transport privilégié pour aller travailler mais de manière moins prononcée que sur les autres territoires .....	39
<b>LES HABITANTS FACE AUX QUESTIONS DE TRANSITIONS ENERGETIQUES ET ECOLOGIQUES.....</b>	<b>43</b>
<b>I – L’IDENTITE DES ENQUETES .....</b>	<b>43</b>
1 - Etat civil.....	43
2 - Lieu de vie et logement .....	45
3 - Emploi et profession .....	47
<b>II – POSITIONNEMENT DES HABITANTS CONCERNANT LES QUESTIONS ECOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES .....</b>	<b>49</b>
1 - Six enquêtés sur dix déclarent s’intéresser à l’écologie et à l’environnement .....	49
2 – Des connaissances moyennes en matière d’écologie et d’environnement.....	51
3 - Le constat des professionnels et associations intervenants sur le quartier : des habitants davantage préoccupés par leur quotidien que par les questions environnementales...mais relativisé par les différents travaux de recherches.....	52
<b>III – LES HABITANTS ET LES QUESTIONS DE MOBILITE ET DE DEPLACEMENT .....</b>	<b>57</b>
1 - Les déplacements quotidiens (pour le travail la recherche d’emploi les études, les courses les loisirs et activités des enfants).....	57
2 - Huit personnes sur dix n’ont pas modifié leur manière de se déplacer durant l’année écoulée .....	64
3 - La classification Crit’ Air est méconnue par près de la moitié des enquêtés .....	65
<b>IV – LES HABITANTS ET LES QUESTIONS D’ALIMENTATION .....</b>	<b>70</b>
1 - Une majorité d’enquêtés satisfaits de la manière dont ils mangent.....	70
2 – La consommation d’aliments respectueux de l’environnement, (bio, local ou protéines végétales) .....	73
3 - Episol et Equytable et la possession d’un jardin .....	76
4 - Lieu de courses alimentaires : le super et hypermarché, lieu de course privilégié suivi du marché.....	81
5 - La consommation de viande rouge .....	81
6 – Evolution de la consommation de viande et/ou de poisson au cours de l’année écoulée .....	85
<b>V – LES HABITANTS ET LES QUESTIONS ENERGETIQUES .....</b>	<b>92</b>
1 - Préalables.....	92
2 - Le chauffage et les températures dans les logements en période hivernale .....	93
3 - Le chèque énergie .....	95
4 - La gestion de la chaleur en période estivale .....	96
<b>PRECONISATIONS .....</b>	<b>100</b>
<b>I – DEPLACEMENTS : SENSIBILISER ET HABITANTS ET FAVORISER LES MODES DE TRANSPORTS DOUX.....</b>	<b>100</b>

1 Favoriser et développer la pratique du vélo .....	100
2 Continuer à accompagner la mise en place de la ZFE en lien avec GAM.....	102
3 Continuer à travailler sur la pratique de la marche .....	102
<b>II – ALIMENTATION : SENSIBILISATION A UNE ALIMENTATION DE QUALITE ET EN CIRCUIT COURT .....</b>	<b>103</b>
1 - Continuer les ateliers parents-enfants autour de l'alimentation en lien avec les centres sociaux .....	103
2 - Sensibiliser à l'achat produits bruts et apprendre ou réapprendre à cuisiner .....	103
3 - S'appuyer sur les associations et projets existants en France et sur le territoire .....	103
<b>III – ENERGIE : SENSIBILISER LES HABITANTS A LA GESTION DU CHAUFFAGE ET DE LA CHALEUR.....</b>	<b>107</b>
1 - Sensibiliser et accompagner les habitants à la gestion du chauffage et aux économies d'énergie.....	107
<b>IV – PRECONISATIONS GLOBALES .....</b>	<b>108</b>
<b>V – FINANCEMENTS POSSIBLES .....</b>	<b>109</b>
1 - Le Fonds d'accompagnement social aux transitions (FAST) de GAM.....	109
2 - L'appel à projet « AVELO » .....	109
<b>ANNEXE 1 Grille d'entretien .....</b>	<b>110</b>
<b>ANNEXE 2 Définitions .....</b>	<b>117</b>

# INTRODUCTION

## I – QU’EST-CE QU’UNE ANALYSE THEMATIQUE DANS LE CADRE DES BESOINS SOCIAUX ?

### 1 - Le cadrage juridique : le décret du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d’action sociale

« Art. R. 123-1.-I.-Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.

« II. L’analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5.

« III. L’analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. **Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget.** ».

### 2 – Les objectifs de l’analyse thématique

L’analyse thématique permet

- De connaître et de comprendre de manière plus fine une problématique particulière (souvent issue d’un questionnement de l’ABS généraliste).
- De mieux comprendre les dynamiques en œuvre et notamment d’un point de vue qualitatif
- D’adapter au plus près des besoins d’intervention publique locale à destination de la population

## **II – L’ANALYSE THEMATIQUE DE L’ANNE 2023 :** **« Dans un contexte de transition énergétique et écologique,** **comment les habitants du QPV s’approprient les questions** **environnementales à travers les déplacements,** **l’alimentation et l’énergie ? »**

L’ABS 2020/2021 effectue une analyse statistique au niveau des IRIS<sup>1</sup> de l’INSEE permettant une comparaison infra-communale au niveau de chaque quartier de la Ville.

Cette comparaison a fait apparaître que l’IRIS des Iles de Mars Olympiades se distingue des autres territoires de la ville par des problématiques et des difficultés spécifiques en terme

Socio-économiques : Des habitants avec un plus faible niveau de vie médian que ceux des autres quartiers, des habitants davantage touchés par le chômage, des actifs plus précaires, des salariés davantage en temps partiel.

Socio démographiques : Un quartier avec la proportion et la concentration la plus importante d’enfants de moins de 3 ans, une taille de logement en inadéquation avec la taille des familles entraînant des situations de suroccupation.

Sanitaires : Une population en plus mauvaise santé que celle des autres quartiers

### **1 - L’analyse : qu’est-ce que nous souhaitons savoir et comprendre ?**

**La population du QPV du fait de ses caractéristiques socio-économiques, socio-démographiques et sanitaires est particulièrement vulnérable aux conséquences du changement climatique** (canicules, pollution de l’air et pic de pollution, augmentation des pollens et allergènes, augmentation des prix des produits alimentaires, etc.)

Face à ce constat les habitants du quartier

- S’intéressent-ils aux problématiques environnementales ? Sont-ils préoccupés par ces questions ? Sont-ils inquiets ? Sont-ils affectés dans leur vie de tous les jours ?
- Ont-ils modifié leur manière de s’alimenter, et si oui comment ? Le font-ils de manière subie (par nécessité financière) ou choisie (intérêt pour les questions environnementales et de santé) ? Utilisent-ils les possibilités offertes par la ville et les associations leur permettant de mieux s’alimenter et de manière moins coûteuse (jardins familiaux et partagés, l’Equytable, Episol, etc...) ?

---

<sup>1</sup> La définition des IRIS se trouve dans la partie Méthodologie/Délimitation du QPV/Définitions

- Ont-ils évolué dans leur manière de se déplacer ? Utilisent-ils davantage les modes de transports doux (vélo, transports en commun, etc...) et ont-ils donc réduit l'utilisation de la voiture individuelle ? Le font-ils de manière choisie ou subie ?
- Ont-ils modifié leurs habitudes de consommation énergétique (électricité et gaz) et le font-ils de manière choisie ou subie ? Utilisent-ils les leviers et dispositifs existants pour réduire leur facture ? Comment s'effectue leur gestion des épisodes de chaleur/canicule ?

## **2 - Définitions**

### La transition énergétique<sup>2</sup>

Désigne à la fois l'évolution passée de la répartition des énergies consommées sur la planète (bois, hydroélectricité, charbon, pétrole, gaz naturel, nucléaire, etc.) et, pour l'avenir, un objectif politique et technique d'une modification structurelle profonde des modes de production et de consommation de l'énergie. C'est l'un des volets de la transition écologique. Dans son utilisation la plus courante, « transition énergétique » désigne aujourd'hui le défi d'un changement complet dans le volume et les types d'énergies utilisées, dans l'objectif de décarboner le plus rapidement possible l'économie.

### Précarité énergétique

Selon la loi du 10 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, « *Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ».

Dans tous les cas, le ménage doit alors faire des arbitrages : se chauffer au risque d'impayés ou de ne plus se chauffer et subir les conséquences du froid sur sa santé, son logement, sa vie sociale.

### Passoires thermiques ou énergétiques<sup>3</sup>

Une passoire thermique (ou passoire énergétique) est un logement dont l'isolation est de très mauvaise qualité et qui conduit à des consommations énergétiques importantes ou à des conditions de vie difficile pour ceux qui y vivent. En France, un logement est considéré comme étant une passoire thermique lorsqu'il est classé en catégorie F ou G, c'est-à-dire qu'il entraîne une consommation supérieure à 331 kilowattheures par mètre carré et par an.

### Bouilloires thermiques ou énergétiques

Selon la fondation Abbé Pierre qui a alerté sur ce sujet lors de son rapport du 23 juin 2023<sup>4</sup>, "*Les 5,2 millions de passoires thermiques impossibles à chauffer en hiver se transforment en bouilloires énergétiques impossibles à refroidir en été*". Or, la précarité énergétique est encore largement associée au ressenti du froid dans son logement, et trop peu à l'inhabitabilité liée aux pics de chaleur.

---

<sup>2</sup> Source Wikipédia

<sup>3</sup> Source Wikipédia

<sup>4</sup> « Précarité énergétique d'été, une nouvelle forme de mal-logement » Fondation Abbé Pierre 23 juin 2023.

### Précarité alimentaire<sup>5</sup>

La précarité alimentaire appelée aussi insécurité alimentaire, correspond au niveau le plus fragile de sécurité alimentaire. Elle s'exprime à travers un « *accès restreint, inadéquat ou incertain à des produits sains et nutritifs, et dont la faim est la conséquence ultime, mais non systématique* »<sup>6</sup>.

On considère une personne en état de précarité alimentaire lorsqu'elle ne parvient pas à se nourrir convenablement (qualité et quantité) pour raison financière. Un individu en état de précarité alimentaire a des difficultés à manger sainement et à avoir des repas variés. Cela implique par exemple :

- Ne pas être capable de manger des fruits et légumes tous les jours
- De la viande ou du poisson une fois par semaine.
- Ne pas avoir accès à trois repas par jour.

Les personnes souffrant de précarité alimentaire ont plus de risques de développer certaines maladies tels que le diabète, les maladies cardiovasculaires, etc. Cela constitue donc un véritable enjeu de santé publique. Ainsi, un Comité national de Coordination de la Lutte contre la Précarité Alimentaire : le COCOLUPA a été mis en place le 8 septembre 2020 par les Ministres en charge des Solidarités, de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Logement, à l'initiative de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS). Il réunit l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la précarité alimentaire, cette instance permet de coordonner les actions d'aide alimentaire, au service de la santé et de la dignité des personnes vulnérables, mais aussi de leur autonomie, de leur inclusion sociale et de leur participation à la transition environnementale.

---

<sup>5</sup> Source Wikipédia

<sup>6</sup> Anne DHOQUOIS, « S'attaquer à la précarité alimentaire », Alternatives économiques, 11 septembre 2018

# **METHODOLOGIE**

## **I – LA COORDINATION**

### **1- Le Comité de pilotage**

#### **Rôle**

- Définir et valider le cadre d'intervention
- Délimiter les périmètres de l'analyse

#### **Participants**

##### Les professionnels Ville et CCAS

- La Chargée de Mission Analyse des Besoins sociaux/CCAS
- La Directrice du CCAS
- Le Chef de Service Citoyenneté Démocratie Locale et GUSP/Ville
- Le DGA TEE/Ville

##### Les élus

- L'adjointe aux solidarités et à la cohésion, à l'action sanitaire et sociale, aux personnes âgées et au handicap
- L'élue à la Politique de la ville, la Démocratie locale et Participation citoyenne, la Gestion urbaine et sociale de proximité et les relations avec les bailleurs et copropriétés
- L'élu aux transitions écologiques et énergétiques, à l'environnement, aux mobilités et modes doux et aux zones à faible émission

### **2 - Le Comité technique**

#### **Rôle**

- Préparer les comités de pilotages
- Accompagnement à la réalisation de l'analyse thématique

#### **Membres**

- La chargée de Mission Analyse des Besoins sociaux (pilotage)
- La chargée de Mission Politique de la Ville et Démocratie Locale
- La Chargée de Mission Transition Ecologique
- La Chargée de Relation Ville-Bailleurs-Habitants
- La chargée de mission Complément Minimum Garanti et ESS (Mars à août 2023)
- La Directrice Adjointe des centres sociaux (Mars à Juin 2023)

## **II – LA DELIMITATION DU QPV**

### **2 - Définitions**

#### **Le QPV**

Les QPV sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), devenu depuis le 1er janvier 2020 l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'INSEE. Une fois l'identification opérée, des échanges ont eu lieu avec les élus locaux afin de s'assurer de la cohérence du périmètre réglementaire du quartier prioritaire et, le cas échéant, l'ajuster.

#### **L'IRIS**

L'IRIS constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire. La France compte environ 16 100 IRIS dont 650 dans les DOM.

Par extension, afin de couvrir l'ensemble du territoire, on assimile à un IRIS chacune des communes non découpées en IRIS.

On distingue trois types d'IRIS :

- Les IRIS d'habitat : leur population se situe en général entre 1 800 et 5 000 habitants. Ils sont homogènes quant au type d'habitat et leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...).
- Les IRIS d'activité : ils regroupent plus de 1 000 salariés et comptent au moins deux fois plus d'emplois salariés que de population résidente.
- Les IRIS divers : il s'agit de grandes zones spécifiques peu habitées et ayant une superficie importante (parcs de loisirs, zones portuaires, forêts...).

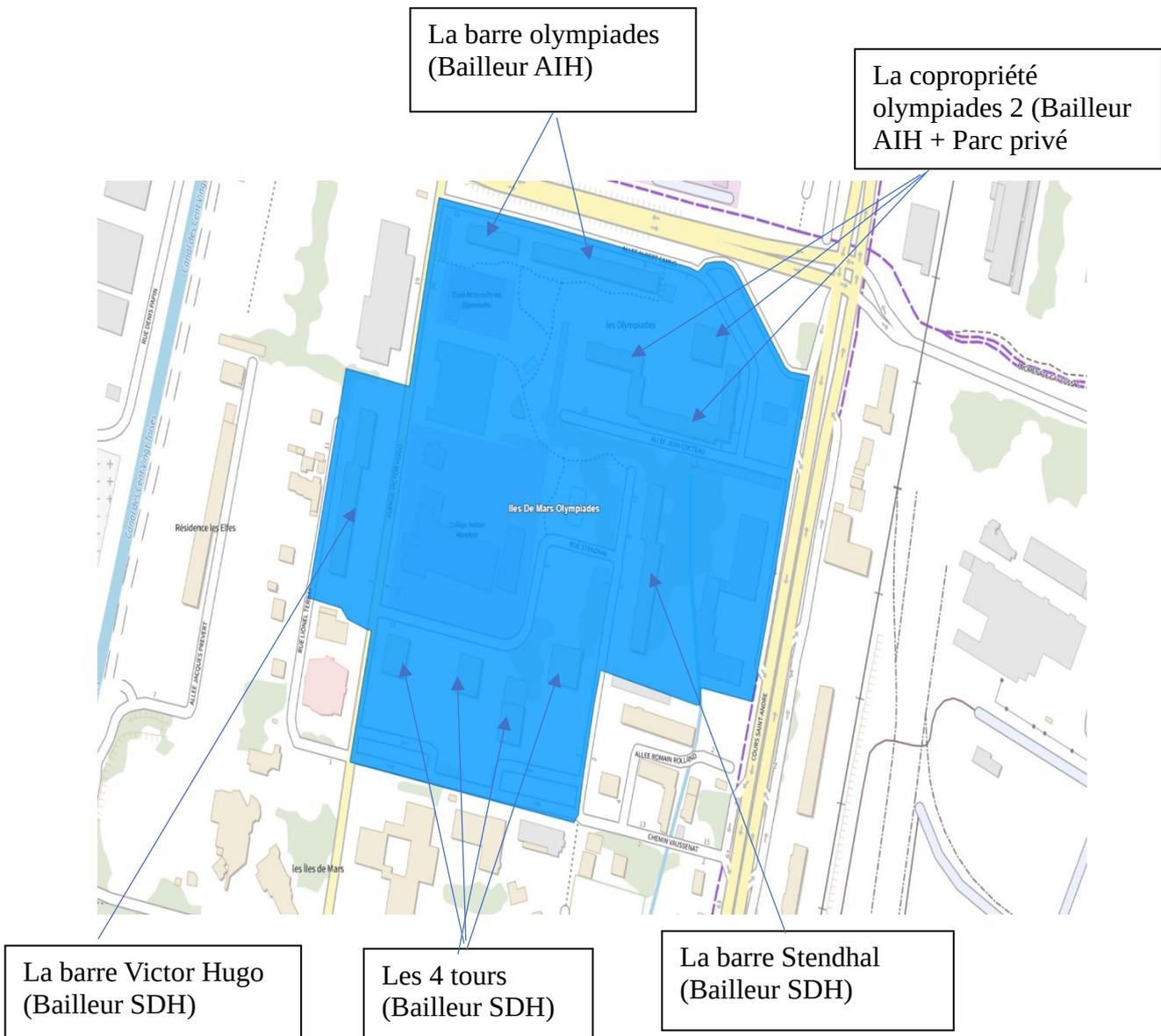
Le QPV des Îles de Mars Olympiades est donc différent géographiquement de l'IRIS INSEE Îles de Mars Olympiades.

## 2 - Le QPV des Îles de Mars Olympiades

### 2-1 Les différences géographiques entre l'IRIS et le QPV



## 2-2 Le QPV



Le QPV Îles de Mars Olympiades est ainsi composé des immeubles d'habitation suivants

- Les 4 tours (allée Stendhal)
- La barre Stendhal
- La barre Victor Hugo

Gérés par le bailleur social la Société Daupinoise de l'Habitat

- La barre olympiades  
Géré par le Bailleur Alpes Isère Habitat

- La copropriété Olympiade 2  
Comprenant à la fois du logement social géré par Alpes Isère Habitat et du parc privatif.

# **III – LE RECUEIL DE DONNEES STATISTIQUES ET L'ENQUETE DE POPULATION**

## **1 - Le recueil de données statistiques**

Les données utilisées sont celles produite par l'INSEE dans le cadre du recensement de la population.

Les comparaisons ont été faites avec la Ville de Pont de Claix (PDC) et Grenoble Alpes Métropole (GAM). A noter que les données sont celles disponibles au moment de la finalisation de l'ABS. Ce sont les données millésimées 2018 ou 2019 (RP 2018 et RP 2019). Elles résultent du traitement statistique des données recueillies par sondage sur 5 années d'enquête, soit entre 2016 et 2020 (RP 2018) ou 2017 et 2021 (RP 2019). Les évolutions sont calculées par rapport aux données millésimées 2010 (seules données disponibles à la date de l'ABS) et parfois 2013 (RP 2010 et RP 2013).

Il convient donc de noter que 2 années de pandémie Covid sont incluses dans les données.

### Les thèmes

- Démographie
- Education
- Insertion professionnelle
- Logement
- Revenus
- Couverture santé
- Déplacements

## **2 - L'enquête de population**

96 personnes âgées de 15 ans ou plus habitant le quartier ont pu être interrogées. Le nombre d'enquêté implique de ne pas parler de pourcentages mais de parler en nombre de personnes sur 10 (1 sur 10, 2 sur 10 etc...).

### Structuration du questionnaire<sup>7</sup>

44 questions, sur la base d'entretiens directifs avec quelques questions ouvertes.

#### *I - Identité de la personne*

#### *II - Positionnement face aux questions environnementales*

#### *III Mobilité et déplacement - les habitants face aux questions de mobilité et de déplacement*

#### *IV L'alimentation - Les habitants faces aux questions d'alimentation*

#### *V - L'Energie - Les habitants face aux questions énergétiques*

---

<sup>7</sup> L'ensemble des questions ayant servi à l'enquête sont en annexe 1

## Réalisation de l'enquête

L'enquête a été réalisée durant la période allant du 9 juin au 28 juillet 2023. Les professionnelles enquêtrices ont effectué principalement du porte-à-porte mais sont également allées à la rencontre des habitants sur l'espace public et ont enfin utilisé les différents temps forts organisés sur la Ville durant cette période et touchant les habitants du quartier.

### Les préalables

- Anonymat
- Interrogation de la personne et non pas le ménage
- Neutralité

### Plusieurs biais sont à prendre en compte dans la réalisation de l'enquête

- Les professionnelles ayant réalisé et effectué l'enquête ne sont pas des sociologues et la manière de poser les questions (bien que la neutralité fût une des conditions de réalisation de l'enquête), a pu influencer sur certaines réponses. Le rendu n'a donc pas vocation à être un travail sociologique.
- Les enquêtrices sont des agentes de la Ville du CCAS et représentent donc l'institution. Cela a pu influencer certaines réponses.
- Les dates de réalisation de l'enquête (9 juin au 28 juillet et en semaine) et horaires (principalement en journée) impliquent le fait que certaines personnes pouvaient être absentes car en vacances, ou alors au travail.
- Le mode utilisé, principalement le porte à porte, a pu générer un certain type de réponse car les enquêtrices pouvaient rentrer dans l'intimité des gens.
- Les habitants ne parlant pas ou ne maîtrisant pas suffisamment la langue française n'ont pas pu être interrogés.

## **IV - L'ÉCHANGE AVEC LES INSTITUTIONS, LES SERVICES ET ASSOCIATIONS INTERVENANT SUR LE QUARTIER**

Les rencontres avaient pour objectif d'échanger avec les professionnels associations et institutions intervenant sur le quartier, de les faire réagir vis-à-vis de l'analyse socio-démographiques et de l'enquête, puis de réfléchir à des préconisations éventuelles.

### **1 - Deux focus groupes<sup>8</sup>**

Ils ont concerné les thématiques déplacement et alimentation.

<b>Service/Institution/Association</b>	<b>Présence au focus groupe déplacement</b>	<b>Présence au focus groupe alimentation</b>
Les Centres Sociaux	X	X
Episol/la Mobile <sup>9</sup>		X
L'Equytable <sup>10</sup>		X
L'Etat (Déléguée du préfet)	X	X
Le Centre Ressources GUSP	X	X
Le Service Développement Local Citoyenneté et GUSP	X	
Le service jeunesse	X	

---

<sup>8</sup> La thématique énergie a été abordée avec les services et professionnels rencontrés individuellement (lorsque leur présence n'était pas possible en focus groupe) et avec les deux bailleurs sociaux du quartier (Alpes Isère Habitat et Société Dauphinoise de l'Habitat).

<sup>9</sup> Le fonctionnement d'Episol la Mobile est détaillé dans la partie « Les habitants face aux questions de transitions énergétiques et écologiques/IV les habitants et les questions d'alimentation/Episol et Equytable et la possession d'un jardin

<sup>10</sup> Le fonctionnement de l'Equytable est détaillé dans la partie « Les habitants face aux questions de transitions énergétiques et écologiques/IV les habitants et les questions d'alimentation/Episol et Equytable et la possession d'un jardin

## **2 - Les institutions/services/associations reçus individuellement ou contactés par mail**

- Le service Aides Facultatifs Logement/CCAS
- L'Assistante Sociale Personnes Agées/CCAS
- Le Conseil Citoyen<sup>11</sup>
- L'APASE<sup>12</sup>
- Le SLS<sup>13</sup>
- Le Service restauration et Education à l'Alimentation
- Les Bailleurs sociaux (SDH et AIH)
- Le Service Jeunesse

---

<sup>11</sup> Les Conseils Citoyens, créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, sont des structures indépendantes du pouvoir politique, ayant pour objectif la participation active et directe de l'ensemble des habitants et des acteurs des quartiers, dans l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville au sein des quartiers prioritaires. Les principes généraux qui guident l'action des Conseils Citoyens — liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité — sont inscrits dans la loi.

<sup>12</sup> Association Pour la Promotion de l'Action Socio-Educative créée en 1976 et chargée de la prévention spécialisée.

Selon le site de l'APASE, le projet de l'association, en coopération avec d'autres acteurs du territoire, vise à :

- Restaurer le lien social,
- Être au plus près des populations les plus vulnérables,
- Assurer la promotion des personnes.

La mission de prévention spécialisée est définie par l'article L. 121-2 du Code de l'action sociale et des familles. Sur le département de l'Isère, le conseil départemental et les associations de prévention spécialisée et d'animation de prévention rappellent et affirment les orientations de leur mission au sein d'une Charte de la Prévention Spécialisée et de l'Animation de Prévention, ainsi que dans une convention triennale.

Cadre d'intervention défini par le Conseil départemental de l'Isère :

- Jeunes de 11 à 18 ans,
- Intervention sur les quartiers politiques de la ville (QPV) et les quartiers de veille,
- Lutte contre le décrochage scolaire et prévention de la radicalisation.

<sup>13</sup> Les Services Locaux de Solidarités (SLS) du Conseil Départemental sont les services qui regroupent les assistants-es sociaux gérés par le Département.

# **PORTRAIT SOCIO DEMOGRAPHIQUE** **DU QUARTIER PRIORITAIRE DES ÎLES** **DE MARS OLYMPIADES**

## **I - DEMOGRAPHIE**

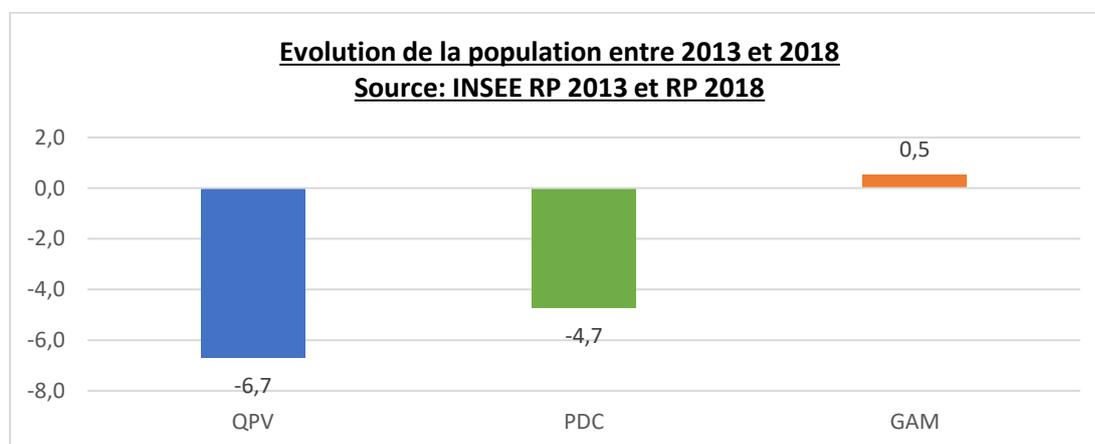
### **1 - Une baisse de la population proportionnellement plus importante que sur la commune**

Nombre d'habitants en 2013 et 2018

	<b>2013</b>	<b>2018</b>
<b>QPV</b>	1834	1711
<b>PDC</b>	11133	10605
<b>GAM</b>	442772	445059

Source : INSEE RP 2013 et RP 2018

Entre 2013 et 2018 la population du QPV passe de 1834 à 1711 habitants.



Entre 2013 et 2018, la baisse de la population du QPV est plus importante que celle de la population Pontoise, soit une baisse de 213 habitants (soit 6.7% de baisse contre 4.7% pour la commune et 0.5% pour GAM)<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> La baisse de la population s'explique par le fait que durant de nombreuses années la commune a été soumise à un nombre important de servitudes liées à la présence de la Plateforme Chimique et aux risques industriels (classement Seveso) dont la plus importante a été la limitation de l'urbanisation et de la construction de logements.

## 2 - Une plus grande proportion de femmes que sur les autres territoires de référence

Répartition hommes/femmes en 2010 et 2018 et évolution						
	2010		2018		Evolution 2010/2018	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>QPV</b>	48,2	51,8	46,5	<b>53,5</b>	-1,7	<b>1,7</b>
<b>PDC</b>	48,4	51,6	49	51	0,6	-0,6
<b>GAM</b>	48,8	51,2	48,5	51,5	-0,3	0,3

Source : INSEE RP 2010 et RP 2018

En 2018, le quartier comporte une proportion plus importante de femmes que sur les autres territoires : 53,4% de femmes, contre 51% dans la commune et 51,5% à GAM.

En outre, entre 2013 et 2018 cette proportion a augmenté (de 1,7 points) alors qu'elle est restée quasiment constante sur la commune et GAM.

## 3 - Une population proportionnellement plus jeune que sur les autres territoires de référence

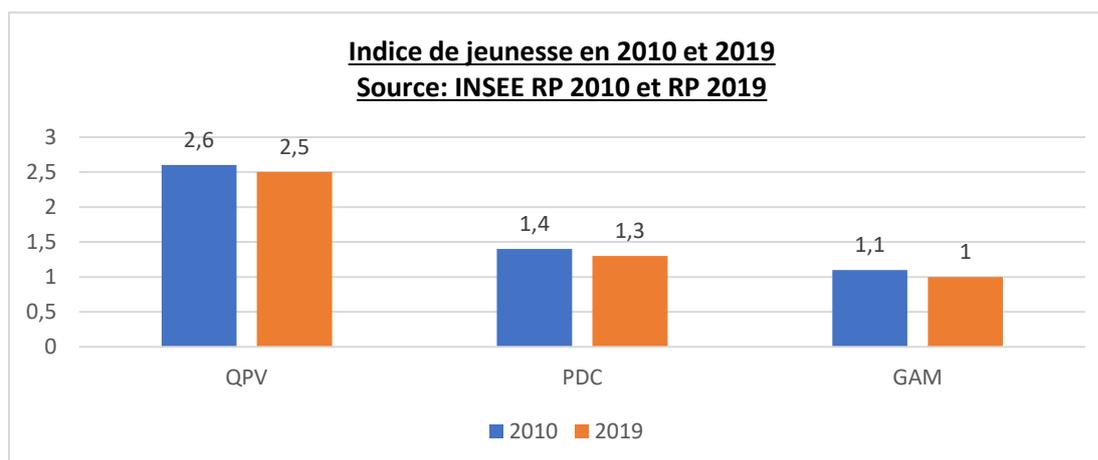
Répartition par tranches d'âge en 2010 et 2019 et évolution

	QPV			PDC			GAM
	2010	2019	Evolution 2010/2019	2010	2019	Evolution 2010/2019	2019
<b>0/14 ans</b>	26,4	28,8	<b>2,4</b>	20,4	20,7	0,3	17,1
<b>15/24 ans</b>	15	14,7	-0,3	13,3	13,6	0,3	16,3
<b>25/59 ans</b>	45,5	41,7	<b>-3,8</b>	47,1	44,1	<b>-3,0</b>	43,4
<b>60/74 ans</b>	8,5	9,7	1,2	11,6	12,3	0,7	14,1
<b>75 ans ou +</b>	4,6	5,1	0,5	7,5	9,3	<b>1,7</b>	9,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>		<b>100,0</b>	<b>100</b>		<b>100</b>

Source : INSEE RP 2010 et RP 2019

**En 2019, la part des 0/24 ans représente 43,5% de la population du QPV, contre 34,6% des Pontois et 33,4% pour GAM.** En outre, entre 2010 et 2019, la population des enfants et préadolescents (0/14 ans) du QPV a augmenté de 2,4 points. Cette augmentation est plus forte que celle des jeunes Pontois sur la même période (0,3 points).

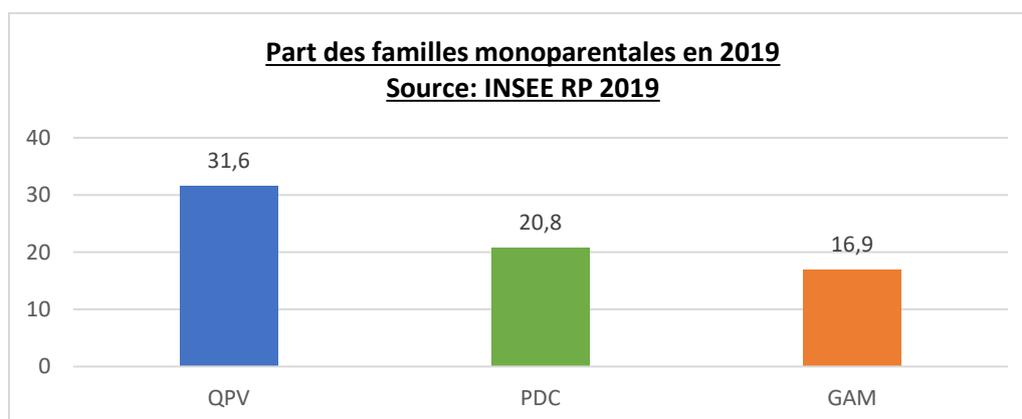
A contrario la population des 60 ans et plus du QPV est proportionnellement plus faible que sur les autres territoires (soit respectivement 14,8% contre 21,6% pour PDC et 23,2% pour GAM)



La jeunesse de la population du QPV se confirme avec un Indice de jeunesse<sup>15</sup> bien plus élevé que sur les autres territoires de référence, soit un indice de 2.5 en 2019, contre 1.3 pour PDC et 1 pour GAM.

A noter cependant qu'entre 2010 et 2019, l'indice reste relativement stable pour l'ensemble des territoires

#### **4 - Une part plus importante de familles monoparentales que sur les autres territoires de référence**



En 2019, environ 1/3 des familles du quartier sont des familles monoparentales (31.6%)<sup>16</sup>. Cette part est plus importante qu'à PDC ou GAM (respectivement 20.8% et 16.9%).

La part importante de familles monoparentales pourrait s'expliquer par le faible montant des loyers pratiqués par les bailleurs sur le quartier <sup>17</sup> permettant une installation de ces familles étant généralement à plus faible revenus que les autres types de familles.

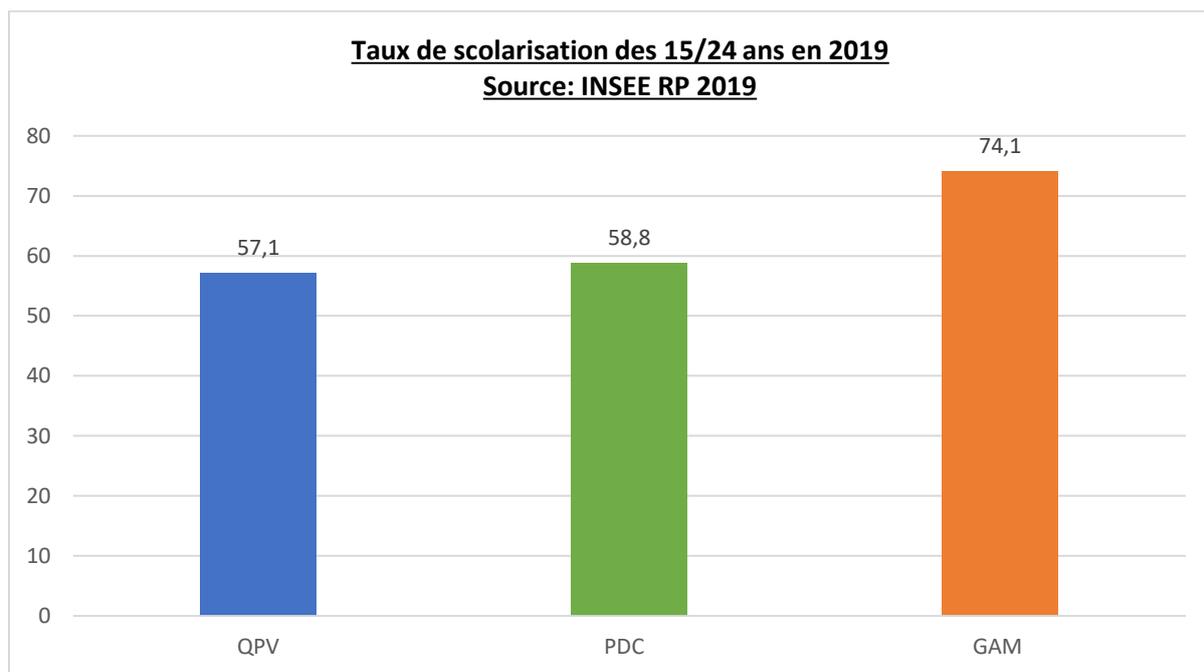
<sup>15</sup> Définition de l'indice de jeunesse en annexe 2

<sup>16</sup> L'indicateur sur les familles rapporte le nombre de familles monoparentales au nombre total de familles (une personne vivant seule n'est pas considérée comme une famille).

<sup>17</sup> Se référer à la partie Logement/6 – Des loyers du parc social plus faibles que sur les autres territoires de référence

## **II - EDUCATION**

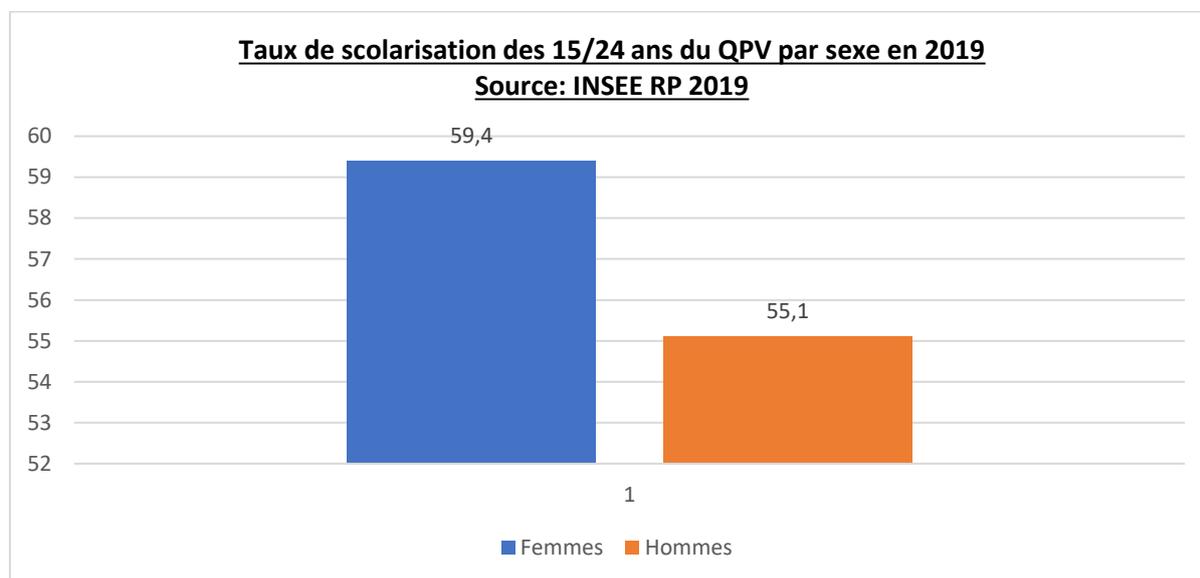
### **1 - Une population de 15 à 24 ans un peu moins scolarisée que sur les autres territoires de référence**



Près de 6 habitants sur 10 (57.1%) du quartier sont encore scolarisés entre 15 et 24 ans. Cette part est presque similaire à celle enregistrée sur le territoire Pontois mais bien moindre que sur GAM.

Même si le chiffre de GAM est la relativiser du fait de la présence de l'université entraînant de fait un afflux d'étudiants. Cela présuppose que les jeunes du quartier (mais également de la commune) accèdent moins aux études supérieures que leurs homologues de GAM.

## 2 – Les jeunes femmes du quartier davantage scolarisées que leurs homologues masculins



En 2019, 59.4% des femmes du QPV âgées de 15 à 24 ans sont scolarisées contre 55.1% des hommes, soit une différence de 4.3 points.

## 2 - Une population majoritairement pas ou peu diplômée et avec un niveau de diplôme inférieur à celle des autres territoires de référence

### 2-1 Sept habitants sur dix sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au Bac

Part de la population du QPV de 15 ans et plus non scolarisée par niveau de diplôme obtenu

	2010	2019
<b>Sans diplôme ou diplôme inf. Bac</b>	<b>73,4</b>	<b>68,6</b>
<b>Diplôme niv. Bac</b>	13,9	18,7
<b>Diplôme niveau Bac+2 ou +</b>	12,7	12,7
	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : INSEE RP 2010 et 2019

En 2019 un peu plus de 7 habitants de 15 ans et plus sur 10 du QPV n'ont pas de diplôme ou ont obtenu un diplôme inférieur au Bac et environ 1 habitant de 15 ans et plus sur 10 a un diplôme de niveau Bac + 2 ou plus.

Entre 2010 et 2019, les habitants du QPV ont tendance à être un peu plus diplômés. En effet, la part des personnes n'ayant pas de diplôme ou un diplôme inférieur au Bac a légèrement diminué (passant de 73.4% à 68.6%) au profit des bacheliers (12.7% en 2010 contre 18.7% en 2019)

## 2-2 Un niveau de diplôme inférieur à celui des autres territoires de référence

Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée par niveau de diplôme obtenu en 2019

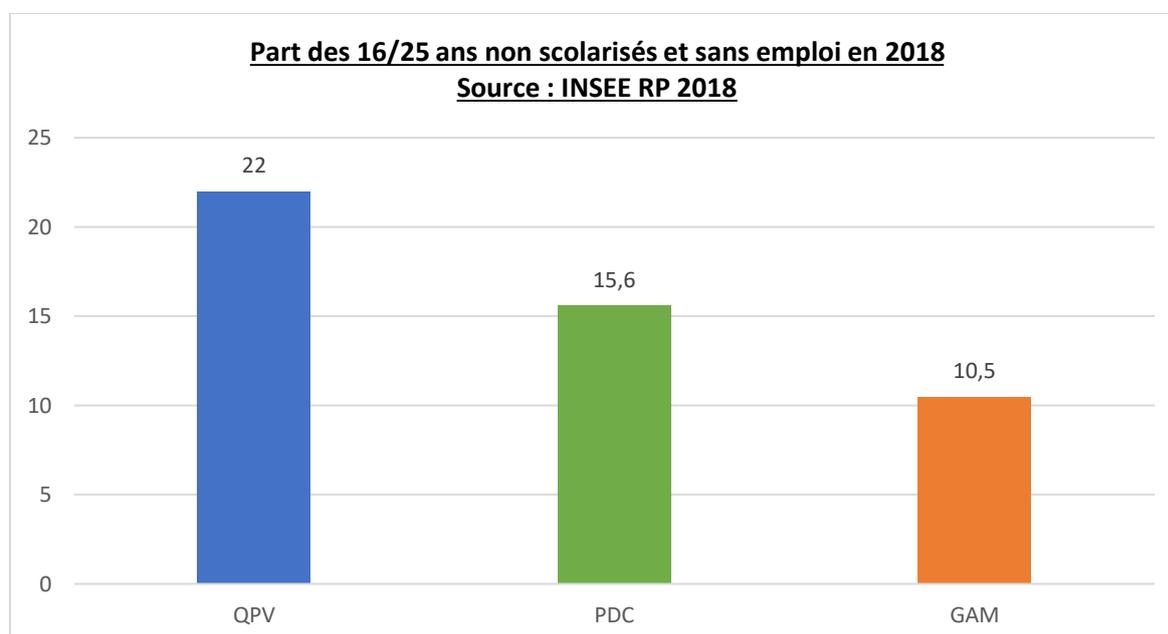
	QPV	PDC	GAM
Sans diplôme ou diplôme inf. Bac	<b>68,6</b>	59,9	43,1
Diplôme niv. Bac	18,7	19,2	15,7
Diplôme niveau Bac+2 ou +	12,7	20,9	41,3

Source : INSEE RP 2019

En 2019, les habitants de 15 ans ou plus du QPV sont moins nombreux proportionnellement à avoir un diplôme de niveau Bac ou + (respectivement 12.7% contre 20.9% pour PDC et 41.3% pour GAM) et sont un plus nombreux à n'avoir aucun diplôme ou un diplôme inférieur au Bac (respectivement 68.6% contre 59.9% pour PDC et 43.1% pour GAM)<sup>18</sup>

## III - INSERTION PROFESSIONNELLE

### 1 - Une insertion des jeunes sur le marché du travail plus difficile que sur les autres territoires de référence



En 2018, 22% des 16/25 ans du QPV sont sans emploi et sans diplôme contre 15.6% des Pontois et 10.5% des habitants de GAM. Cela dénote donc une plus grande difficulté d'insertion professionnelle pour les jeunes du quartier.

<sup>18</sup> Les données publiées sur GAM sont à relativiser du fait de la présence de l'université sur le territoire

Ce phénomène est multifactoriel et pourrait s'expliquer notamment par le faible niveau de diplôme des habitants mais aussi, parfois par des comportements discriminatoires de la part de certains employeurs (discriminations liées au lieu d'habitation ou à l'origine), mais peut être aussi par un accès à des emplois parfois peu valorisés socialement., par manque de réseau et de soutien familial, etc...

## **2 - Une population proportionnellement moins employée que celle des autres territoires et dont la situation se dégrade**

Taux d'emploi total <sup>19</sup>des 15/64 ans et taux emploi des femmes de 15/64 ans en 2010 et 2018

	QPV			PDC			GAM		
	2010	2018	Évolution 2010/2018	2010	2018	Évolution 2010/2018	2010	2018	Évolution 2010/2018
<b>Ensemble</b>	57,3	46,8	-10,5	66,7	64	-2,7	63,2	63	-0,2
<b>Femmes</b>	49,5	40,1	-9,4	62,2	58,7	-3,5	60,6	60,4	-0,2

Source : INSEE RP 2010 et RP 2018

**En 2018, les habitants du QPV âgés de 15 à 64 ans sont moins en situation d'emploi que les habitants des autres territoires**, soit respectivement 46.8% contre 64% des Pontois et 63% des habitants de GAM. **Entre 2010 et 2018, la situation des habitants du QPV se dégrade : chute de 10.7 points du taux d'emploi entre les deux dates**, alors que sur la même période celui des Pontois baisse de 2.7% et reste quasiment stable pour des Métropolitains.

Cette situation est d'autant plus préoccupante, le taux d'emploi des Pontois étant, aussi bien en 2010 qu'en 2018, supérieur à celui des Métropolitains.

**Les femmes du QPV sont plus touchées par le phénomène de non emploi.** En effet, en 2018 seules 4 habitantes sur 10 du quartier sont en emploi contre 46.8% pour l'ensemble de la population du QPV. Ce taux est également plus faible que leurs homologues des autres territoires. De plus, entre 2010 et 2018 le taux d'emploi des femmes du QPV chute de 9,4 points soit plus fortement que la chute enregistrée sur les 2 autres territoires.

## **3 - Une précarité de l'emploi plus marquée que sur les autres territoires de référence <sup>20</sup>**

Part des emplois précaires en 2010 et 2018

	QPV		PDC		GAM	
	2010	2018	2010	2018	2010	2018
<b>Ensemble</b>	21,6	29,5	15,5	19,5	16,5	16,9
<b>Femmes</b>	26,9	33,5	17,2	21,4	17,8	17,2

Source : INSEE RP 2010 et 2018

<sup>19</sup> Définition du taux d'emploi en annexe 2

<sup>20</sup> Définition des emplois précaires en annexe 2

**En 2018, environ 3 habitants sur 10 du QPV sont en emploi précaire. Cette part est plus forte que sur les autres territoires de référence (+10 points par rapport à PDC et + 12.6 points par rapport à GAM).**

De plus, cette part d'emplois précaires est en forte augmentation entre 2010 et 2018 : +7,9 points (contre 4 points d'augmentation pour PDC et une stabilité pour GAM).

**Ce phénomène touche davantage les femmes et cela quel que soit le territoire de référence et l'année. Cependant, les femmes du QPV sont davantage touchées par la précarité du travail que leurs homologues des autres territoires** (soit pour 2018, respectivement 33.5% pour le QPV contre 21.4% pour PDC et 17.2% pour GAM). Enfin, avec une augmentation de 6.6 points entre 2010 et 2018, le phénomène a tendance à s'accroître de manière plus prononcée que sur PDC ou GAM (+4,2 points sur PDC et une quasi-stagnation pour GAM).

#### **4 - Une population moins situation d'activité que sur les autres territoires de référence**

Taux d'activité <sup>21</sup>par tranches d'âges en 2018

	<b>QPV</b>	<b>PDC</b>	<b>GAM</b>
<b>15-24 ans</b>	<b>44,0</b>	49,5	35,7
<b>25-54 ans</b>	<b>75,6</b>	87,5	90,6
<b>55-64 ans</b>	<b>54,5</b>	60,5	62,8

Source : INSEE RP 2018

Les habitants du QPV sont moins en situation activité que les Pontois et ce quelle que soit la tranche d'âge. De plus, seuls les 3/4 des habitants de la tranche d'âge des 25/54 ans du QPV sont actifs, âge durant lequel les individus sont généralement sortis des études et ne sont pas encore à la retraite), contre presque 9 Pontois sur 10 et 9 Métropolitains sur 10.

Cela signifie que les habitants du QPV sont donc davantage dans des situations dites d'inactivité : invalidité, parent au foyer non inscrit à Pole Emploi, personnes bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapés, retraités, etc.

Taux d'activité des 15/64 ans par sexe en 2018

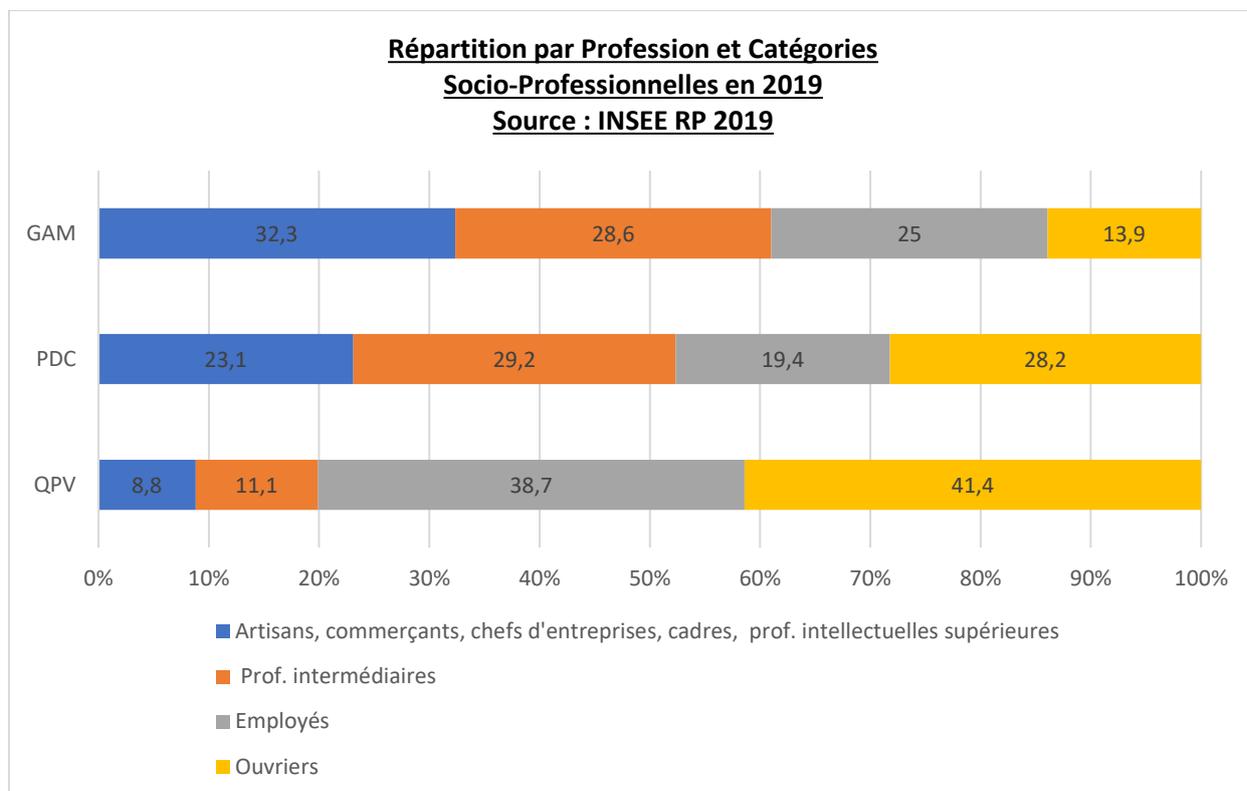
	<b>QPV</b>	<b>PDC</b>	<b>GAM</b>
<b>Hommes</b>	<b>75,8</b>	79,4	74,6
<b>Femmes</b>	<b>55,7</b>	69,5	69,6

Source : INSEE RP 2018

Les femmes sont moins en activité que les hommes et ce quel que soit le territoire. Les habitants du QPV sont davantage touchés par l'inactivité que leurs homologues des autres territoires et ce quel que soit le sexe.

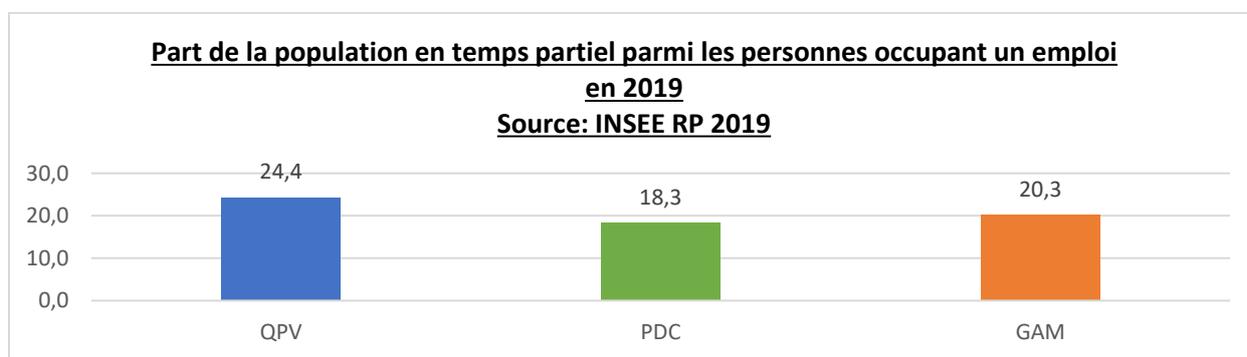
<sup>21</sup>Définition du taux d'activité en annexe 2

## 5 - Un quartier d'ouvriers et employés



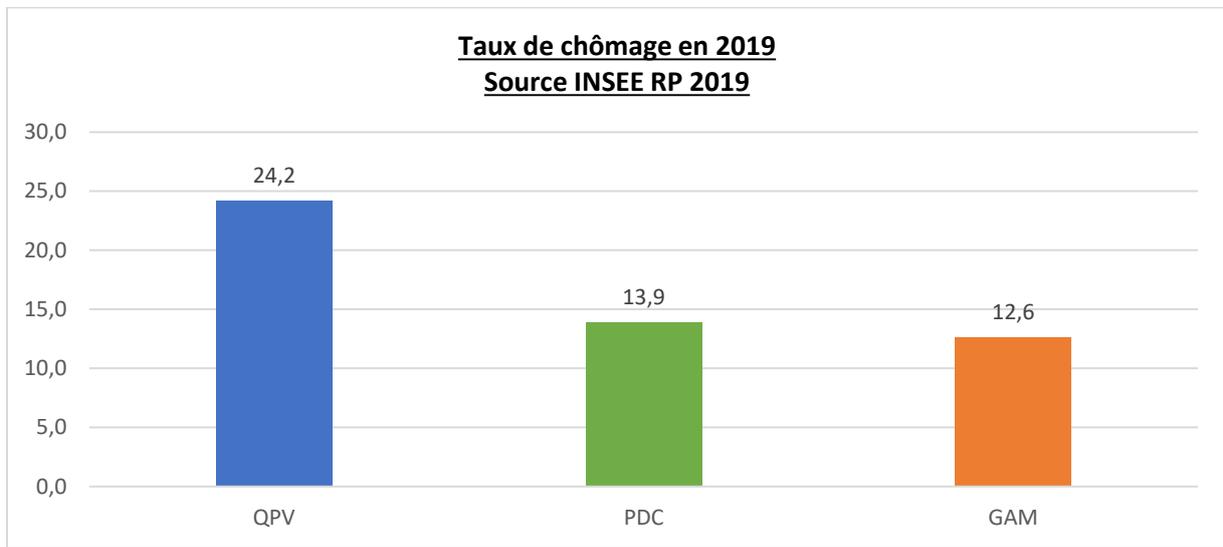
En 2019, 8 habitants sur 10 du QPV sont, soit employés, soit ouvriers contre 47,6% des Pontois et 38,9% des Métropolitains.

## 6 - Des habitants davantage en temps partiel que sur les autres territoires de référence



1/4 des habitants du QPV sont en emploi à temps partiel, contre 18.3% des Pontois et 20.3% des Métropolitains.

## **7 – Un quart des habitants sont demandeurs d'emploi** <sup>22</sup>



En 2019, 24.2% des habitants du QPV sont demandeurs d'emploi. Cette proportion est supérieure de 10.3 points à celle des Pontois et de 11.6 points à celle des Métropolitains.

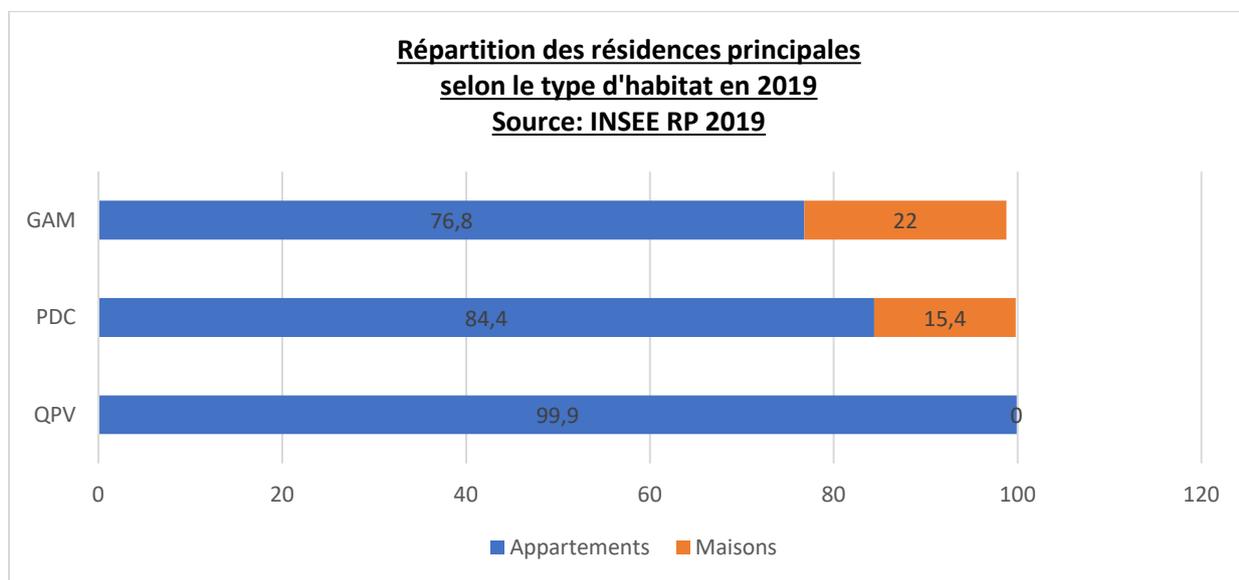
Le fort taux de chômage au sein du quartier et pourrait s'expliquer de plusieurs manières et serait donc multifactoriel :

- Le faible niveau de diplôme des habitants
- Des comportements parfois discriminatoires de la part de certains employeurs (discriminations liées au lieu d'habitation ou à l'origine),
- Le manque de réseau et de soutien familial, etc...

<sup>22</sup> Définition du taux de chômage au sens de l'INSEE en annexe 2.

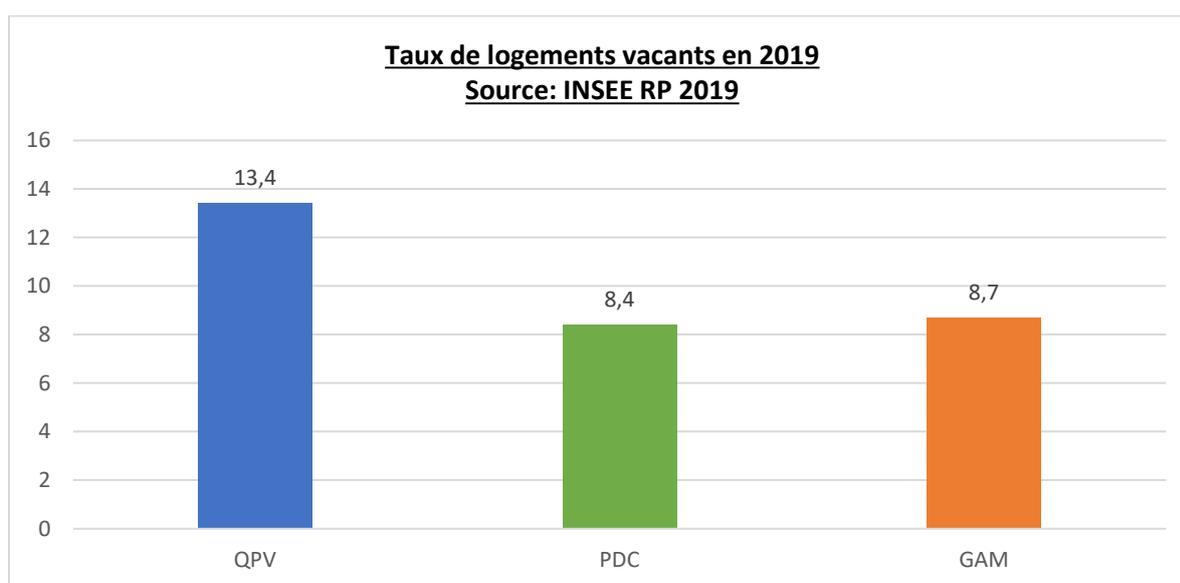
## **IV - LOGEMENT**

### **1 - Un quartier composé exclusivement d'appartements**



La totalité des résidences principales du quartier sont de l'habitat collectif, contre 84.4% sur PDC et 76.8% sur GAM.

### **2 - Un taux de logements vacants plus élevé que sur les autres territoires<sup>23</sup>**



<sup>23</sup> Attention ce chiffre est cependant à relativiser car il s'agit d'un taux à un instant T

En 2019, le quartier enregistre un taux de logements vacants de 13,4% contre respectivement 8,4% et 8,7% sur PDC et GAM. Attention ce chiffre est cependant à relativiser car il s'agit d'un taux à un instant T intégrant donc la vacance frictionnelle (remise en location, tout en ne faisant pas la distinction entre logements sociaux et logements privées

### **3 - La moitié des logements du quartier sont des 4 pièces et plus**

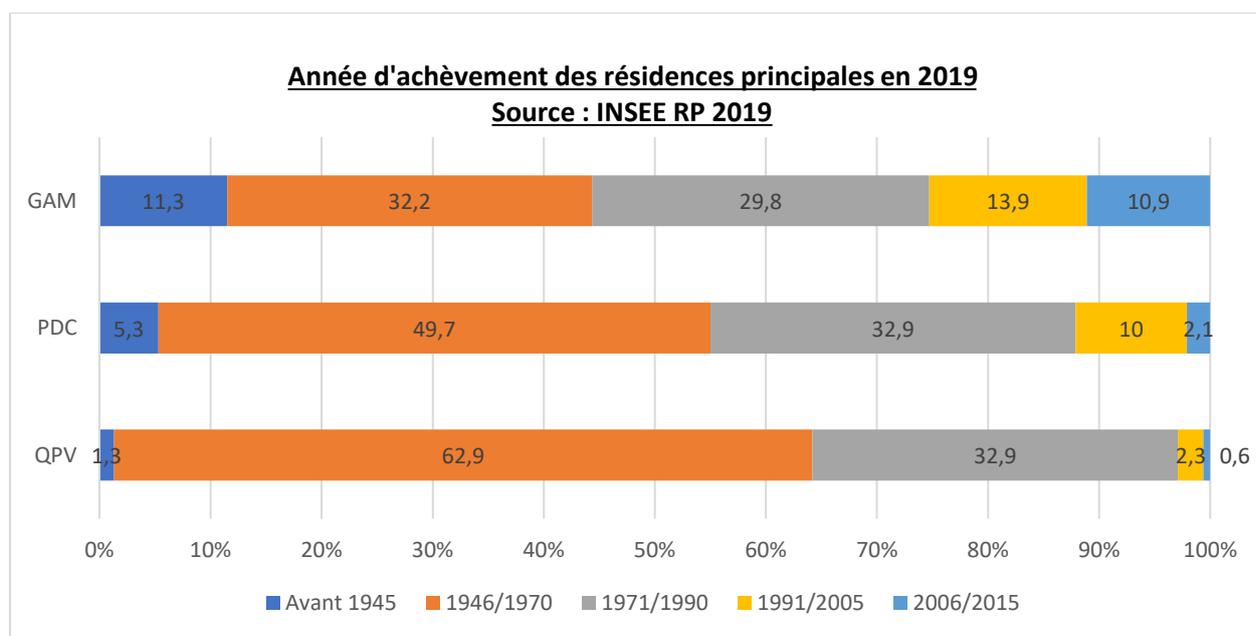
Taille des logements en 2018

	<b>QPV</b>	<b>PDC</b>	<b>GAM</b>
<b>1 pièce</b>	NA	3,4	9,5
<b>2 pièces</b>	12,4	11,7	15,3
<b>3 pièces</b>	31,5	29	25,5
<b>4 pièces et plus</b>	32,3	37,2	26,6
<b>5 pièces et +</b>	18,6	18,7	23,1
<b>Total</b>	<b>94,8</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : INSEE RP 2018

En 2019, 50,9% des logements du QPV sont des 4 pièces et plus. Cette proportion est relativement similaire à celle de GAM, (avec cependant une proportion plus importante de 4 pièces que de 5 pièces et plus). Cette proportion est légèrement inférieure à celle constatée sur PDC (55,9%) avec une part plus élevée de 4 pièces que de 5 pièces et plus.

### **4 - Un parc le logement vieillissant : 6 logements sur 10 construits après-guerre**

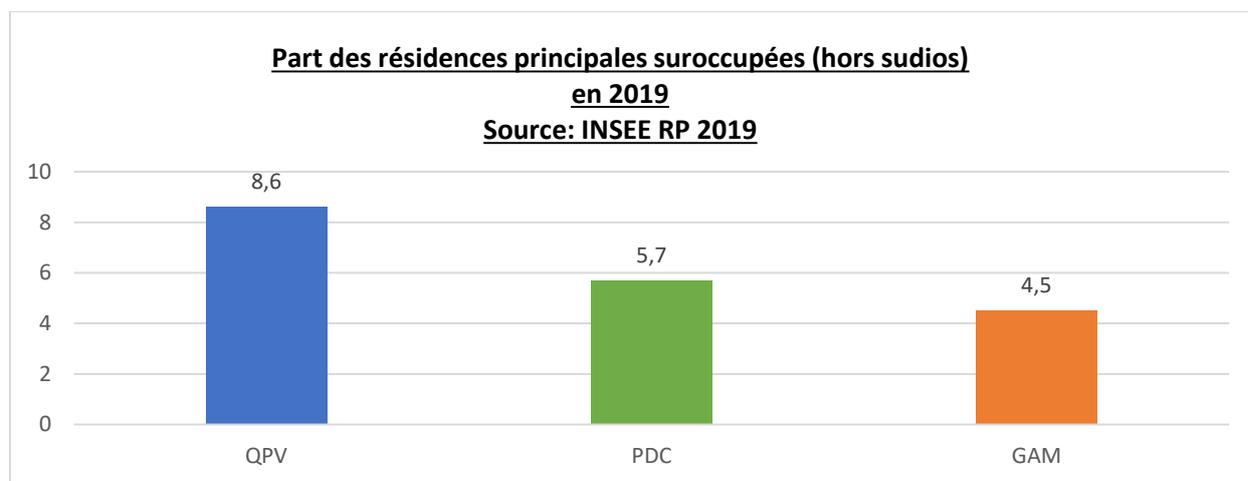


6 logements sur 10 du QPV ont été construits entre 1946 et 1970 et quasiment 100% avant 1991 (97,1%).

Cette proportion de logements anciens est plus élevée que sur la Ville qui comporte déjà par comparaison avec GAM une part importante de logements construits avant 1991 (87,9% contre 73,3%).

Un parc vieillissant peut impliquer des soucis d'isolations (passoires thermiques et bouilloires thermiques<sup>24</sup>).

## **5 - Une part plus importante de résidences principales suroccupées<sup>25</sup>**



En 2019, 8,6% des résidences principales du quartier sont en suroccupation contre respectivement 5,7% et 4,5% pour PDC et GAM.

## **5 - Un quartier de locataires du parc social**

### Proportion de ménages locataires en 2019

QPV	PDC	GAM
87,4	50,4	47,7

Source : INSEE RP 2019

### Part de logements sociaux en 2019<sup>26</sup>

QPV	PDC	GAM
89,4	27,6	18,5

Source : INSEE RP 2019

<sup>24</sup> Les définitions des passoires et bouilloires thermiques dans la partie Induction/l'analyse thématique de l'année 2023/définitions

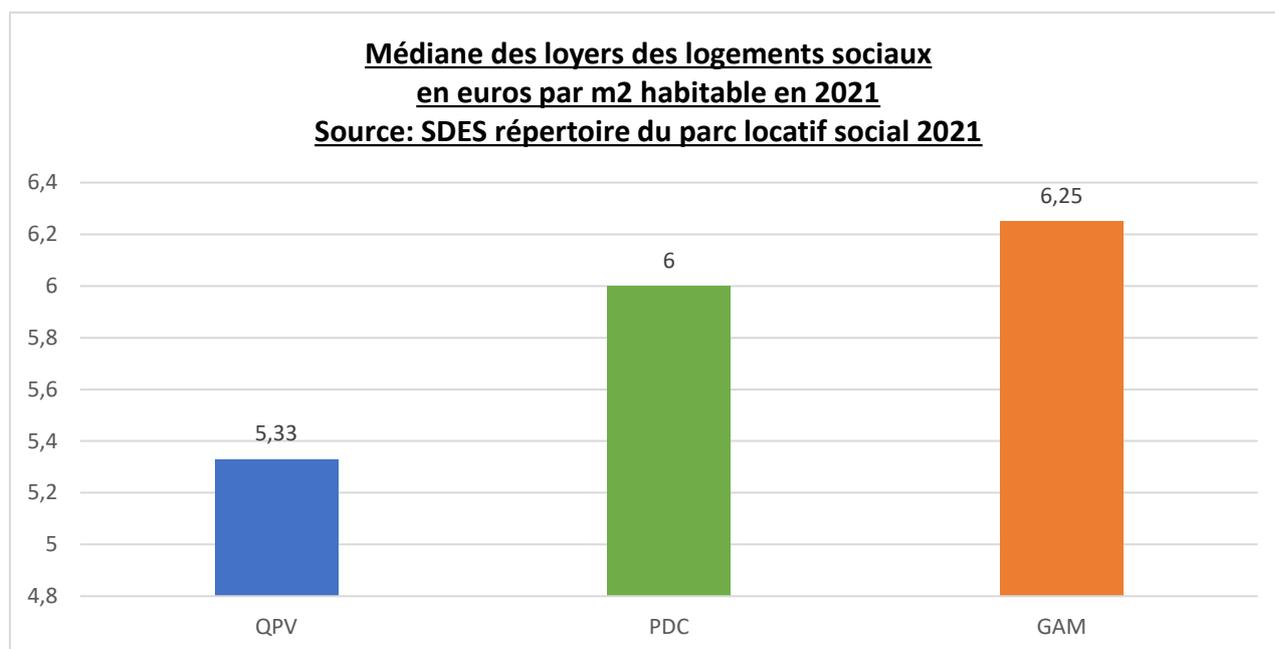
<sup>25</sup> Le calcul concernant la suroccupation des résidences principales ne concerne pas les studios

<sup>26</sup> Il s'agit du nombre de logements du parc locatif social, hors vacants ou vides, rapporté au nombre de résidences principales

Près de 9 ménages sur 10 (87,4%) du quartier sont locataires et 89,4% des résidences principales relèvent du parc social.

Par comparaison la moitié des Pontois et 47,7% des Métropolitains sont locataires et 27,6% et 18,5% des résidences principales relèvent du parc social.

## **6 - Des loyers du parc social plus faibles que sur les autres territoires de référence**



En 2021, la moitié des logements du parc social du QPV ont un loyer par m2 inférieur à 5.33€ contre 6€ pour PDC et 6.25€ pour GAM.

## **7 - Quatre habitants sur dix habitent leur logement depuis plus de 10 ans**

Ancienneté d'occupation dans les logements en 2019

	QPV	PDC	GAM
<b>Moins de 2 ans</b>	12,3	12	17,1
<b>Entre 2 et 4 ans</b>	21,7	23,2	23,3
<b>Entre 5 et 9 ans</b>	23,8	17	16,8
<b>10 ans ou plus</b>	42,2	47,8	42,8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : INSEE RP 2019

Les habitants du quartier (mais également les Pontois) ont tendance à être proportionnellement moins nombreux à rester moins de 2 ans dans leur logement. En effet,

12,3% des habitants du QPV et 12% des Pontois occupent leur logement depuis moins de 2 ans, contre 17,1% des habitants de GAM.

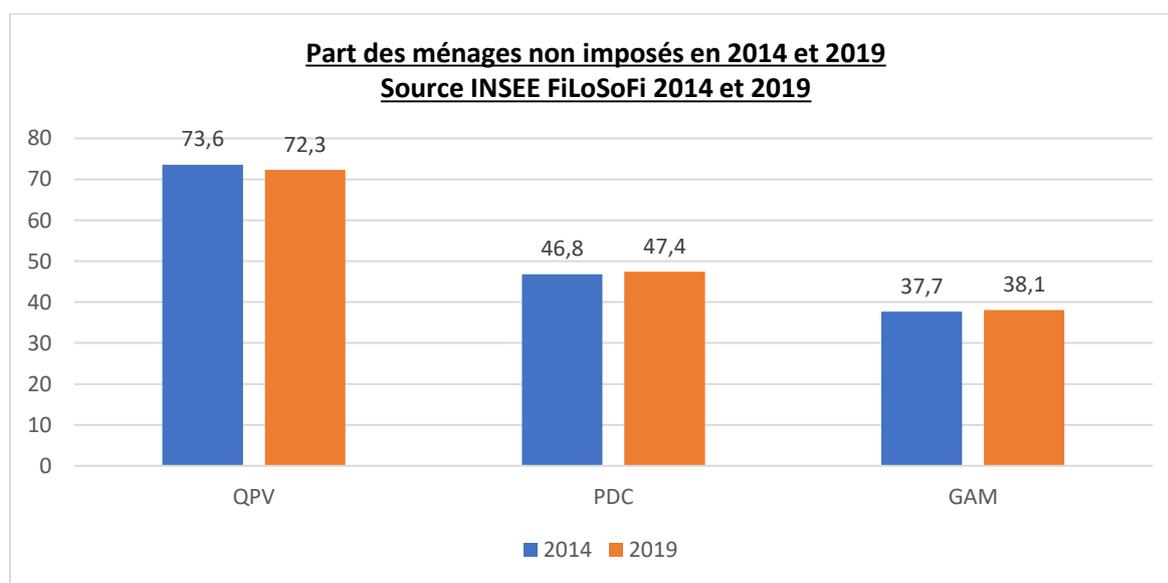
Les habitants du quartier sont cependant un peu plus nombreux proportionnellement à habiter dans leur logement entre 5 et 9 ans : 23,8% contre respectivement 17% et 16,8% pour PDC et GAM.

Enfin, 42,2% des habitants du quartier habitent leur logement depuis plus de 10 ans. Cette part est similaire à celle des Métropolitains (42,8%) mais moins importante que celle des Pontois (47,8%).

Une des hypothèses viendrait du fait que les habitants du QPV ont des parcours résidentiels davantage freinés et seraient « assignés à résidence », notamment du fait de leurs faibles revenus rendant le relogement et les déménagements plus difficiles.

## V - REVENUS

### 1 - Une part importante ménages non imposés et en très légère baisse



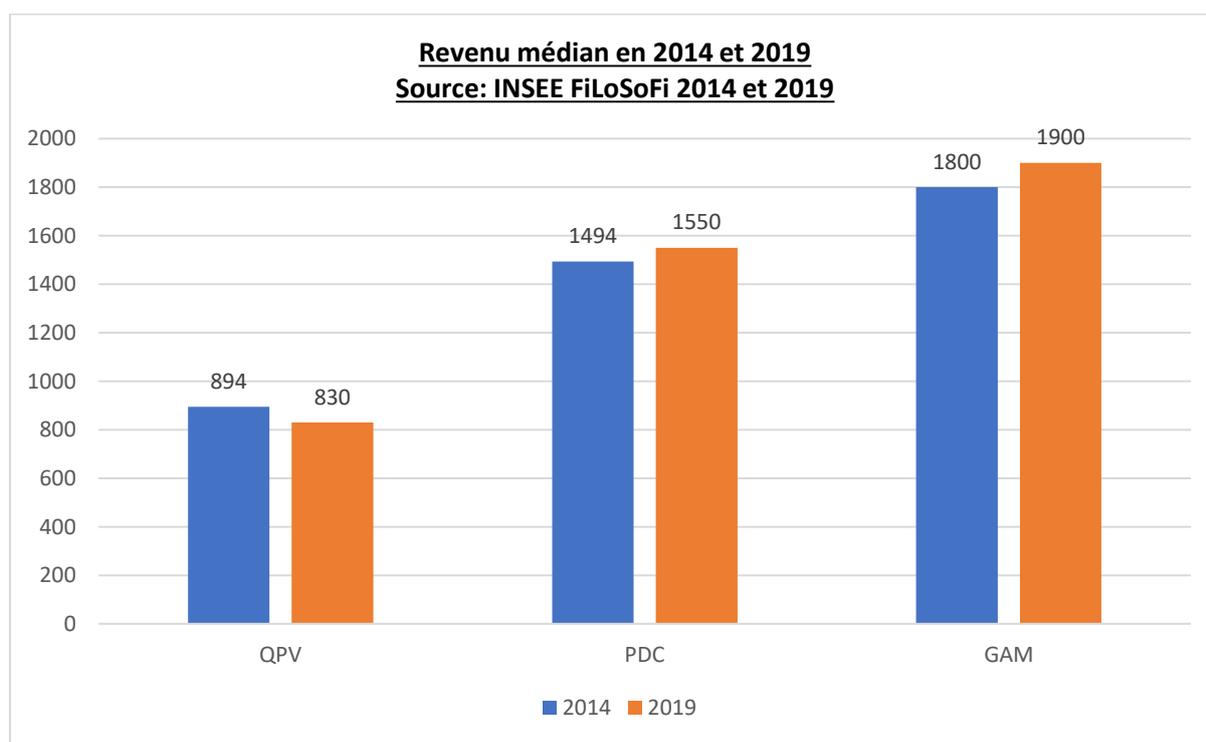
Que ce soit en 2014 ou en 2019, les 3/4 des ménages du quartier sont non imposés contre un peu moins de la moitié des Pontois et environ 1/3 des ménages de la Métropole.

Entre 2014 et 2019, la part des ménages non imposés<sup>27</sup> du quartier a très légèrement baissé alors qu'elle a très légèrement augmenté sur les autres territoires.

<sup>27</sup> A noter qu'il existe une différence entre les ménages non imposables et non imposés. Un ménage peut être imposable du fait de son niveau de revenu mais devient non imposés du fait de mécanismes de déduction d'impôts (garde d'enfant ; aide à domicile, dons à des associations, etc...).

## 2 - Un quartier pauvre et dont la situation se dégrade

### Un quartier composé de ménages à très faibles revenus et en situation de paupérisation

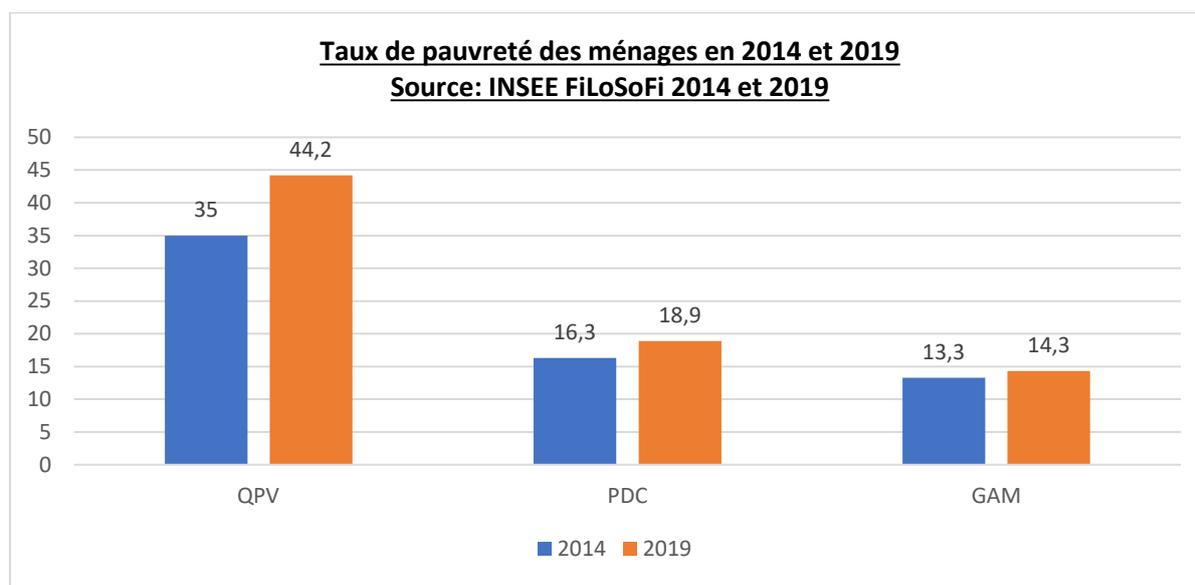


En 2019, le revenu médian mensuel<sup>28</sup> des ménages du quartier se situe à 830€, ce qui signifie que la moitié des ménages ont un revenu mensuel inférieur à ce montant. De plus, entre 2014 et 2019, ce revenu a même subi une diminution de 64€.

Par comparaison en 2019, la moitié des Pontois percevaient un revenu inférieur à 1550€, avec entre 2014 et 2019, une augmentation de 56€, montant étant encore bien inférieur à celui des habitants de GAM : 1900€ en 2019 avec une augmentation de 100€ entre 2014 et 2019.

<sup>28</sup> Définition du revenu médian en annexe 2

## **Des ménages davantage en situation de pauvreté et dont la situation se dégrade fortement**



En 2019, le taux de pauvreté <sup>29</sup>des ménages du quartier se situe à 44% contre respectivement 18,9% et 14,3% pour PDC et GAM, soit un écart d'un peu plus de 25 points avec les Pontois et de près de 30 points avec les habitants de GAM.

De plus entre 2014 et 2019, le quartier a vu son taux de pauvreté exploser, passant de 35% à 44%. Durant cette même période le taux de pauvreté des Pontois et des Métropolitains a légèrement augmenté, passant respectivement de 16,3% à 18,89% et de 13,3% à 14,3%

## **3 - De fortes inégalités de revenu et en augmentation mais compensées par les mécanismes de redistribution**

### **Définitions (INSEE)**

*Le rapport interdécile* : pour mesurer les inégalités de revenu au sein d'une population sur un même territoire, l'INSEE utilise le rapport interdécile qui consiste en la division du décile 9 (D9), soit les 10% les plus riches par le décile 1 (D1), soit les 10% les plus pauvres. Plus le rapport Interdécile est élevé, plus les inégalités dans le territoire sont grandes, entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres.

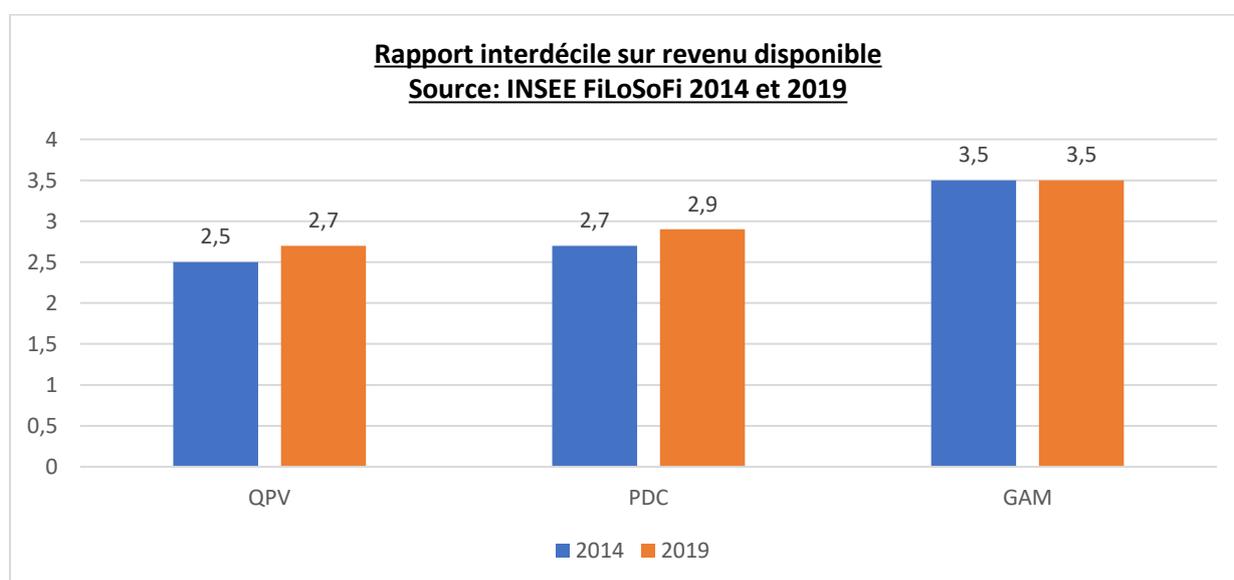
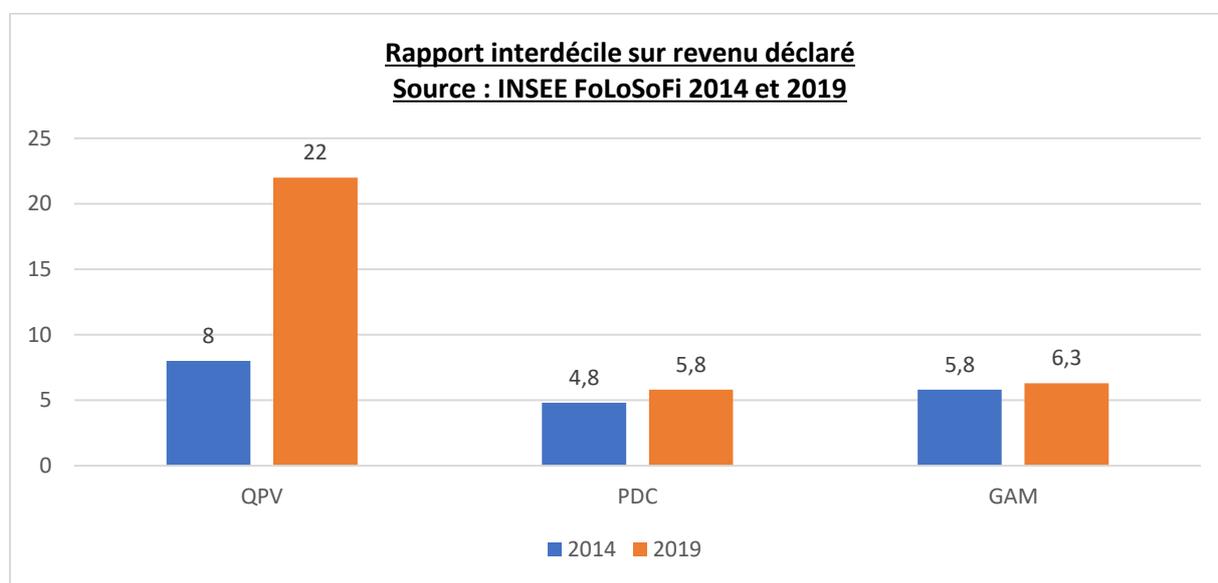
*Le revenu déclaré* : il est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration des revenus. Il comprend donc les revenus d'activité salariée ou non salariée, les indemnités de chômage, de maladie, les pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine. Les pensions alimentaires versées sont exclues ainsi que les revenus exceptionnels et les revenus du patrimoine exonérés d'impôt (épargne logement, etc.). En revanche, les revenus portés sur la déclaration n°2042 et soumis à prélèvement forfaitaire sont inclus (par exemple, les revenus d'obligations).

<sup>29</sup> Définition du taux de pauvreté en annexe 2

Il s'agit du revenu avant déductions et abattements accordés par la législation fiscale. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée (CSG) déductible. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée – CSG –, contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS – et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il comprend une partie du solde des transferts inter ménages.

**Ainsi le revenu disponible est le revenu à disposition des ménages après les mécanismes de redistributions.**



**Entre 2014 et 2019, le rapport interdécile sur revenu déclaré des ménages du quartier a fortement augmenté passant de 8 à 22. Cela signifie une forte augmentation des inégalités de revenus au sein des ménages du quartier concernant leurs revenus avant correction via les mécanismes de redistribution.** Cette explosion des inégalités ne se constate pas pour les ménages des autres territoires. En outre, que ce soit pour l'année 2014 ou pour l'année 2019, que le rapport interdécile des ménages du QPV sur revenu déclaré est à chaque fois supérieur à celui des habitants des autres territoires.

**Une fois les mécanismes de redistribution entrés en jeu, les inégalités de revenus entre les ménages les plus riches et les plus pauvres du QPV sont nettement corrigées et deviennent moins prononcées que sur les autres territoires de référence.** Le rapport interdécile sur revenu disponible des ménages du quartier se situe ainsi 2.7 en 2019 alors qu'il est de 2.9 pour PDC et 3.5 pour GAM.

### **Constats effectués par les professionnels intervenant sur le quartier**

Depuis 2019, le service Action Sociale Logement du CCAS constate baisse des secours alimentaires d'urgence <sup>30</sup>. Ce constat est corroboré par celui du Service Local de Solidarité du Département qui observe une baisse des demandes d'aides financières auprès de leur service. Cela nous amène à nous poser la question du non recours aux droits de la part de la population.

En outre, le service Action Sociale Logement, observe, après 2021, une arrivée d'un nouveau public jusque-là inconnu du service.

L'Assistante Sociale personne âgées constate quant à elle, une paupérisation des personnes âgées avec notamment de nombreuses femmes seules.

Enfin, le service jeunesse constate une augmentation de la pauvreté parmi les jeunes.

L'entrée des jeunes dans les activités de loisirs se fait aujourd'hui avec une certaine angoisse budgétaire, les parents parlant beaucoup de leurs problèmes d'argent. Les familles ont également tendance à beaucoup plus sélectionner les activités en fonction du budget.

### **Hypothèses**

Cette augmentation des inégalités de revenus pourrait s'expliquer de différentes manières :

- Un phénomène de décrochage des ménages les plus pauvres du quartier, dû notamment à la crise covid et à la perte d'emploi de certains habitants et l'augmentation des publics touchant le RSA ou l'AAH.
  
- Une arrivée de nouveaux habitants sur le quartier avec un revenu plus faible que les anciens résidents. Notamment des populations hébergées par des associations ou dispositifs de relogement. Cette hypothèse celle privilégiée par les différents professionnels intervenant sur le quartier

<sup>30</sup> Avec une année 2020 en augmentation mais considérée comme « blanche » du fait de l'effet covid

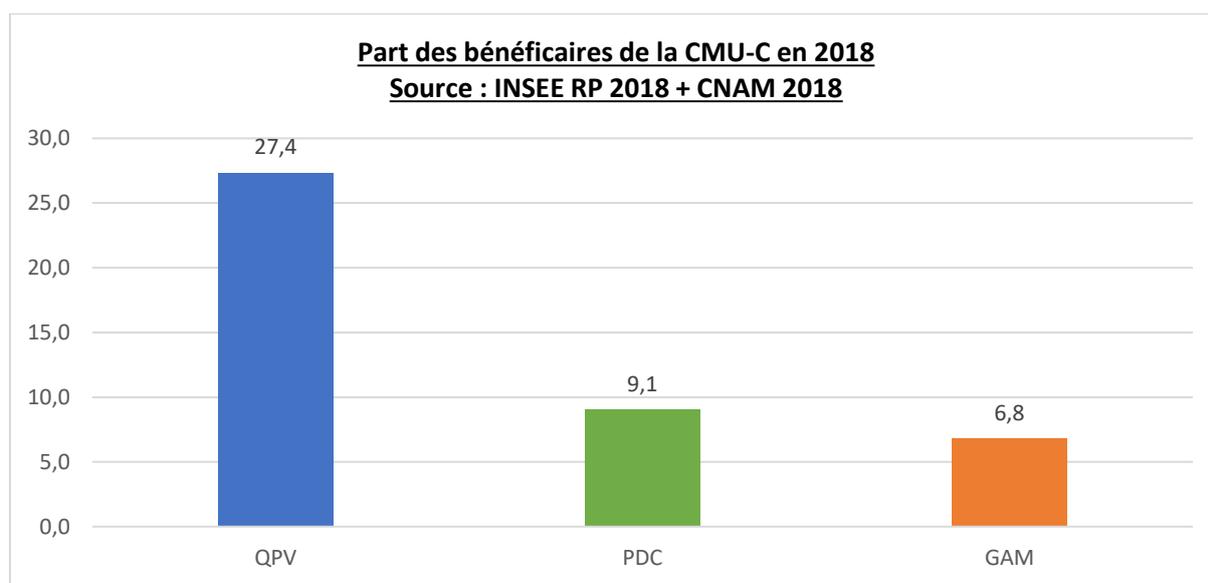
Cela est corroboré par une étude sur l'occupation du parc social réalisée en avril 2022 par la Fédération des Offices Publics de l'Habitat (OPH) et effectuant une comparaison sur l'occupation des logements sociaux entre 2009 et 2020<sup>31</sup>.

Selon cette étude, le parc de logements sociaux s'adresse davantage aux plus précaires. En effet, sur les dix années, les statistiques révèlent de fortes modifications dans les profils des personnes logées en OPH :

- De plus en plus de personnes seules dont l'âge moyen est en progression (la part des plus de 65 ans a augmenté de trois points) ;
- Une majorité de personnes majeures sans emploi (les jeunes restent plus longtemps chez leurs parents) ;
- Une proportion grandissante de familles monoparentales (28,1% chez les ménages ayant récemment emménagé, contre 19,4% en 2009).

Ces constats sont amplifiés dans les QPV, même si les populations sont en moyenne plus jeunes dans ces secteurs.

## **VI - COUVERTURE SANTE : UN RECOURS A LA CMU-C PLUS ELEVE QUE SUR LES AUTRES TERRITOIRES**



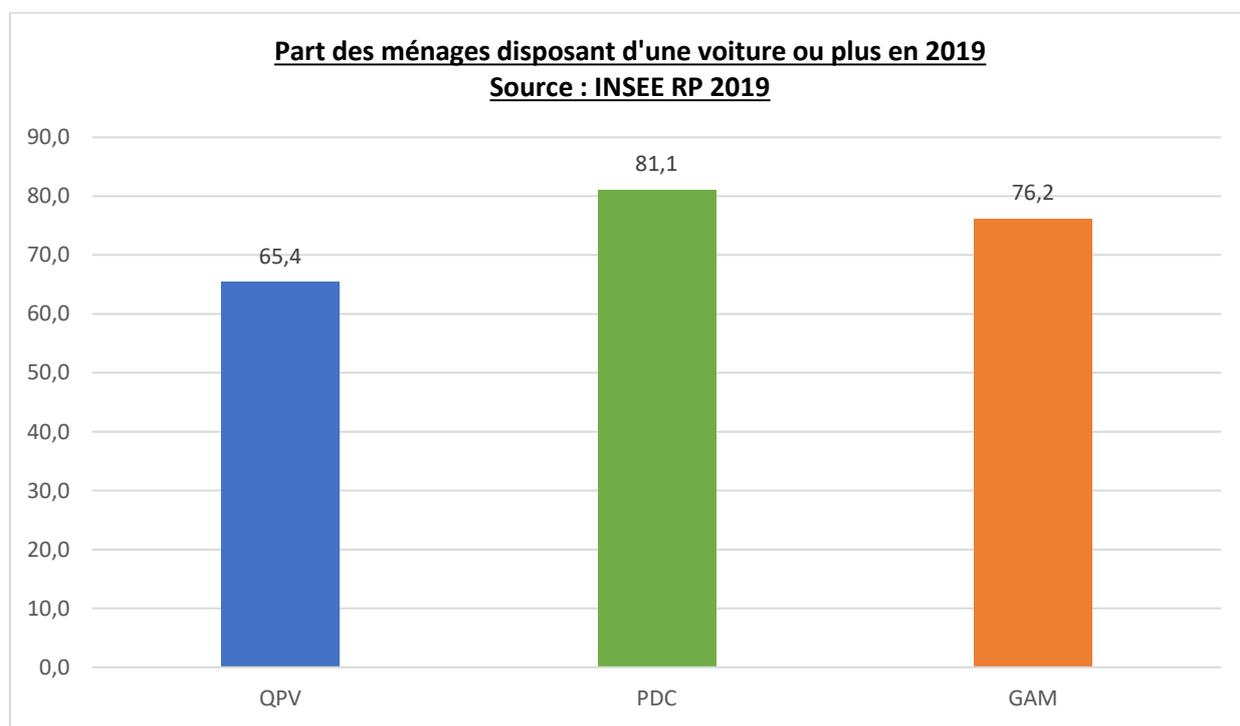
Les habitants du QPV bénéficient davantage de la CMU-C que habitants des autres territoires de référence. En effet, 27.4% des habitants du quartier bénéficient de la CMU-C contre 9.1% pour les Pontois et 6.8% pour les habitants de GAM.

A noter que les professionnels intervenant sur le quartier constatent une augmentation inquiétante des cas de diabète au sein de la population.

31 Source : « L'occupation sociale du parc des Offices Publics de l'Habitat : état des lieux et évolution sur les dix dernières années » Fédération des OPH avril 2022

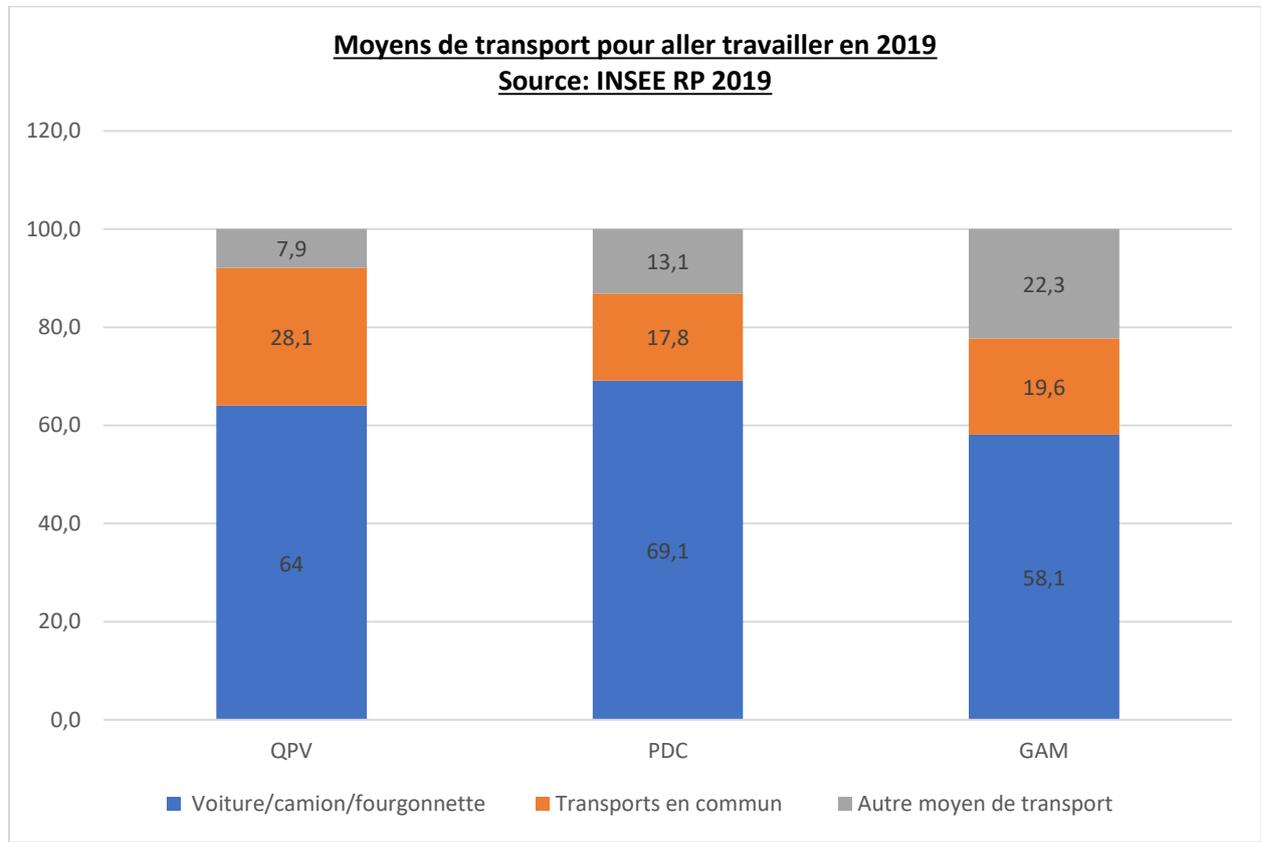
## **VII - DEPLACEMENTS**

### **1 - Des ménages possédant moins de voitures que ceux des autres territoires**



En 2019, 65,4% des ménages du quartier possèdent au moins une voiture contre un peu plus de 8 Pontois sur 10 et les 3/4 des habitants de la Métropole.

## **2 - La voiture, moyen de transport privilégié pour aller travailler mais de manière moins prononcée que sur les autres territoires**



La voiture reste le moyen de transport privilégié pour aller travailler et ce quel que soit le territoire. Cependant, les habitants du QPV sont moins nombreux proportionnellement à utiliser ce type de transport : respectivement 64% contre 69.1% pour le Pontois et 58.1% pour les Métropolitains. Ils sont en contrepartie plus nombreux proportionnellement à utiliser les transports en commun pour se rendre au travail (28.1% contre 17.8% pour PDC et 19.6% pour GAM).

**SYNTHESE**  
**PORTRAIT SOCIO DEMOGRAPHIQUE**

**Démographie (INSEE RP 2013 et RP 2018 et 2019)**

- **1711 habitants en 2018** contre 1834 en 2013
- **Une baisse de la population proportionnellement plus importante que sur les autres territoires de référence**
  - ✓ 6.7% contre 4.7% pour PDC et 0.5% pour GAM
- **Une plus grande proportion de femmes**
- **Une population proportionnellement plus jeune.**
  - ✓ Environ 4 habitants sur 10 âgés 0 à 24 ans contre environ 1/3 des Pontois et des Métropolitains
- **Une part plus importante de familles monoparentales**
  - 1/3 des familles contre 2 sur 10 pour PDC et un peu moins de 2 sur 10 pour GAM
  - Hypothèse : *le faible montant des loyers pratiqués par les bailleurs sur le quartier permet une installation des familles monoparentales au sein du quartier*

**Education (INSEE RP 2019)**

- **Près de 6 habitants sur 10 encore scolarisés entre 15 et 24 ans**
- **Une population un peu moins scolarisée** que sur les autres territoires de référence
- **Des jeunes femmes davantage scolarisées** que leurs homologues masculins
- **Sept habitants sur dix âgés de 15 ans ou plus sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au Bac**
- **Un niveau de diplôme inférieur à celui des autres territoires de référence**

**Insertion professionnelle (INSEE RP 2010 et RP 2018)**

- **Une insertion des jeunes sur le marché du travail plus difficile que sur les autres territoires de référence**
  - ✓ 22% des 16/25 ans du QPV non scolarisés et sans emploi contre 15.6% des Pontois et 10.5% des habitants de GAM.

Hypothèses

*Phénomène multifactoriel*

- ⇒ *Faible niveau de diplômes*
- ⇒ *Comportements discriminatoires de la part de certains employeurs*
- ⇒ *Accès à des emplois parfois peu valorisés socialement*
- ⇒ *Manque de réseau et de soutien familial, etc...*

- **Une population proportionnellement moins employée que celle des autres territoires et dont la situation se dégrade**
  - ✓ 46.8% contre 64% des Pontois et 63% des habitants de GAM.
  - ✓ -10.7 points de taux d'emploi entre 2010 et 2018, contre- 2.7% sur PDC et une quasi stabilité sur GAM

- **Les femmes du QPV davantage touchées par le phénomène de non emploi.**
- **Une précarité de l'emploi plus marquée que sur les autres territoires de référence**
  - ✓ 3 habitants sur 10 du QPV sont en emploi précaire. (+10 points par rapport à PDC et + 12.6 points par rapport à GAM).
  - ✓ Une part d'emplois précaires en forte augmentation entre 2010 et 2018 : +7,9 points
  - ✓ Un phénomène qui touche davantage les femmes et encore plus celles du QPV

**Une population moins situation d'activité que sur les autres territoires de référence  
Un quartier d'ouvriers et employés.**

8 habitants sur 10 soit employés, soit ouvriers contre près de la moitié des Pontois et près de 4 Métropolitains sur 10.

**Des habitants davantage en temps partiel que sur les autres territoires de référence**

- ✓ 1/4 des habitants contre 18.3% des Pontois et 20.3% des Métropolitains.

➤ **Un quart des habitants sont demandeurs d'emploi**

- ✓ Proportion supérieure de 10.3 points à celle des Pontois et de 11.6 points à celle des Métropolitains

Hypothèses

*Phénomène multifactoriel*

- ⇒ *Faible niveau de diplômes*
- ⇒ *Comportements discriminatoires de la part de certains employeurs*
- ⇒ *Manque de réseau et de soutien familial, etc...*

**Logement (INSEE RP 2019 et RP 2018+SDES 2021 concernant les loyers)**

- **Un quartier composé exclusivement d'appartements** contre 84.4% sur PDC et 76.8% sur GAM.
- **Un taux de logements vacants plus élevé que sur les autres territoires** 13,4% contre respectivement 8,4% et 8,7% sur PDC et GAM
- **Un parc le logement vieillissant**
  - ✓ 6 logements sur 10 construits entre 1946 et 1970 et quasiment 100% avant 1991 proportion plus élevée que sur la Ville

*Un parc vieillissant peut impliquer des soucis d'isolations (passoires thermiques et bouilloires thermiques)*
- **Une part plus importante de résidences principales suroccupées**
  - ✓ 8,6% des résidences principales en suroccupation contre respectivement 5,7% et 4,5% pour PDC et GAM.
- **Un quartier de locataires du parc social**
  - ✓ Près de 9 ménages sur 10 sont locataires contre presque la moitié des Pontois et 5 Métropolitains sur 10.
  - ✓ 9 résidences principales sur 10 relèvent du parc social contre environ 3 sur 10 sur PDC et environ 2 sur 10 sur GAM
- **Des loyers du parc social plus faibles que sur les autres territoires de référence**

- ✓ En 2021, la moitié des logements du parc social du QPV ont un loyer par m2 inférieur à 5.33€ contre 6€ pour PDC et 6.25€ pour GAM

➤ **4 habitants sur 10 habitent leur logement depuis plus de 10 ans**

**Revenus (INSEE RP 2014 et RP 2019)**

➤ **Une part importante ménages non imposés et en très légère baisse**

- ✓ 3/4 des ménages non imposés contre un peu moins de la moitié des Pontois et environ 1/3 des ménages de la Métropole.
- ✓ Une part des ménages non imposés en légère baisse alors contre une légère augmentation sur les autres territoires.

➤ **Un quartier pauvre et dont la situation se dégrade**

- ✓ Un revenu médian mensuel des ménages de 830€, contre 1550€ pour les Pontois et 1900€ pour les Métropolitains.
- ✓ Une diminution de 64€ du revenu médian mensuel contre une augmentation sur les autres territoires

➤ **Des ménages davantage en situation de pauvreté et dont la situation se dégrade fortement**

- ✓ Un taux de pauvreté des ménages à 44% contre respectivement 18,9% et 14,3% pour PDC et GAM

➤ **De fortes inégalités de revenu et en augmentation mais compensées par les mécanismes de redistribution**

**Hypothèses**

⇒ *Un phénomène de décrochage des ménages les plus pauvres du quartier, dû notamment à la crise covid et à la perte d'emploi de certains habitants et l'augmentation des publics touchant le RSA ou l'AAH.*

⇒ *Une arrivée de nouveaux habitants sur le quartier avec un revenu plus faible que les anciens résidents. Notamment des populations hébergées par des associations ou dispositifs de relogement. Cette hypothèse celle privilégiée par les différents professionnels intervenant sur le quartier. Hypothèse corroborée par les différentes études.*

**Couverture santé (INSEE RP 2018 et CNAM 2018)**

➤ **Les habitants du QPV bénéficiant davantage de la CMU-C**

- ✓ **Près d'un 1 habitants sur 3** contre près d'un Pontois sur 10 et moins d'un habitant sur 10 sur GAM.

**Déplacements (INSEE RP 2019)**

➤ **Des ménages possédant moins de voitures que ceux des autres territoires**

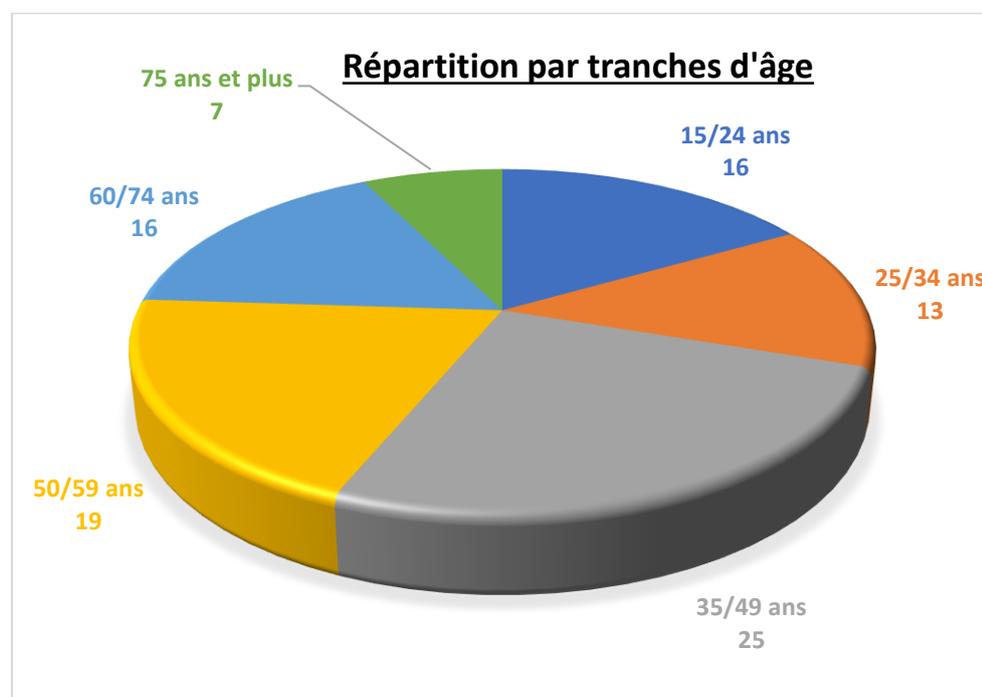
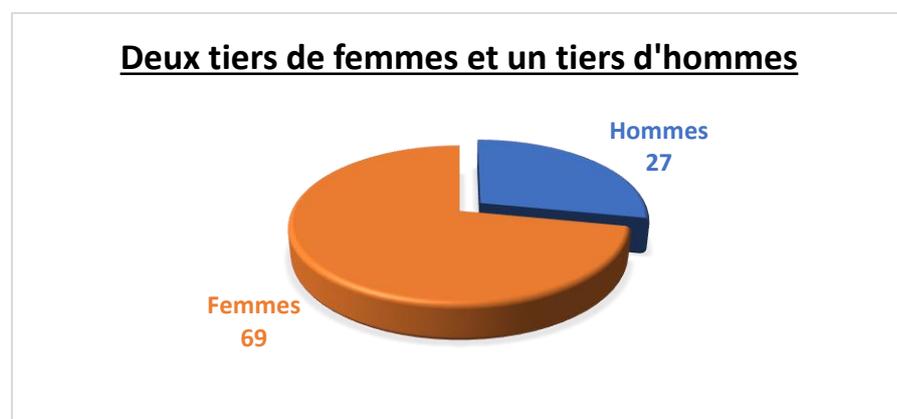
- ✓ 65,4% des ménages possèdent au moins une voiture contre un peu plus de 8 Pontois sur 10 et les 3/4 des habitants de la Métropole

➤ **La voiture, moyen de transport privilégié pour aller travailler, quel que soit le territoire, mais, des habitants du QPV moins nombreux proportionnellement à utiliser leur véhicule pour aller travailler et plus nombreux proportionnellement à utiliser les transports en commun**

# LES HABITANTS FACE AUX QUESTIONS DE TRANSITIONS ENERGETIQUES ET ECOLOGIQUES

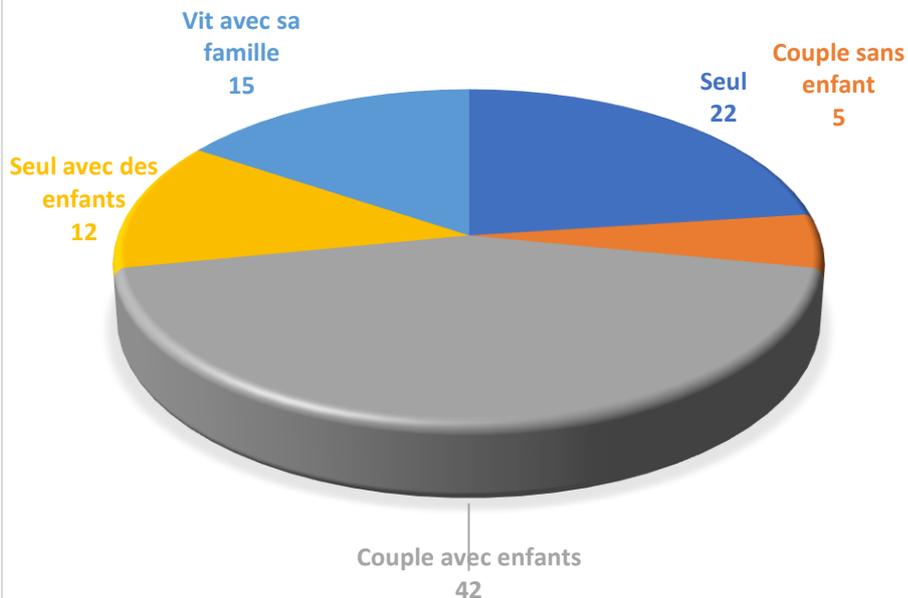
## I – L'IDENTITE DES ENQUETES

### 1 - Etat civil



Toutes les tranches d'âges sont représentées avec une majorité de 35/49 ans (1/4 des enquêtés), suivi des 50/59 ans et 15/24 ans (2 sur 10). La tranche d'âge la moins représentée est celle des 75 ans et plus (moins d'un enquêté sur 10)

### Composition du foyer



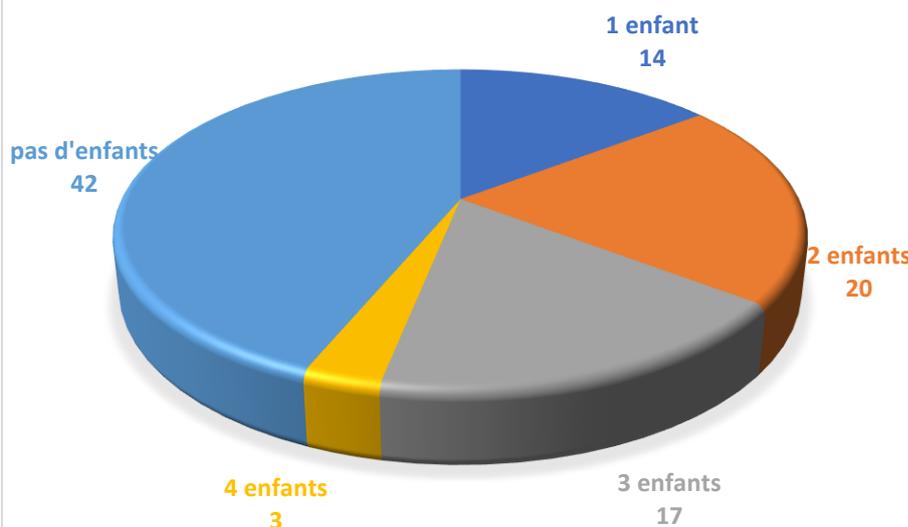
Un peu plus de la moitié des enquêtés vit en famille (couple avec enfant et seul avec des enfants).  
2 enquêtés sur 10 vivent seuls.

**Pour les personnes ayant répondu vivant avec leur famille, il s'agit de jeunes vivant chez leurs parents.**

**Les couples avec enfants peuvent être à la fois des familles dites traditionnelles (le père et la mère vivent ensemble) que des familles recomposées.**

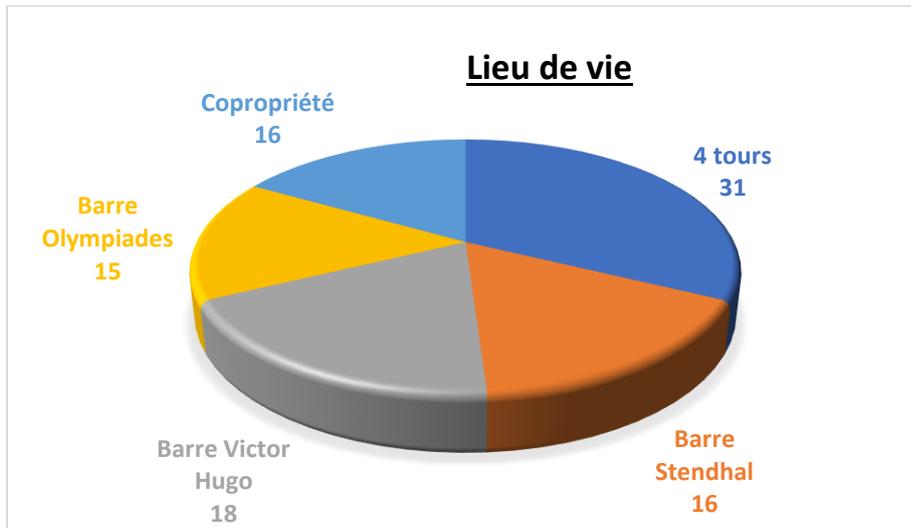
**A noter que les parents au sein des familles monoparentales (personnes seules avec des enfants) sont uniquement des mères.**

### Nombre d'enfants

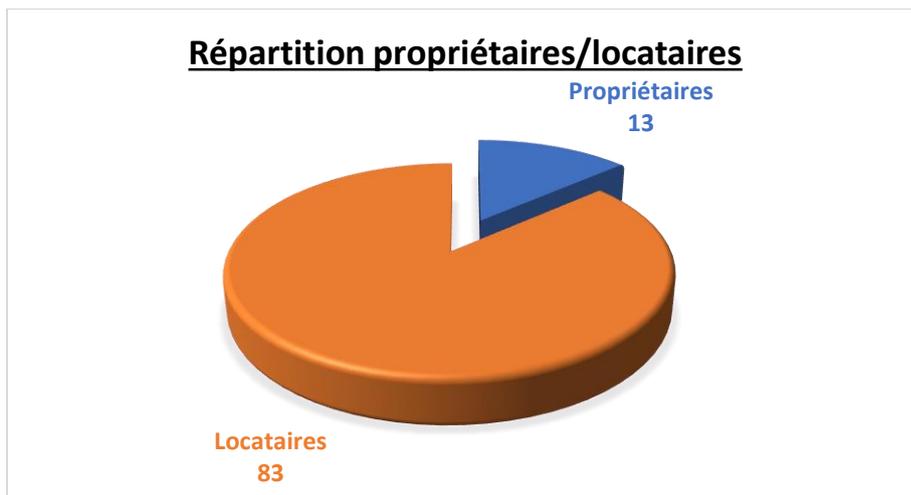


4 enquêtés sur 10 n'ont pas d'enfants. Pour les 6 restants, il s'agit majoritairement de familles avec 2 enfants, suivi des familles avec 3 enfants.

## 2 - Lieu de vie et logement



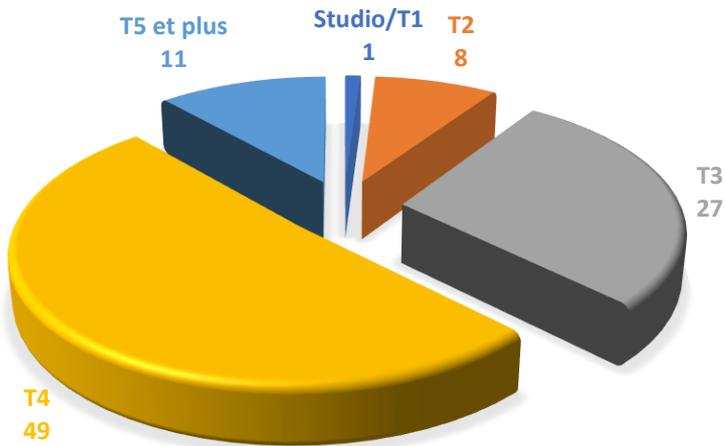
Tous les immeubles d'habitation ont été enquêtés avec une majorité de répondants dans les 4 tours (1/3)



Un peu plus de 8 enquêtés sur 10 sont locataires et parmi ces derniers, plus de 9 sur 10 habitent dans le parc social.

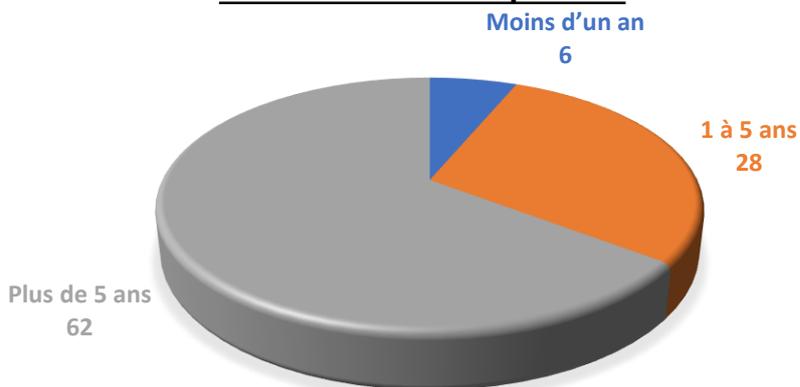


### Typologie des logements



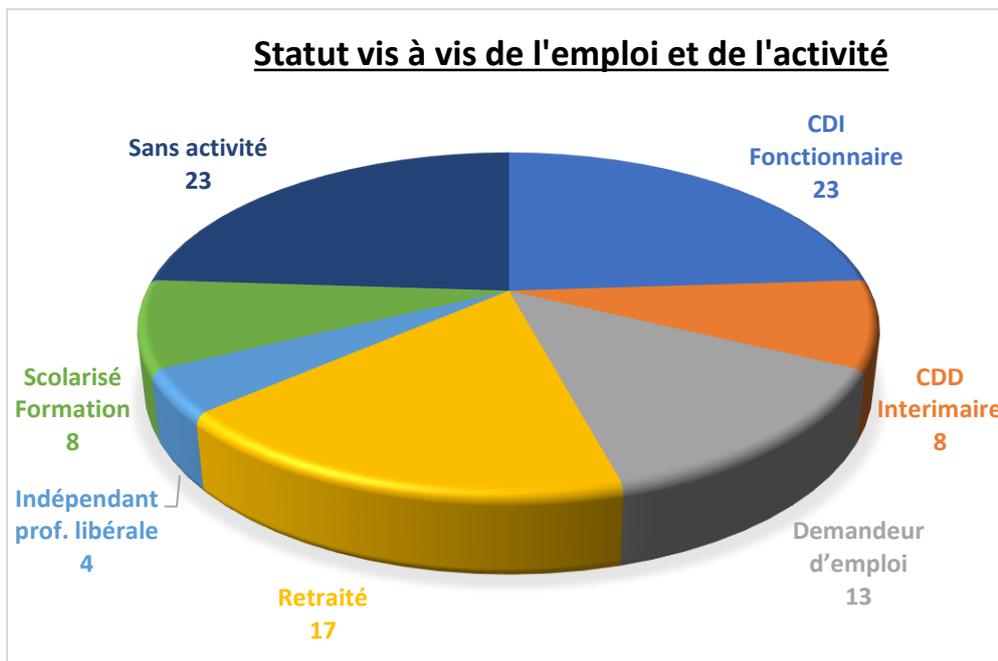
Les enquêtés habitent pour moitié dans des T4, suivi par les T3 (1 sur 3 environ).

### Ancienneté sur le quartier

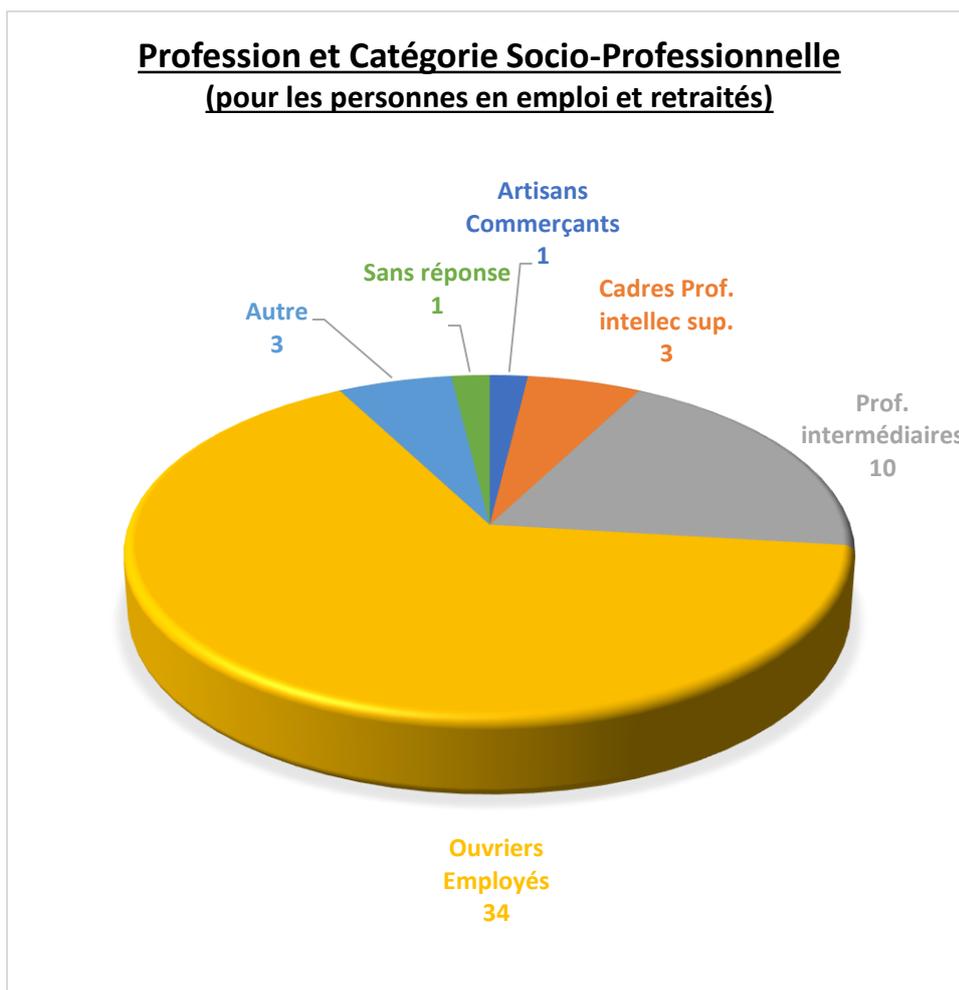


Un peu plus de 6 enquêtés sur 10 habitent le quartier depuis plus de 5 ans et 1/3 de 2 à 5 ans.

### 3 - Emploi et profession

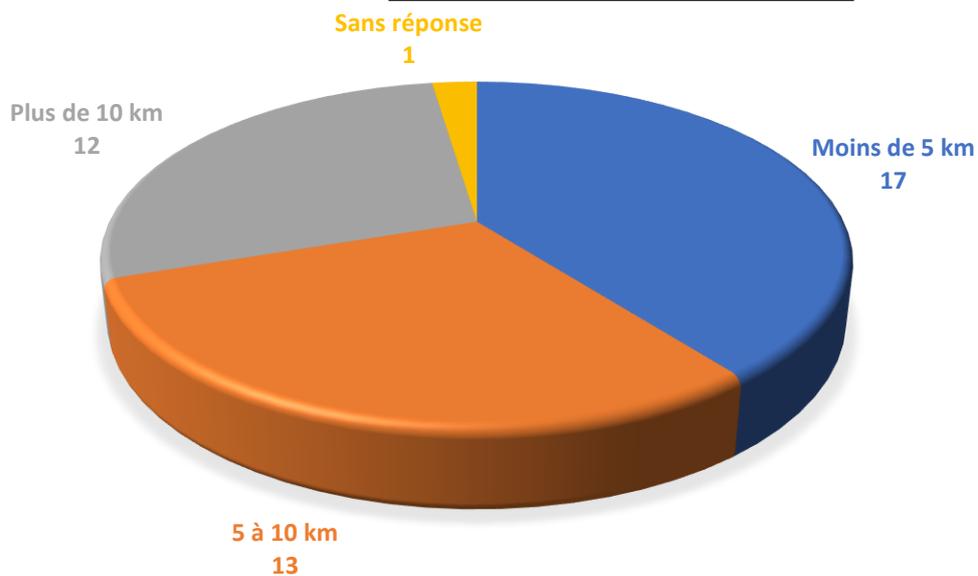


Un peu plus de 2 enquêtés sur 10 sont fonctionnaires ou en CDI, deux autres sont dans activité. Un peu plus d'un enquêté sur 10 est sans emploi et quasiment 2 sur 10 retraités. A noter que 8 sont scolarisés ou en formation.



Parmi les personnes en emploi et retraités (soit 52 personnes), les 2/3 sont ouvriers ou employés, suivi par les professions intermédiaires (2 sur 10)

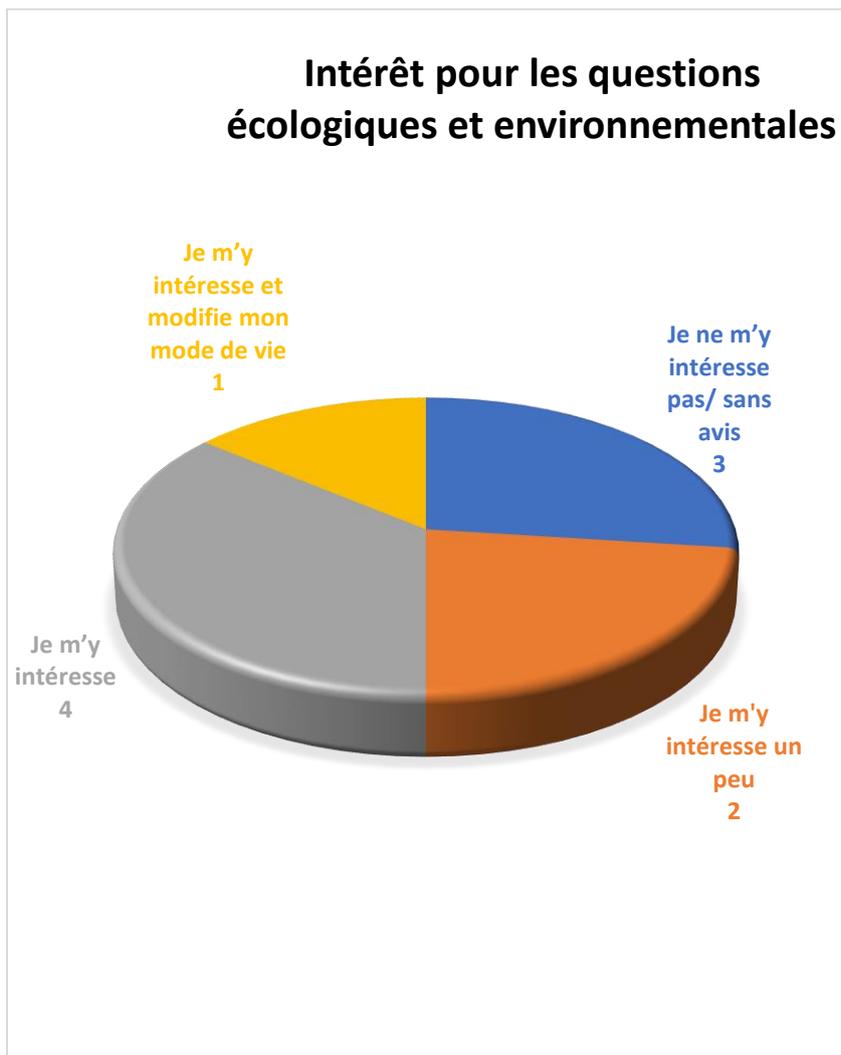
### Distance entre le domicile et le lieu de travail ou d'étude



Parmi les enquêtés ayant un travail ou étant en étude (soit 43 personnes), 4 habitent à moins de 5 km de leur lieu de travail ou d'étude, 3 entre 5 et 10 km et un peu moins de trois à plus de 10 km.

## II – POSITIONNEMENT DES HABITANTS CONCERNANT LES QUESTIONS ECOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

### 1 - Six enquêtés sur dix déclarent s'intéresser à l'écologie et à l'environnement

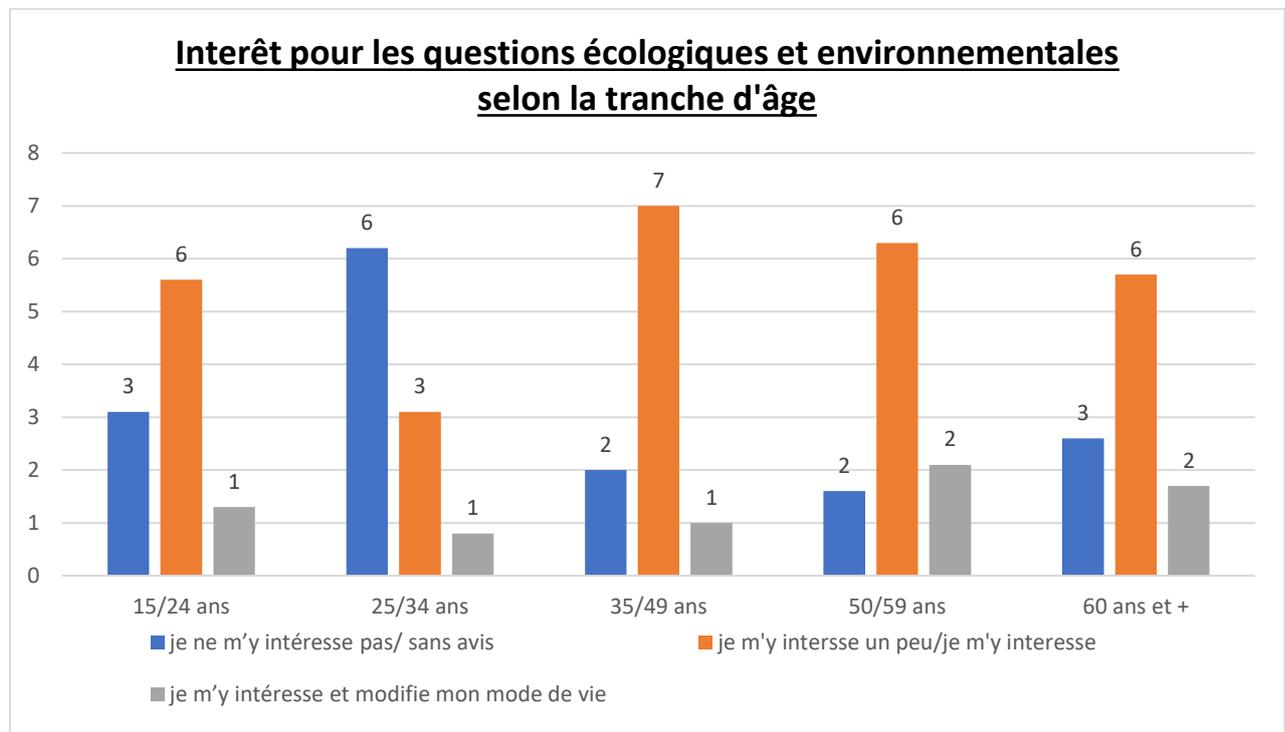


- 6 enquêtés sur 10 (soit 57 personnes sur les 96) déclarent d'intéresser à l'écologie et l'environnement (Réponses « Je m'y intéresse » et « Je m'y intéresse un peu »).
- 1/3 déclarent ne pas s'intéresser à ces problématiques ou ne pas avoir d'avis.
- Un peu plus d'une personne sur 10 dit modifier son mode de vie.

#### A noter

- Les enquêtés ont eu régulièrement tendance à confondre les questions écologiques avec les problématiques cadre de vie. Il a été ainsi nécessaire de bien préciser cette question.
- La catégorie socio professionnelle ne semble pas influencer l'intérêt pour ces questions

## **1-1 Les enquêtés s'intéressant à l'écologie et l'environnement sont majoritaires quelle que soit la tranche d'âge, excepté pour les 25/34ans**



**Les 25/34 ans sont seulement 3 sur 10 à avoir répondu s'intéresser à ces questions contre plus de la moitié des personnes pour toutes les autres tranches d'âge.**

La tranche des 35/49 ans est celle s'intéressant le plus à ces questions, suivie de la tranche d'âge des 50/59 ans (respectivement 7 personnes sur 10 et 6 personnes sur 10).

## **1-2 Intérêt pour les questions écologiques et environnementales selon la situation familiale**

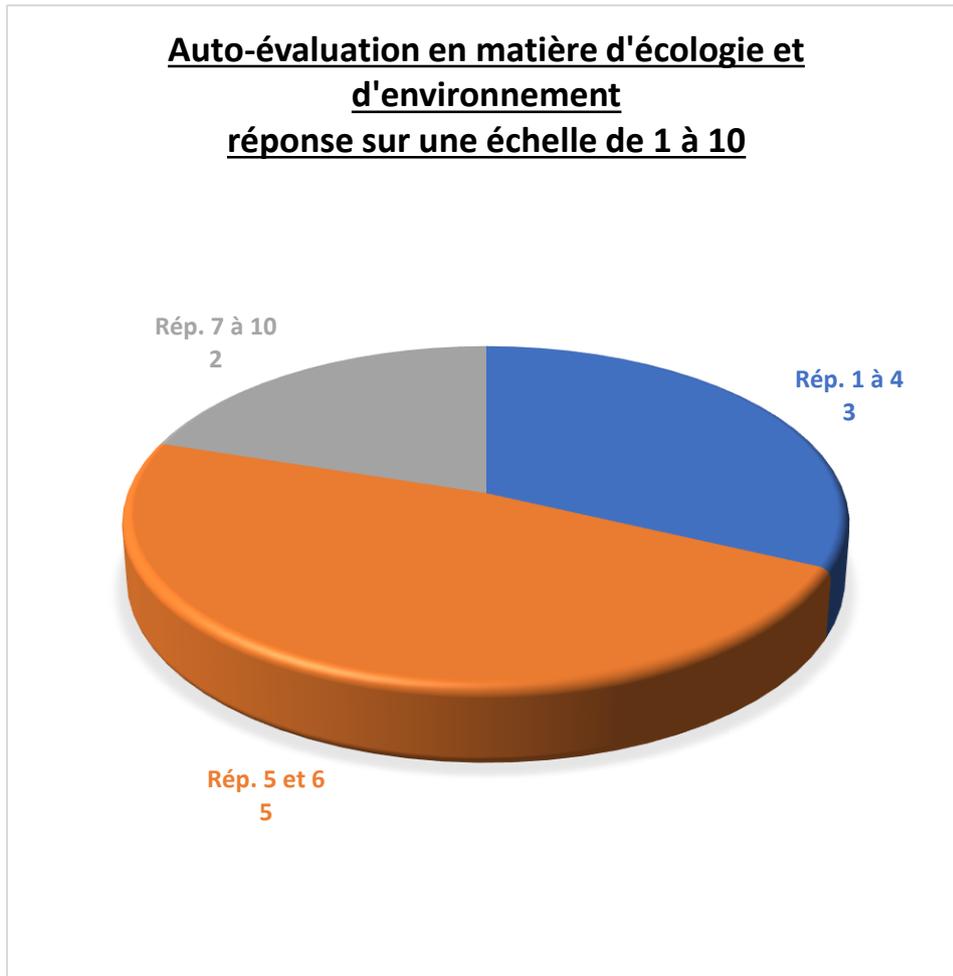
**Les personnes ayant des enfants s'intéressent davantage à ces problématiques que les personnes sans enfants.**

Les personnes ayant des enfants sont sur 6 sur 10 à déclarer s'intéresser aux questions écologiques et environnementales, contre 5 sur 10 pour celles n'ayant pas d'enfant.

**Les personnes vivant seules ont tendance à davantage modifier leur mode de vie que celles vivant en couple, en famille ou au sein de leur famille : 2 sur 10 contre 1 sur 10, mais ont un intérêt moindre concernant ces problématiques**

## 2 – Des connaissances moyennes en matière d'écologie et d'environnement

### 2-1 Quasiment la moitié des répondants estiment avoir des connaissances moyennes en matière d'écologie et d'environnement

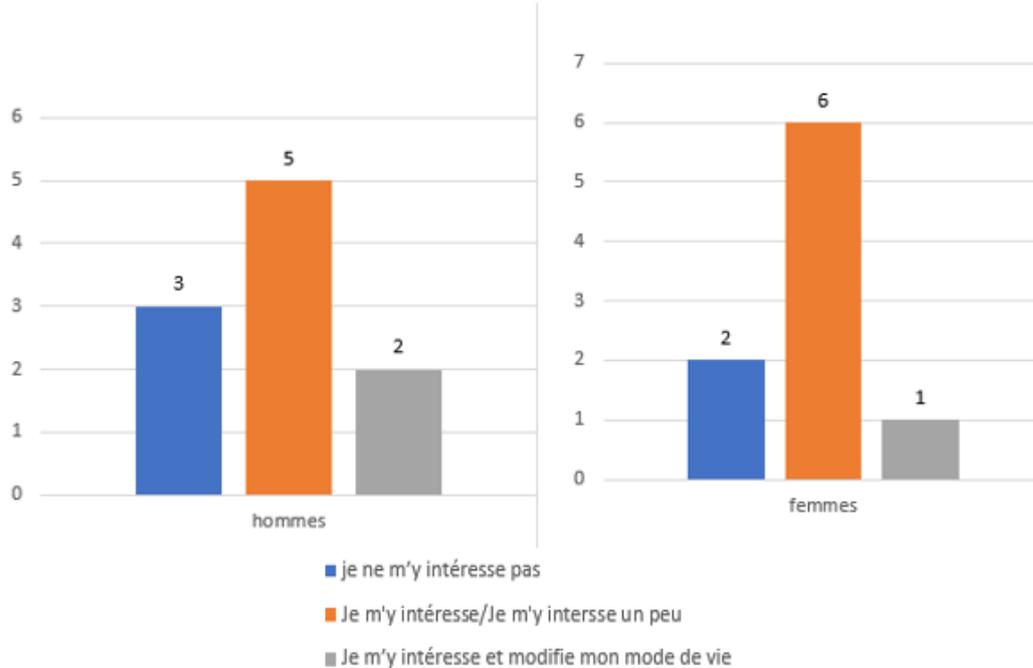


- ▶ La moitié des répondants estime avoir des connaissances moyennes (réponse 5 et 6) concernant l'environnement et l'écologie.
- ▶ 3 sur 10 dit ne rien connaître
- ▶ 2 personnes sur 10 estiment avoir des connaissances dans ce domaine (7 à 10)

*A noter que la catégorie socio professionnelle ne semble pas influencer l'auto évaluation des enquêtés.*

## **2-2 Les femmes sont plus intéressées par les questions écologiques et environnementales que les hommes mais s'estiment moins compétentes sur le sujet**

**Intérêt pour les questions environnementales et écologiques selon le sexe**



Les femmes s'intéressent un peu plus que les hommes aux questions environnementales (6 sur 10 contre 5 sur 10) mais sont un peu moins nombreuses à changer leur mode de vie (1 sur 10 contre 2 sur 10).

Les hommes sont cependant un peu plus nombreux à estimer avoir de meilleures connaissances concernant ces problématiques

## **3 - Le constat des professionnels et associations intervenants sur le quartier : des habitants davantage préoccupés par leur quotidien que par les questions environnementales...mais relativisé par les différents travaux de recherches**

### **3-1 Le constat des professionnels et associations intervenants sur le quartier.**

**Selon les professionnels intervenant sur le quartier, les habitants sont dans des comportements de sobriété imposée.** Ils seraient également **moins enclins à se préoccuper des questions écologiques et environnementales**, leur quotidien étant plutôt tourné vers de la gestion de problématiques quotidiennes, notamment financières, plus particulièrement pour les jeunes parents, Ce comportement s'accroît avec l'inflation actuelle.

Cela nous renvoie à la pyramide des besoins de Maslow qui stipule qu'un individu hiérarchise ses besoins et ne peut pas se préoccuper d'un besoin supérieur si le besoin inférieur n'est pas satisfait. Or les premiers besoins, selon Maslow, sont les besoins physiologiques (s'alimenter,

respirer, boire, etc...) suivi du besoin de sécurité, l'accomplissement de soi passant, notamment par la résolution des problèmes étant le dernier besoin, en haut de la pyramide.

L'APASE et le Service jeunesse rajoutent que les tranches d'âge les plus jeunes, outre le fait qu'elles seraient plus préoccupées par leur insertion sur le marché du travail, **revendiqueraient le fait d'accéder à la société de consommation** : théorie de la rivalité ostentatoire<sup>32</sup>.

Ce constat est corroboré par le Conseil citoyen et serait valable pour l'ensemble des tranches d'âge.

### **3-2 Des constats à nuancer avec l'apport des différents travaux de recherche sur le sujet** <sup>33</sup>

Selon Léa BILLEN, autrice d'une thèse de géographie sur les initiatives écologistes citoyennes dans 3 quartiers populaires et co-fondatrice de l'institut Transitions<sup>34</sup>, opposer écologie et questions sociales serait une erreur, contredisant donc la théorie de Maslow. De plus, selon elle, la théorie de la rivalité ostentatoire est remise en question par les travaux sur les évolutions différenciés des modes de vie selon la classe sociale. Le constat de la sobriété imposée est cependant réel et les classes aisées contribuent davantage à la crise écologique que les classes populaires. Les classes populaires, d'après les enquêtes sur les modes de vie populaires, sont en effet dans des pratiques de débrouille et d'économie dont l'impact écologique est faible.

Selon David PROCHASSON, journaliste spécialisé dans l'action sociale<sup>35</sup>, le débat sur l'écologie demeure quant à lui monopolisé par les classes sociales supérieures avec un discours qui tend à opposer fin du mois et fin du monde, considérant que le climat est une affaire de riches. La critique se concentre donc sur des comportements individuels. Comment dans ce cas demander à des populations bercées par l'imaginaire du confort matériel de s'en priver avant même d'en avoir pleinement profité ? Stigmatiser les habitudes individuelles des plus précaires est une impasse. Les mobiliser paraît à contrario une nécessité pour cesser de les tenir à l'écart d'un débat qui les concerne au premier chef.

Selon L'Obs'y (Réseau Observatoire de la région Grenobloise)<sup>36</sup>

Après des décennies d'opposition entre écologistes convaincus et climato-sceptiques, une large part de l'opinion publique semble avoir basculé. Parmi la population métropolitaine, les pratiques, usages et comportements quotidiens, l'essor de la consommation biologique et/ou locale, les préoccupations autour de la qualité de l'air locale ou le recours accru aux modes doux traduisent une sensibilité écologique grandissante. Celle-ci est amplifiée

---

<sup>32</sup> La théorie de la rivalité ostentatoire stipule que les classes populaires aspireraient à reproduire les habitudes de consommations des classes aisées et seraient donc de fait enclin à vouloir consommer davantage

<sup>33</sup> Obs'y, Regards Croisés Nov. 2021 Modes de Vie : La région grenobloises ne prise avec les paradoxes contemporains

<sup>34</sup> Analyse tirée des cahiers du Développement Social Urbain n°77, 1<sup>er</sup> semestre 2023, « Crise environnementale et sociale : les quartiers populaires relèvent le défi »

<sup>35</sup> Analyse tirée des cahiers du Développement Social Urbain n°77, 1<sup>er</sup> semestre 2023, « Crise environnementale et sociale : les quartiers populaires relèvent le défi »

<sup>36</sup> Obs'y, Regards Croisés Nov. 2021 Modes de Vie : La région grenobloises ne prise avec les paradoxes contemporains

par des préoccupations plus individuelles de santé et appuyée sur des valeurs comme le respect de la nature, la sobriété, le réemploi, etc. 39 % des ménages de Grenoble-Alpes Métropole déclarent acheter un produit biologique au moins une fois par semaine contre 36 % à l'échelle du sud-Isère, toutes tranches d'âge confondues<sup>3</sup>.

Les pratiques d'achats de produits locaux s'observent dans les mêmes proportions. Les caractéristiques géomorphologiques du territoire – où l'effet « cuvette » rend visible la pollution de l'air – la proximité immédiate des montagnes et de la nature, le foisonnement historique des initiatives associatives et citoyennes participent probablement d'une sensibilité locale marquée. Ainsi, la qualité de l'air est un sujet d'inquiétude prioritaire pour 35 % des métropolitains<sup>4</sup> contre 22 % à l'échelle nationale<sup>5</sup>.

Cependant, cette sensibilité citoyenne grandissante se confronte notamment à des considérations financières. En effet, les oppositions entre les enjeux « fin du monde » et « sauver le climat » et les enjeux « fin de mois » et « sauvons nos emplois » polarisent le débat public. En 10 ans, ce phénomène s'est traduit à deux reprises de manière véhémente : en 2013 avec les « Bonnets rouges » opposés à une écotaxe sur le trafic des poids lourds, puis en 2018-19 avec les « Gilets jaunes » initialement mobilisés contre l'augmentation du prix des carburants automobiles. Pour autant, ces désaccords pourraient relever de revendications sur les moyens mobilisés (portiques, taxes sur les ménages) plutôt que sur la remise en question des objectifs environnementaux. Le « surcoût climatique » pour les ménages, qu'il s'agisse des dépenses supplémentaires d'isolation thermique, de changement de véhicule ou, de façon plus quotidienne, de consommation de produits issus de l'agriculture biologique<sup>6</sup>, n'est pas soutenable pour les foyers les plus précaires. De fait, parmi les habitants de la métropole ayant des difficultés à boucler la fin du mois, 28 % ne consomment jamais de produits biologiques, soit un taux près de deux fois plus élevé que celui observé chez les populations les plus aisées<sup>7</sup>. Cette tension s'illustre également au regard de l'équipement thermique des logements, par la persistance du fioul ou du gaz naturel comme énergie de chauffage individuel en l'absence d'alternative financièrement avantageuse ou de capacité d'investissement. Si la faiblesse des ressources monétaires constitue un frein à l'adoption de comportements éco-responsables, l'enquête IBEST 2018 montre également que les personnes les moins enclines à consommer bio/local ou à trier leurs déchets sont aussi celles qui ont de moindres relations d'entraide et une méfiance vis-à-vis d'autrui, ainsi qu'un sentiment général de ne pas avoir le contrôle sur leur vie. Les leviers au changement de pratiques sont donc à la fois financiers et d'accompagnement. Cependant, les ménages les plus précaires sont loin d'être les moins « vertueux » sur le plan environnemental. Certains comportements visant à réaliser des économies financières s'avèrent « éco-responsables » : achats de seconde main, aversion pour le gaspillage, recyclage, non recours aux voyages en avion, etc. De ce fait, les ménages les plus pollueurs sont très majoritairement les plus aisés et les plus diplômés. L'économiste Philippe Moati relève ainsi « un double clivage qui risque de s'accroître [...] : d'un côté, une avant-garde nourrie [...] très volontaire pour accélérer la transition à tous les niveaux et notamment en termes de consommation, qui a la certitude d'avoir raison, qui a sa bonne conscience pour elle. Et de l'autre côté, ce ventre mou, moins structuré, qui formalise moins sa vision du monde, qui reste attaché au monde d'hier et qui va trépigner de ne pas pouvoir y accéder comme avant. Et cette tension forte entre ces deux mondes risque de générer des troubles sociaux. D'autant que les premiers regardent les seconds d'en haut. ».

**SYNTHESE**  
**POSITIONNEMENT DES HABITANTS CONCERNANT**  
**LES QUESTIONS ECOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES**

**Intérêt pour les questions écologiques et environnementales**

- Six enquêtés sur dix déclarent s'intéresser à l'écologie et à l'environnement
- 1/3 déclarent ne pas s'intéresser à ces problématiques ou ne pas avoir d'avis
- Un peu plus d'une personne sur 10 dit modifier son mode de vie

*Les enquêtés ont eu régulièrement tendance à confondre les questions écologiques avec les problématiques cadre de vie. Il a été ainsi nécessaire de bien préciser cette question.*

- Les 25/34 ans sont seulement 3 sur 10 à avoir répondu s'intéresser à ces questions contre plus de la moitié des personnes pour toutes les autres tranches d'âge.
- Les personnes ayant des enfants s'intéressent davantage à ces problématiques que les personnes sans enfants.
  - ✓ 6 sur 10 contre 5 sur 10
- Les personnes vivant seules ont tendance à davantage modifier leur mode de vie que celles vivant en couple, en famille ou au sein de leur famille...
  - ✓ 2 sur 10 contre 1 sur 10
- ...Mais ont un intérêt moindre concernant ces problématiques

**Des connaissances moyennes en matière d'écologie et d'environnement**

- Quasiment la moitié des répondants estiment avoir des connaissances moyennes en matière d'écologie et d'environnement (réponse 5 et 6)
- 3 sur 10 dit ne rien connaître (réponse 1 à 4)
- 2 personnes sur 10 estiment avoir des connaissances dans ce domaine (réponse 7 à 10)
- Les femmes sont plus intéressées par les questions écologiques et environnementales que les hommes mais s'estiment moins compétentes sur le sujet

**Le constat des professionnels et associations intervenants sur le quartier : des habitants davantage préoccupés par leur quotidien que par les questions environnementales...mais relativisé par les différents travaux de recherches**

- Constat des professionnels concernant les habitants
  - ✓ Des comportements de sobriété imposée
  - ✓ Sont moins enclins à se préoccuper des questions écologiques et environnementales
  - ✓ Revendiqueraient le fait d'accéder à la société de consommation : théorie de la rivalité ostentatoire
- Constats à nuancer avec l'apport des différents travaux de recherche sur le sujet
  - ✓ Opposer écologie et questions sociales serait une erreur

- ✓ La théorie de la rivalité ostentatoire est remise en question par les travaux sur les évolutions différenciés des modes de vie selon la classe sociale.
- ✓ Le constat de la sobriété imposée est cependant réel
- ✓ Stigmatiser les habitudes individuelles des plus précaires est une impasse et les mobiliser paraît une nécessité pour cesser de les tenir à l'écart d'un débat qui les concerne au premier chef.
- ✓ Les leviers au changement de pratiques sont à la fois financiers et d'accompagnement. Cependant, les ménages les plus précaires sont loin d'être les moins « vertueux » sur le plan environnemental.

### **III – LES HABITANTS ET LES QUESTIONS DE MOBILITE ET DE DEPLACEMENT**

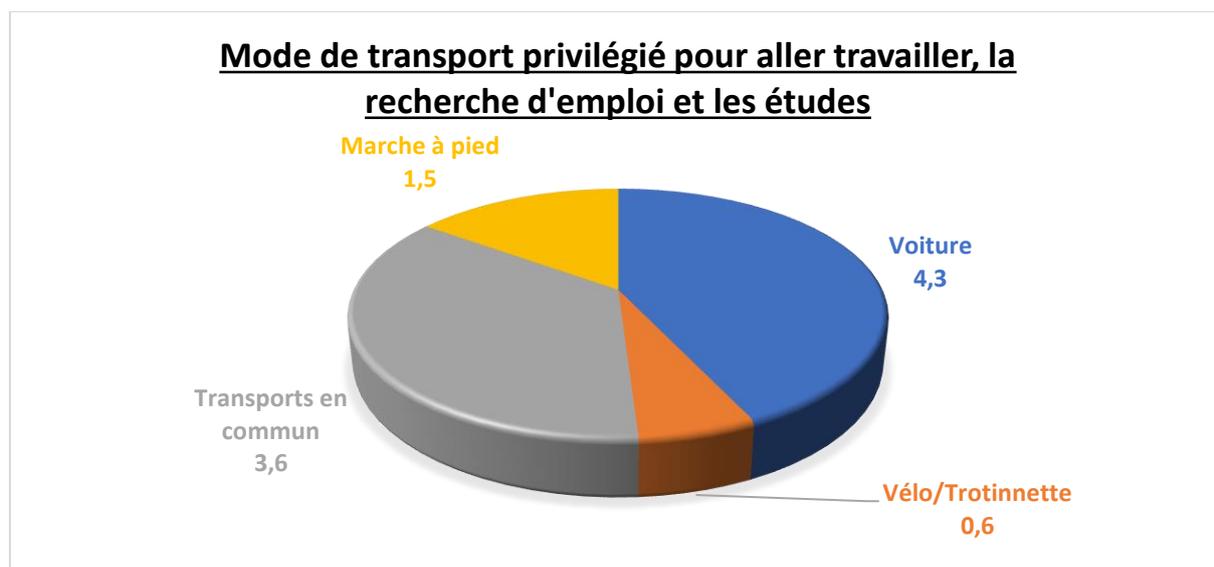
#### **1 - Les déplacements quotidiens (pour le travail la recherche d'emploi les études, les courses les loisirs et activités des enfants)**

Le niveau d'intérêt concernant les questions environnementales ne semble pas influencer sur la manière de se déplacer

La voiture est le mode de transport privilégié pour se rendre au travail, rechercher un emploi ou aller faire ses études et pour effectuer ses courses

La marche à pied et les transports en commun sont davantage utilisés pour les loisirs et les activités des enfants.

#### **1-1 La voiture est le mode de transport privilégié pour se rendre au travail, suivi des transports en commun**



Un peu plus de 4 enquêtés sur 10 utilisent leur voiture pour aller travailler, leur recherche d'emploi ou leurs études et un peu moins de 4 sur 10 les transports en commun. A noter qu'un peu plus d'une personne sur 10 utilise la marche à pied.

L'utilisation privilégiée de la voiture pour aller travailler peut s'expliquer par la nécessité d'avoir un véhicule pour l'exercice de certains emplois, notamment ceux ayant des horaires décalés. La voiture est aussi synonyme d'autonomie des personnes et représente la possibilité de sortir du quartier et de la ville pour trouver du travail.

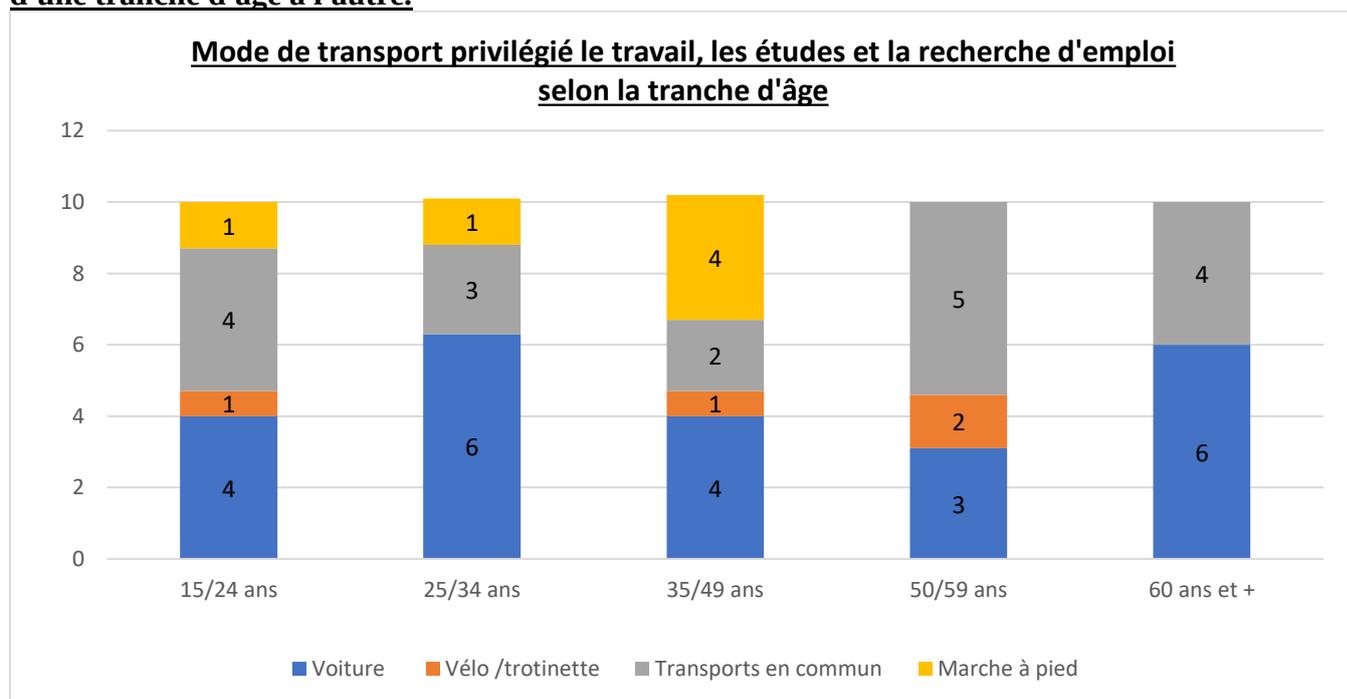
**Environ 3 personnes sur 10 utilisent un deuxième mode de transports pour aller travailler.** Il s'agit principalement des transports en commun (pour 1/3) suivi de la marche à pied (un peu plus d'une personne sur 10).

**Les hommes utilisent davantage la voiture par rapports aux femmes pour se rendre au travail, rechercher un emploi ou étudier**

Environ la moitié les hommes contre 4 femmes sur 10 utilisent la voiture pour se rendre au travail, rechercher un emploi ou étudier. Les femmes utilisent, quant à elle, davantage les transports en commun (4 femmes sur 10 contre 3 hommes sur 10). Enfin, les femmes sont les seules à utiliser la marche à pied (environ 2 femmes sur 10).

Selon les acteurs intervenant sur le quartier, la différence d'utilisation de la voiture entre les hommes et les femmes viendrait du fait que, lorsqu'il y a un seul véhicule au sein du ménage, celui-ci serait privilégié en termes d'utilisation par l'homme, obligeant de fait la femme à utiliser d'autres modes de transports.

**La manière de se déplacer pour le travail, les études ou la recherche d'emploi diffère d'une tranche d'âge à l'autre.**



Les plus jeunes utilisent de manière assez équilibrée la voiture ou les transports en commun (4 personnes sur 10 pour chacun des modes).

Les 25/34 ans et les 60 ans et plus privilégient la voiture (6 personnes sur 10 dans chacune des tranches d'âges).

Les 35/49 ans marchent davantage que les autres (4 sur 10 contre moins de 1 personne sur 10 pour les autres tranches d'âge).

Enfin les 50/59 ans sont la moitié à utiliser les transports en commun.

### **Le mode de transport privilégié pour aller au travail, étudier et rechercher du travail diffère selon la situation familiale**

**Les personnes vivant en famille ont moins tendance à utiliser les transports en commun que les personnes sans enfants pour aller travailler ou étudier ou leur recherche d'emploi** (3 sur 10 contre un peu plus de 4 sur 10). Ils sont cependant proportionnellement un peu plus nombreux à marcher (2 sur 10 contre 1 sur 10)

Une des explications tiendrait au fait que les parents sont amenés à effectuer davantage de trajets intermédiaires entre leur lieu de travail ou d'étude pour aller chercher les enfants à l'école, les amener dans les activités de loisirs etc. rendant de fait l'utilisation des modes de transports doux plus compliquée, les personnes sans enfant effectuant plutôt un trajet pendulaire travail/maison.

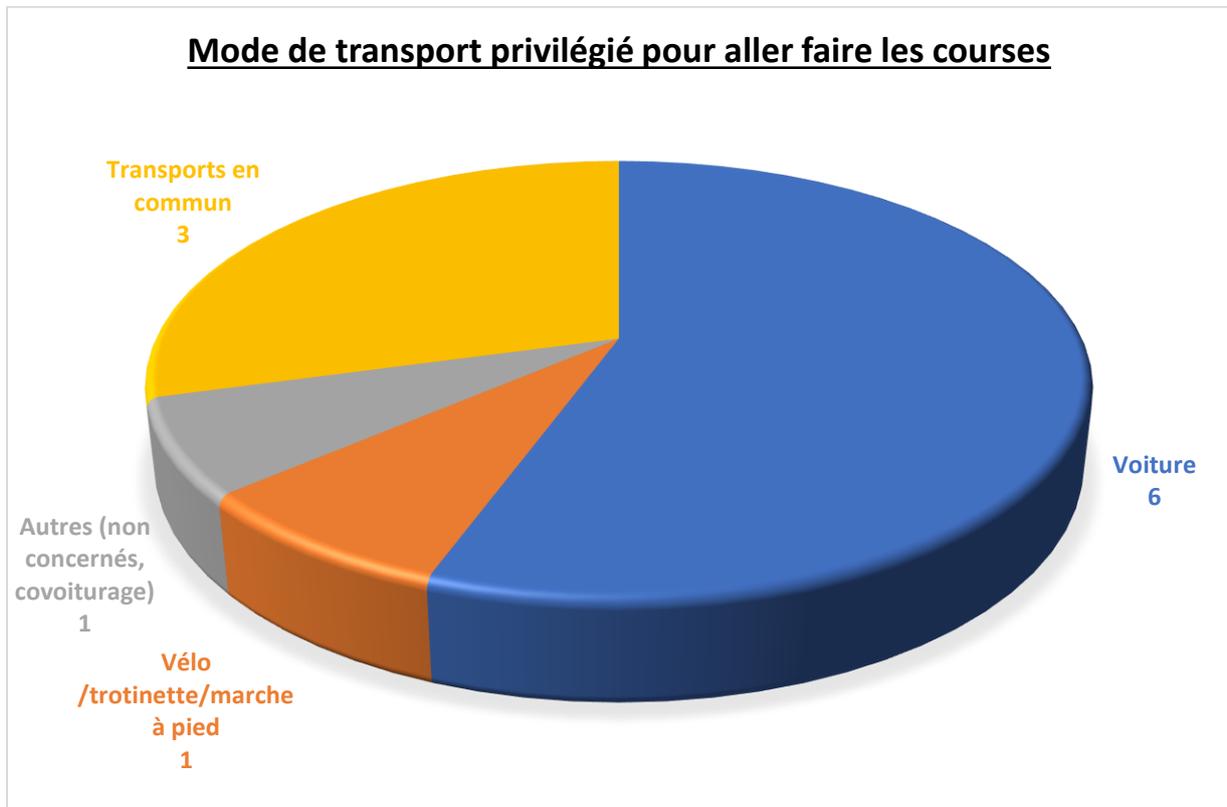
### **Le mode de transport privilégié pour se rendre au travail ou effectuer ses études diffère selon la distance à effectuer**

**Les personnes habitant à moins de 5 km de leur lieu de travail ou d'étude ont tendance moins se rendre au travail /études en voiture** : 1/3 d'entre elles contre 5 personnes sur 10 pour les personnes habitant plus loin. Elles utilisent d'avantage les modes de transports doux (vélo transports en communs et marche) : pour 1/3 d'entre elles la marche à pied et environ 2 sur 10 les transports en commun, le vélo est par contre très peu utilisé (seule 1 personne sur 10). **Habiter à moins de 5 km de son lieu de travail/étude favorise l'utilisation des modes de transports doux.**

**Les personnes habitant entre 5 et 10 km ne marchent jamais**, prennent pour 1/3 d'entre elles les transports en communs et utilisent le vélo pour environ 1 personnes sur 10. **Habiter à plus de 5 km de son lieu de travail/étude ne permet pas la pratique de la marche à pied mais peut se faire en vélo et en transports en commun**

**Les personnes vivant à plus de 10 km** marchent pour un peu plus d'une sur 10, prennent les transports en communs pour 3 sur 10, mais **n'utilisent jamais le vélo**. **Ainsi le fait d'habiter loin de son lieu de travail/étude semble décourager les personnes à utiliser leur vélo.**

## 1-2 - La voiture comme mode de transport privilégié pour aller faire ses courses



**6 enquêtés sur 10 utilisent la voiture pour faire leurs courses, suivi par les transports en commun (3 sur 10). La marche, la trottinette ou le vélo sont utilisés par seulement 1 enquêté sur 10.**

**Les modes de transports doux (marche et transports en commun) sont utilisés principalement comme 2<sup>ème</sup> moyen de transport pour effectuer les courses.**

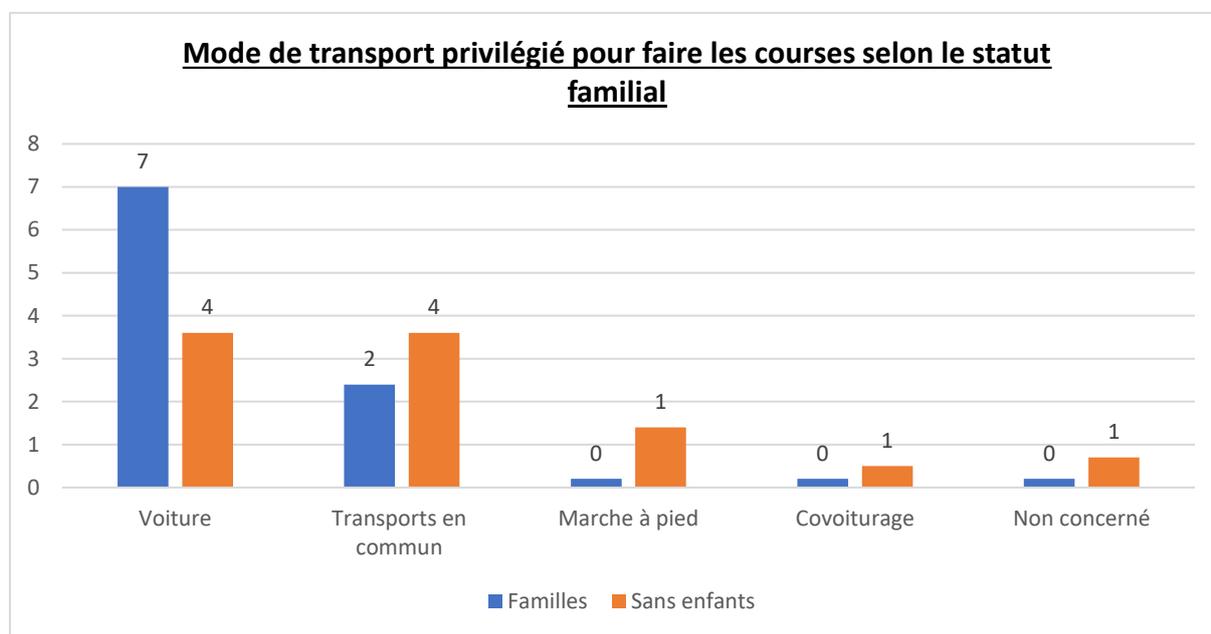
**Pour les plus jeunes, la voiture est le mode de transport privilégié pour faire les courses et ce jusqu'à 49 ans, après cet âge les transports en commun sont un peu plus utilisés. Les 60 ans et plus ont également tendance à davantage marcher.**

Cette différence entre les différentes tranches d'âge pourrait s'expliquer par le départ des enfants au sein du foyer rendant la voiture un peu moins nécessaire pour faire les courses : moins de produits à acheter, plus de temps libre pour effectuer ses achats alimentaires et moins de trajets intermédiaires (notamment pour aller récupérer les enfants à l'école, ou dans les activités de loisirs).

L'utilisation de la marche à pied par les personnes âgées de 60 ans et plus, serait dû au fait que, selon les membres du Conseil Citoyen ainsi que certains acteurs professionnels, passé un certain âge les personnes effectueraient leurs courses quasiment de manière quotidienne et dans la moyenne surface de proximité, contrairement aux familles qui se rendraient en super et hypermarché une fois par semaine, voire moins. En effet, pour les personnes âgées, sortir faire ses courses est aussi un moyen de rompre leur isolement quotidien.

## Un mode de transport pour les courses qui diffère selon la situation familiale

### La voiture est le mode de transport privilégié par les familles pour faire les courses



7 enquêtés sur 10 vivants en famille disent utiliser la voiture pour faire leurs courses contre 4 personnes sur 10 concernant les personnes sans enfants qui privilégient davantage les modes de transports doux (transports en commun et marche pour la moitié d'entre eux).

Une des explications tiendrait au fait que les personnes sans enfants auraient davantage de temps pour effectuer leur courses (moins de charge mentale) et moins d'achats alimentaires à faire, rendant de fait l'utilisation des modes de transports doux plus facile.

**Les parents des familles monoparentales utilisent davantage les transports en commun pour faire leurs courses** (plus de la moitié d'entre eux, contre moins de 2 personnes sur 10 pour les parents vivant avec leurs enfants au sein d'un couple.<sup>37</sup>).

Cette différence entre les parents des familles monoparentales et les parents vivant avec leurs enfants au sein d'un couple (traditionnelles ou recomposées) pourrait s'expliquer par le fait que les parents des familles monoparentales rencontrent davantage de soucis financiers et auraient donc moins les moyens de se financer le permis ou l'achat et l'entretien d'une voiture. Cette hypothèse est avancée notamment par les membres du Conseil citoyen.

<sup>37</sup> Ces parents peuvent vivre soit au sein de familles dites traditionnelles (le père et la mère vivant ensemble) soit au sein de familles recomposées.

**Les personnes vivant seules utilisent moins leur voiture et davantage les modes de transports doux pour faire leurs courses.**

3 enquêtés vivant seuls sur 10 disent utiliser leur voiture pour faire les courses contre 6 sur 10 pour les autres. Les personnes vivant seules utilisent de fait davantage les modes de transport doux (5 sur 10), contre 1/3 pour les autres enquêtés.

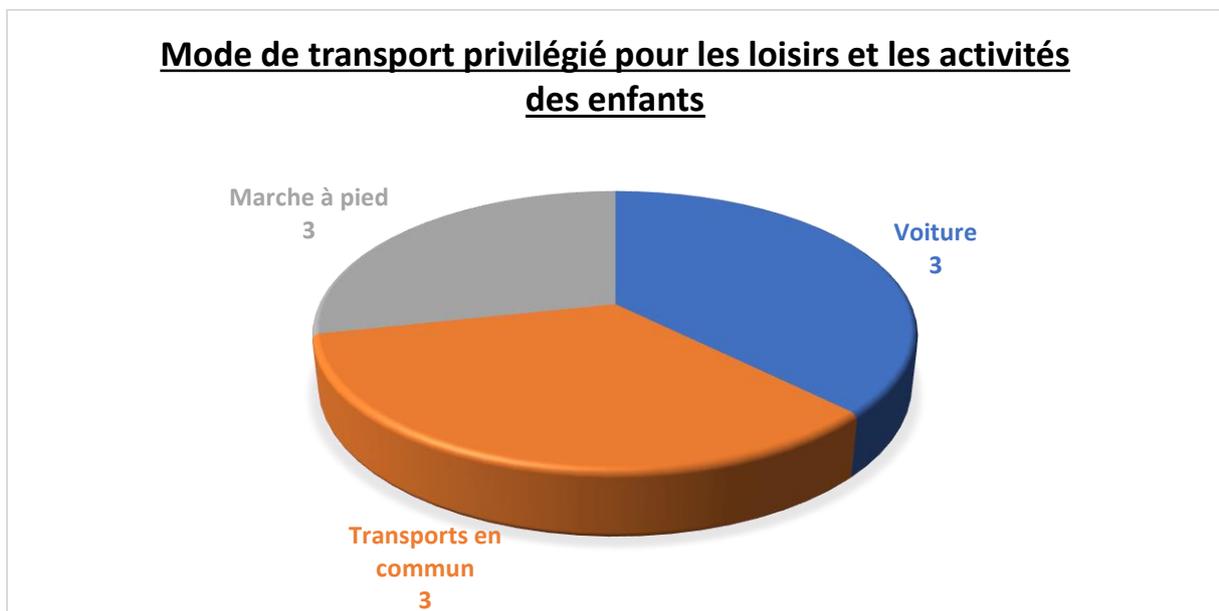
Une des explications tiendrait au fait que les personnes vivant seules auraient davantage de temps pour effectuer leurs courses, ont moins d'achats alimentaires à faire, rendant de fait l'utilisation des modes de transports doux plus facile.

**Modifier son mode de vie passe par l'utilisation des modes de transports doux pour faire ses courses**

Les personnes disant modifier leur mode de vie ont tendance à utiliser davantage les modes de transports doux pour faire leurs courses. Cela est surtout dû à l'utilisation du vélo (mode de transport uniquement utilisé par ces personnes).

La voiture reste le mode de transport privilégié pour tous les autres enquêtés, qu'ils s'intéressent ou pas aux questions environnementales (quasiment 6 personnes sur 10), suivi par les transports en commun (3 personnes sur 10).

**1-3 - Les modes de transports doux (marche et transports en commun) davantage utilisés pour les loisirs et les activités des enfants**



3 enquêtés sur 10 utilisent les transports en commun pour leurs loisirs ou les activités de leurs enfants, un autre tiers utilise sa voiture et 1/3 la marche.

4 enquêtés sur 10 utilisent un 2ème moyen de transport. Pour 1/4 il s'agit des transports en communs ou de la marche.

**Les hommes utilisent davantage la voiture et un peu moins les transports en commun que les femmes pour les loisirs ou les activités des enfants**

4 hommes sur 10 utilisent les transports en commun et les 4 autres la voiture. Les femmes quant à elles, utilisent de manière égale les transports en communs ou la marche à pied (1/3 et 1/3), suivi de

**Une utilisation des transports pour les loisirs et les activités des enfants qui diffère selon la tranche d'âge**

**La marche à pied et les transports en communs sont les modes de transports privilégiés pour les loisirs des 15/24 ans.**

Cela pourrait s'expliquer par le fait que la majorité de la population de cette tranche d'âge n'a pas le permis et/ou pas de voiture. Cependant, d'après le service jeunesse, dès que les jeunes peuvent obtenir le permis, ils utilisent la voiture, celle-ci étant « idolâtrée »

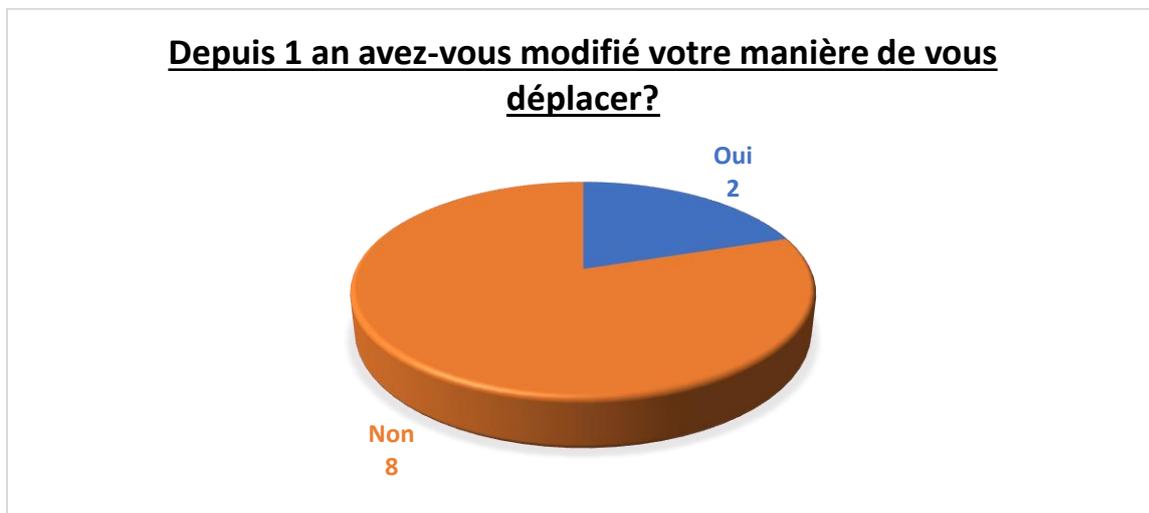
**Les 25/34 ans par contre privilégient la voiture.**

Cette tranche d'âge est constituée principalement de familles avec très probablement des enfants en bas âge, pouvant expliquer la nécessité d'avoir une voiture pour le transport des enfants.  
Une autre explication donnée par le service jeunesse, tiendrait au fait que cette tranche d'âge se déplacerait dans toute l'agglomération pour aller voir ses amis et effectuer ses loisirs, parfois le soir, rendant de fait l'utilisation de la voiture bien plus pratique.

Une fois les enfants plus grands (tranche des 35/49 ans et 50/59 ans) les personnes ont tendance à reprendre un peu plus les transports en communs. Cela est à mettre en parallèle avec le fait que voiture est davantage utilisée par les familles que par les personnes sans enfants (4 personnes sur 10 contre 2 sur 10).

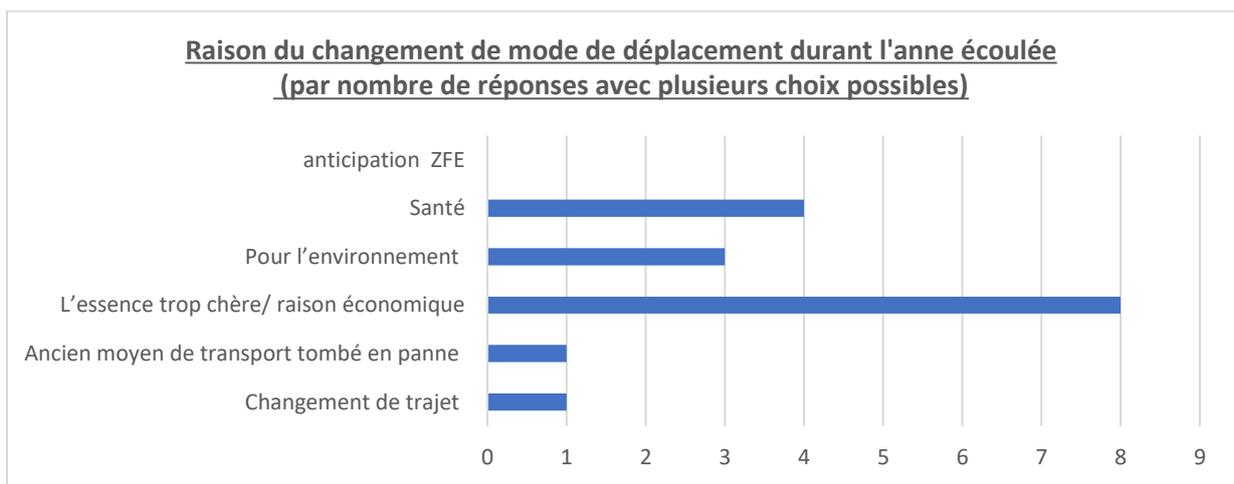
**Les personnes âgées privilégient, quant à elles, les modes de transports doux (marche et transport en commun).**

## 2 - Huit personnes sur dix n'ont pas modifié leur manière de se déplacer durant l'année écoulée



**Environ 1/3 des personnes n'ayant pas changé leur manière de se déplacer souhaitent cependant le faire mais principalement pour des raisons économiques (pour la moitié d'entre elles).** La question environnementale concerne très peu de répondants et seules 2 personnes parlent de la mise en place de la ZFE. A noter que les raisons économiques sont davantage évoquées par les femmes que par les hommes (4 sur 10 contre 2 sur 10). L'autonomie est également un peu plus évoquée par ces dernières (3 femmes sur 10 contre 2 hommes sur 10).

**Les 2 personnes sur 10 ayant changé leur manière de se déplacer l'ont fait principalement pour des raisons économiques,** les raisons environnementales sont minoritaires et aucune personne ne dit avoir changé en raison de la ZFE.



L'APASE observe un développement de la trottinette électrique chez les jeunes, cela étant considéré comme le nouveau scooter ne nécessitant pas l'obtention d'un permis et/ou l'achat d'une voiture étant parfois très compliqué financièrement pour cette population.

A noter aussi que l'utilisation du vélo comme nouveau moyen de transport doit répondre à de nombreux critères pour se développer :

- Pouvoir mettre le vélo en sécurité et à proximité du lieu de vie
- Pouvoir se rendre d'un point A à un point B en sécurité. La sécurité est à la fois de la sécurité routière avec notamment la création de pistes cyclables sécurisées, mais également, notamment pour les femmes du « sentiment de sécurité. Cela passe notamment par un éclairage suffisant.
- Une fois arrivé à destination, pouvoir garer le vélo en sécurité et non loin lieu de travail, de loisir, etc. La question financière et de l'entretien du vélo ne vient qu'en second lieu.

A noter également que l'utilisation du vélo peut être plus compliquée en termes d'organisation et de temps pour les familles avec plusieurs enfants.

### **3 - La classification Crit'Air est méconnue par près de la moitié des enquêtés**

Cette méconnaissance pourrait expliquer le peu de réponses concernant la ZFE dans les questions précédentes.

En outre, 3 personnes sur 10 possédant un véhicule et connaissant la classification ne savent pas donner le numéro Crit 'Air du véhicule de leur ménage.

Les femmes sont moins informées que les hommes de cette classification.

Cela pourrait tenir au fait que les femmes sont globalement moins utilisatrices de la voiture et que leurs préoccupations quotidiennes tourneraient autour de la gestion de la famille (courses, repas, etc...) entraînant de la charge mentale et ne leur permettant pas de s'informer de manière égale par rapport aux hommes.

En outre, les plus jeunes semblent les mieux informés et la tranche d'âge des 60 ans et plus est celle étant le moins au courant.

A noter que, d'après les réponses données par les enquêtés, environ 3 véhicules sur 10 seraient impactés par la mise en place de la ZFE.

**SYNTHESE**  
**LES HABITANTS ET LES QUESTIONS**  
**DE MOBILITE ET DE DEPLACEMENT**

**Les déplacements quotidiens**

**Le niveau d'intérêt concernant les questions environnementales ne semble pas influencer sur la manière de se déplacer**

**La voiture est le mode de transport privilégié pour se rendre au travail, suivi des transports en commun**

- ✓ **Un peu plus de 4 enquêtés sur 10 utilisent leur voiture et un peu moins de 4 sur 10 les transports en commun**

⇒ Nécessité d'avoir un véhicule pour l'exercice de certains emplois, notamment ceux ayant des horaires décalés.

⇒ La voiture est synonyme d'autonomie des personnes et représente la possibilité de sortir du quartier et de la ville pour trouver du travail.

- ✓ Environ 3 personnes sur 10 utilisent un deuxième mode de transport (principalement les transports en commun)
- ✓ **Les hommes utilisent davantage la voiture par rapport aux femmes, les femmes utilisent davantage les transports en commun et sont les seules à utiliser la marche à pied**

⇒ Lorsqu'il y a un seul véhicule au sein du ménage, celui-ci serait privilégié en termes d'utilisation par l'homme, obligeant de fait la femme à utiliser d'autres modes de transports

- ✓ **La manière de se déplacer diffère selon la tranche d'âge**
- ✓ Les plus jeunes utilisent de manière assez équilibrée la voiture ou les transports en commun
- ✓ Les 25/34 ans et les 60 ans et plus privilégient la voiture
- ✓ Les 35/49 ans marchent davantage que les autres
- ✓ Les 50/59 ans sont la moitié à utiliser les transports en commun.
- ✓ **Le mode de transport privilégié diffère selon la situation familiale**
- ✓ **Les personnes vivant en famille ont moins tendance à utiliser les transports en commun que les personnes sans enfants**

⇒ Les parents effectuent davantage de trajets intermédiaires entre leur lieu de travail ou d'étude l'utilisation des modes de transports doux plus compliquée,

⇒ Les personnes sans enfant effectuant plutôt un trajet pendulaire travail/maison

- ✓ **Le mode de transport privilégié pour se rendre au travail ou effectuer ses études diffère selon la distance à effectuer**
  - Habiter à moins de 5 km de son lieu de travail/d'étude favorise l'utilisation des modes de transports doux
- ✓ Habiter à plus de 5 km de son lieu de travail/d'étude ne permet pas la pratique de la marche à pied mais peut se faire en vélo et en transports en commun

- ✓ Habiter loin de son lieu de travail/d'étude décourage les personnes à utiliser leur vélo.

### La voiture comme mode de transport privilégié pour aller faire ses courses

- ✓ **6 enquêtés sur 10 utilisent la voiture pour faire leurs courses, suivi par les transports en commun (3 sur 10)**
- ✓ **La marche, la trottinette ou le vélo sont utilisés par seulement 1 enquêté sur 10.**
- ✓ **Un mode de transport qui diffère selon la tranche d'âge**
- ✓ Pour les plus jeunes, la voiture est le mode de transport privilégié pour faire les courses et ce jusqu'à 49 ans
- ✓ Après 49 ans les transports en commun sont un peu plus utilisés
- ✓ Les 60 ans et plus ont tendance à davantage marcher

⇒ Le départ des enfants au sein du foyer rend la voiture un peu moins nécessaire pour faire les courses

⇒ Passé un certain âge les personnes effectuent leurs courses quasiment de manière quotidienne et dans la moyenne surface de proximité

⇒ Pour les personnes âgées, sortir faire ses courses est un moyen de rompre leur isolement quotidien

- ✓ **Un mode de transport qui diffère selon la situation familiale**
- ✓ **La voiture est le mode de transport privilégié par les familles pour faire les courses**

⇒ Les personnes sans enfants auraient davantage de temps pour effectuer leur courses (moins de charge mentale) et moins d'achats alimentaires à faire, rendant de fait l'utilisation des modes de transports doux plus facile.

- ✓ **Les parents des familles monoparentales utilisent davantage (plus de 5 sur 10) les transports en commun pour faire leurs courses** que les parents vivant avec leurs enfants au sein d'un couple (2 sur 10)

⇒ Les parents des familles monoparentales rencontrent davantage de soucis financiers et auraient donc moins les moyens de se financer le permis ou l'achat et l'entretien d'une voiture

- ✓ Les personnes vivant seules utilisent moins leur voiture (3 sur 10 contre 6 sur 10 pour les autres)
- ✓ Les personnes vivant seules utilisent davantage les modes de transport doux (5 sur 10), contre 1/3 pour les autres enquêtés.

⇒ Les personnes vivant seules auraient davantage de temps pour effectuer leurs courses, ont moins d'achats alimentaires à faire, rendant de fait l'utilisation des modes de transports doux plus facile

- ✓ Modifier son mode de vie passe par l'utilisation des modes de transports doux pour faire ses courses. Cela est surtout dû à l'utilisation du vélo

### Les modes de transports doux (marche et transports en commun) davantage utilisés pour les loisirs et les activités des enfants

- ✓ **3 enquêtés sur 10 utilisent les transports en commun pour leurs loisirs ou les activités de leurs enfants, un autre tiers utilise sa voiture et 1/3 la marche.**
- ✓ **4 enquêtés sur 10 utilisent un 2ème moyen de transport. Pour 1/4 il s'agit des transports en communs ou de la marche.**
- ✓ **Les hommes utilisent davantage la voiture et un peu moins les transports en commun que les femmes pour les loisirs ou les activités des enfants**
- ✓ **Une utilisation des transports pour les loisirs et les activités des enfants qui diffère selon la tranche d'âge**
- ✓ La marche à pied et les transports en communs sont les modes de transports privilégiés pour les loisirs des 15/24 ans

⇒ La majorité de la population de cette tranche d'âge n'a pas le permis et/ou pas de voiture. Cependant, d'après le service jeunesse, dès que les jeunes peuvent obtenir le permis, ils utilisent la voiture, celle-ci étant « idolâtrée »

- ✓ Les 25/34 ans privilégient la voiture

⇒ Tranche d'âge constituée principalement de familles avec très probablement des enfants en bas âge, pouvant expliquer la nécessité d'avoir une voiture pour le transport des enfants.

⇒ Tranche d'âge qui se déplace dans toute l'agglomération pour aller voir ses amis et effectuer ses loisirs, parfois le soir, rendant de fait l'utilisation de la voiture bien plus pratique

- ✓ Une fois les enfants plus grands (tranche des 35/49 ans et 50/59 ans) les personnes ont tendance à reprendre un peu plus les transports en communs.
- ✓ Les personnes âgées privilégient les modes de transports doux

### **Huit personnes sur dix n'ont pas modifié leur manière de se déplacer durant l'année écoulée**

- ✓ **Les 2 personnes sur 10 ayant changé leur manière de se déplacer l'ont fait principalement pour des raisons économiques**
- ✓ **Environ 1/3 des personnes n'ayant pas changé leur manière de se déplacer souhaitent cependant le faire mais principalement pour des raisons économiques**

⇒ Observation du développement de la trottinette électrique chez les jeunes, considéré comme le nouveau scooter ne nécessitant pas l'obtention d'un permis et/ou l'achat d'une voiture

⇒ L'utilisation du vélo comme nouveau moyen de transport répond à de nombreux critères :

- ✓ Pouvoir mettre le vélo en sécurité et à proximité du lieu de vie
- ✓ Pouvoir se rendre d'un point A à un point B en sécurité. La sécurité est à la fois de la sécurité routière avec notamment la création de pistes cyclables sécurisées, mais également, notamment pour les femmes du « sentiment de sécurité. Cela passe notamment par un éclairage suffisant.

- ✓ Une fois arrivé à destination, pouvoir garer le vélo en sécurité et non loin lieu de travail, de loisir, etc. La question financière et de l'entretien du vélo ne vient qu'en second lieu après la question financière de l'entretien.

⇒ L'utilisation du vélo peut être plus compliquée en termes d'organisation et de temps pour les familles avec plusieurs enfants

### **La classification Crit'Air est méconnue par près de la moitié des enquêtés**

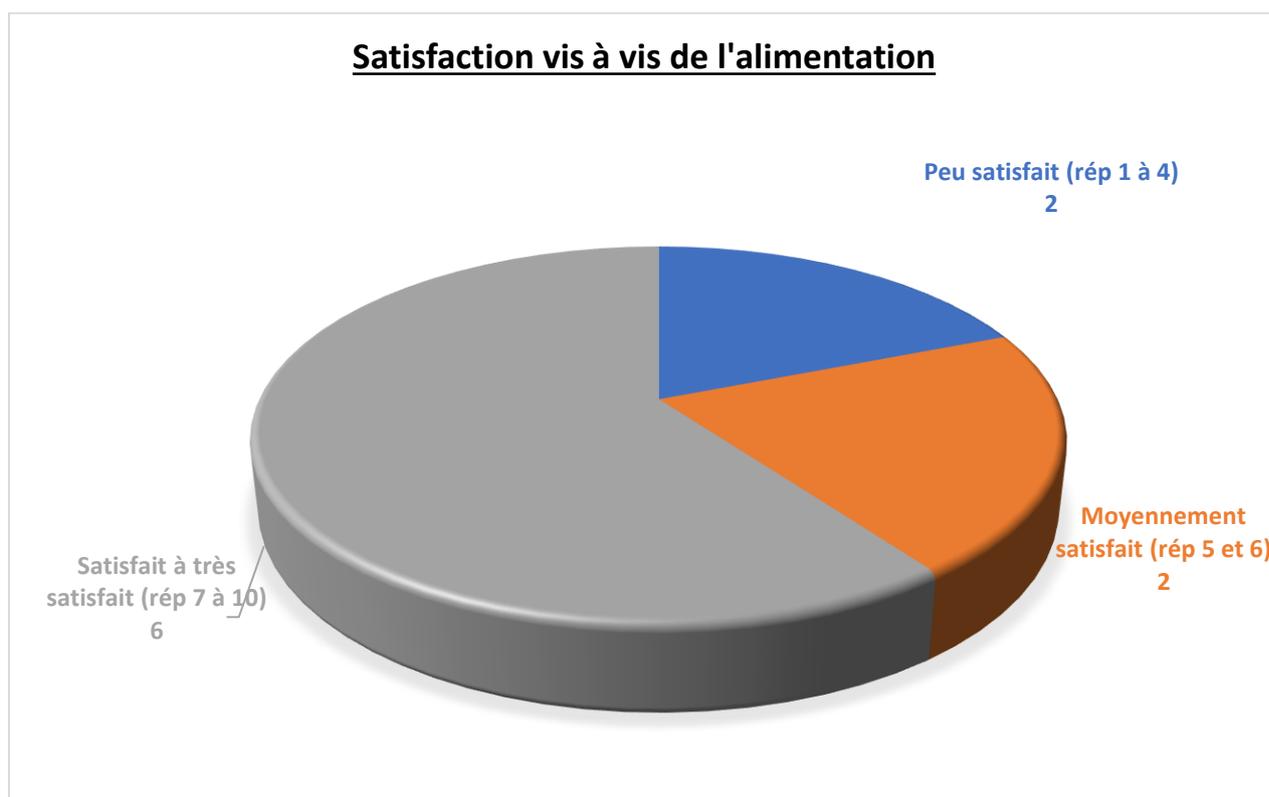
- ✓ **Les femmes sont moins informées que les hommes de cette classification**
- ✓ **Les plus jeunes semblent les mieux informés et la tranche d'âge des 60 ans et plus est celle étant le moins au courant**

## **IV – LES HABITANTS ET LES QUESTIONS D’ALIMENTATION**

**Le fait de se sentir concerné par les problématiques environnementales influe sur la manière de s'alimenter.**

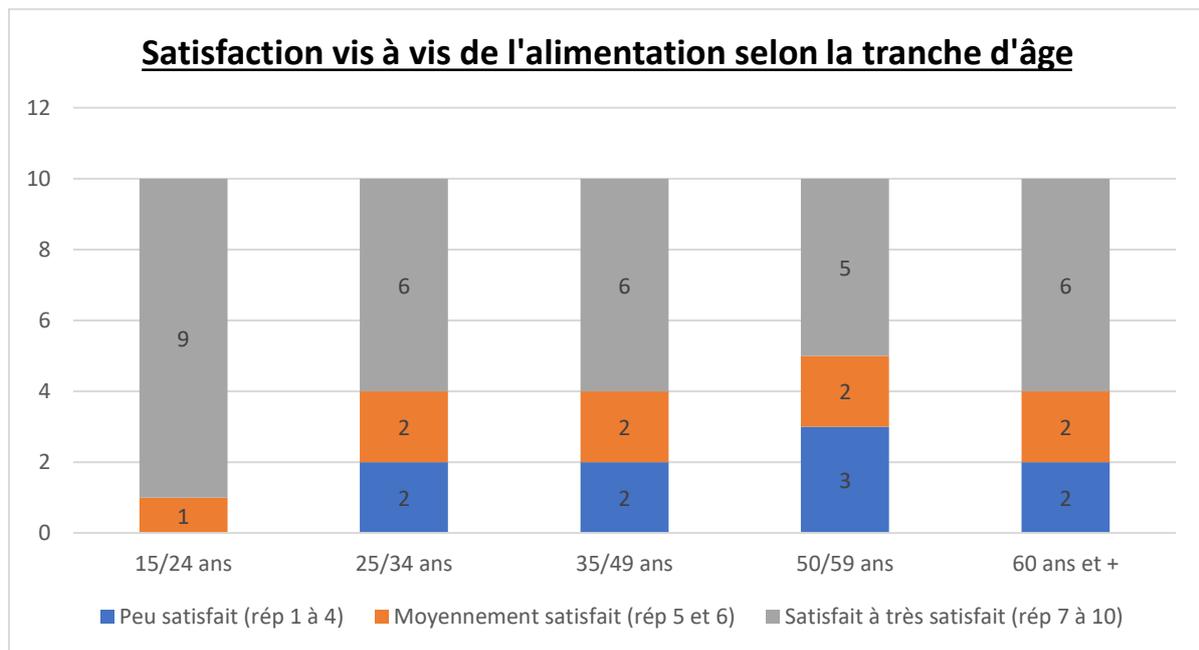
**Les difficultés financières ont un impact sur l'alimentation des personnes**

### **1 - Une majorité d'enquêtés satisfaits de la manière dont ils mangent**



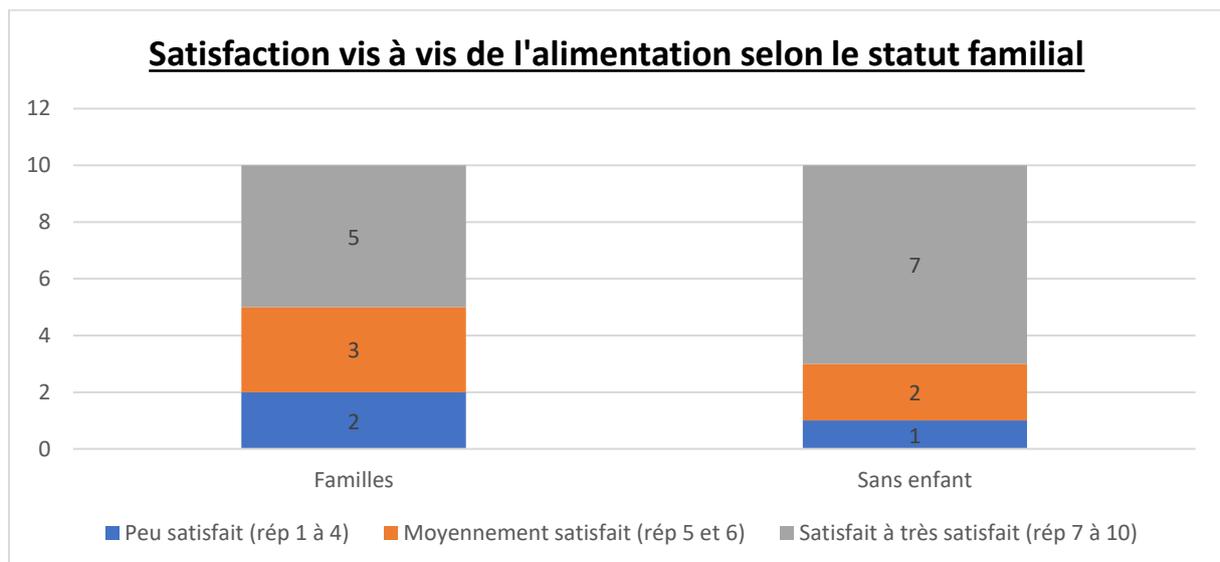
**6 enquêtés sur 10 déclarent être satisfaits de la manière dont ils mangent que ce soit en quantité et/ou en qualité, les hommes étant un peu plus satisfait que les femmes.**

## 1-1 Une satisfaction alimentaire qui diffère selon la tranche d'âge

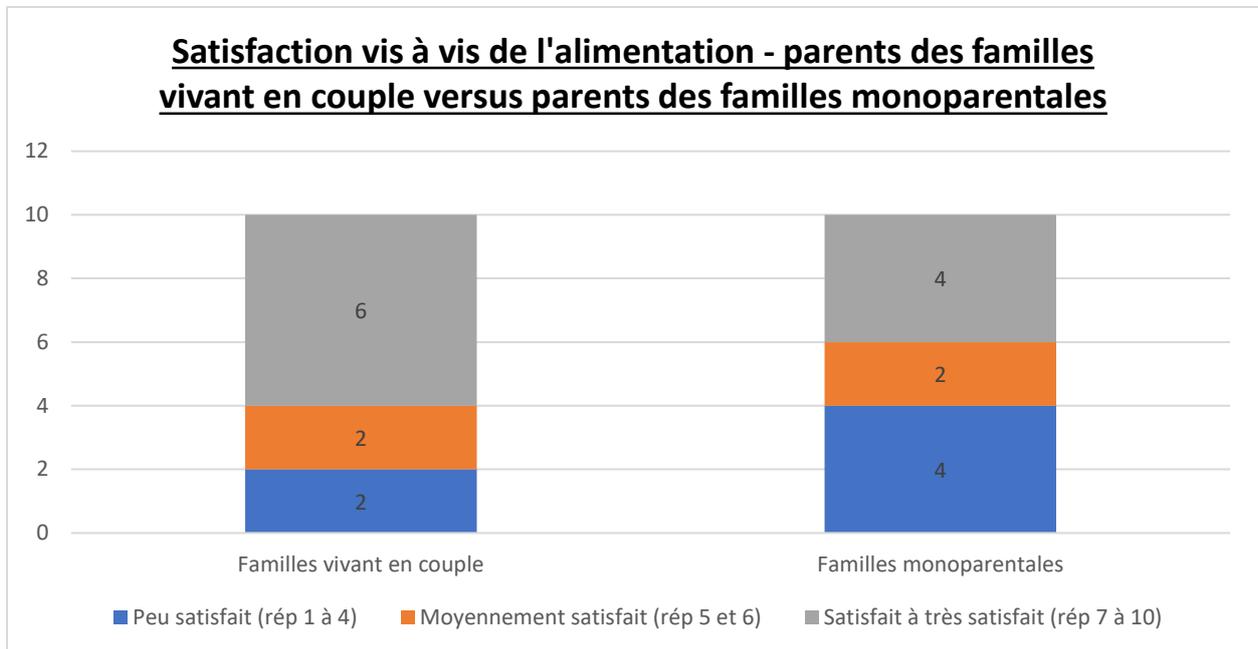


La tranche d'âge des 15/24 ans est celle étant la plus satisfaite concernant son alimentation (près de 9 enquêtés sur 10 répondent 7 à 10). Les autres tranches d'âge ont une satisfaction à peu près équivalente (5 à 6 enquêtés sur 10), celle des 50/59 ans étant un peu moins satisfaite que les autres.

## 1-2 Une satisfaction vis-à-vis de l'alimentation qui diffère selon le statut familial



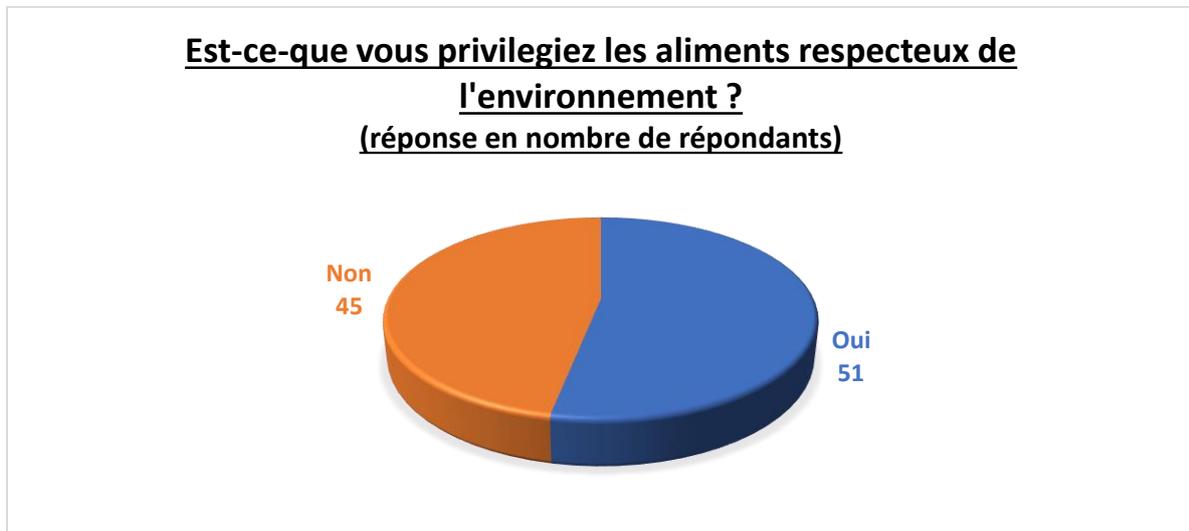
Les personnes sans enfant sont plus nombreuses proportionnellement à déclarer être satisfaites de leur manière de manger (7 personnes sur 10 contre 5 sur 10 pour les personnes vivant en famille).



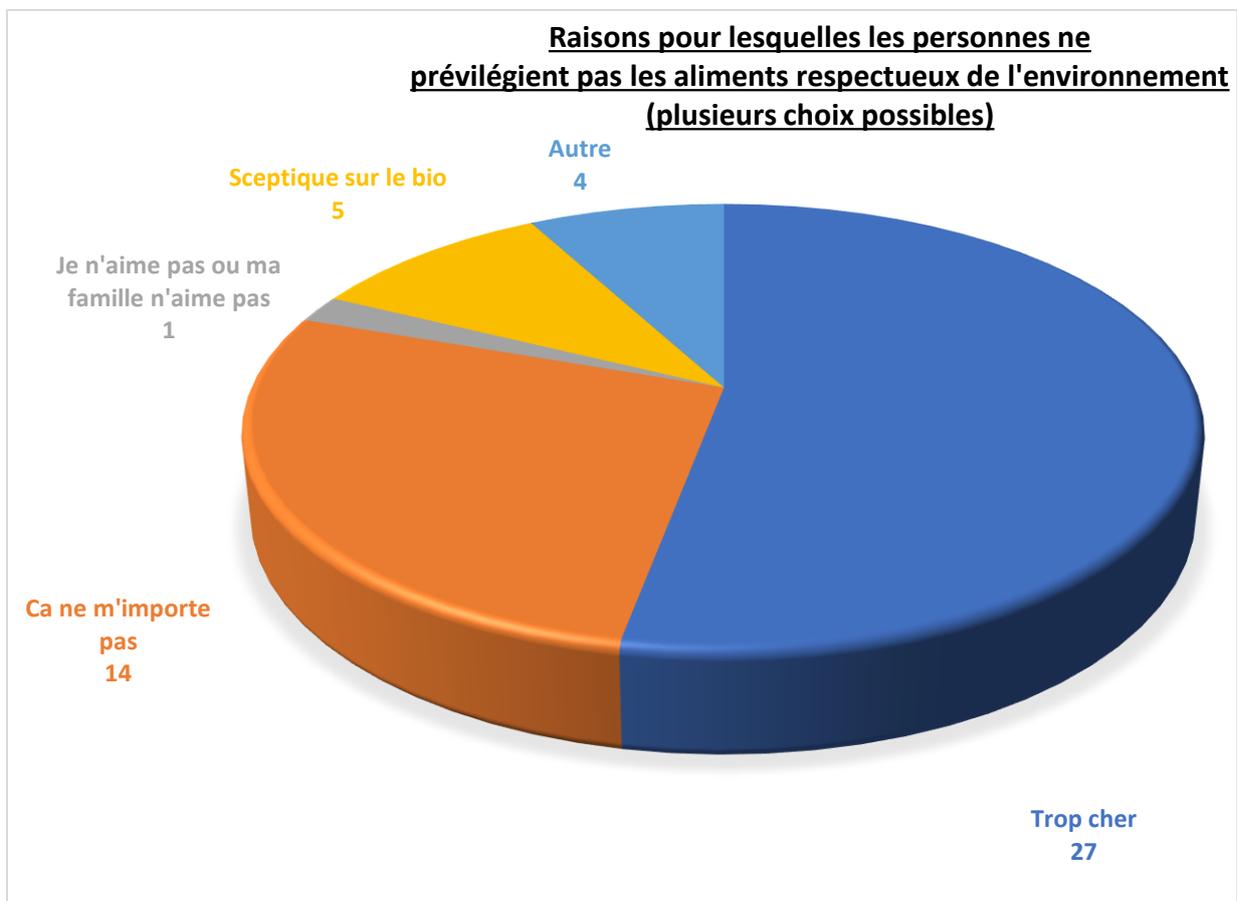
Les parents des familles monoparentales sont un peu moins satisfaites de la manière dont ils mangent (4 sur 10 contre 6 sur 10) que les parents vivant avec leurs enfants au sein d'un couple.

Selon les acteurs intervenant sur le quartier, les parents des familles monoparentales manquent de temps pour manger en famille et se nourriraient donc plus mal que les autres habitants. Cela expliquerait leur moindre satisfaction vis-à-vis de leur alimentation. De plus, ces familles rencontrent plus de soucis financiers que les autres ménages, ce qui peut avoir un impact sur la qualité de leur alimentation.

## 2 – La consommation d’aliments respectueux de l’environnement, (bio, local ou protéines végétales)



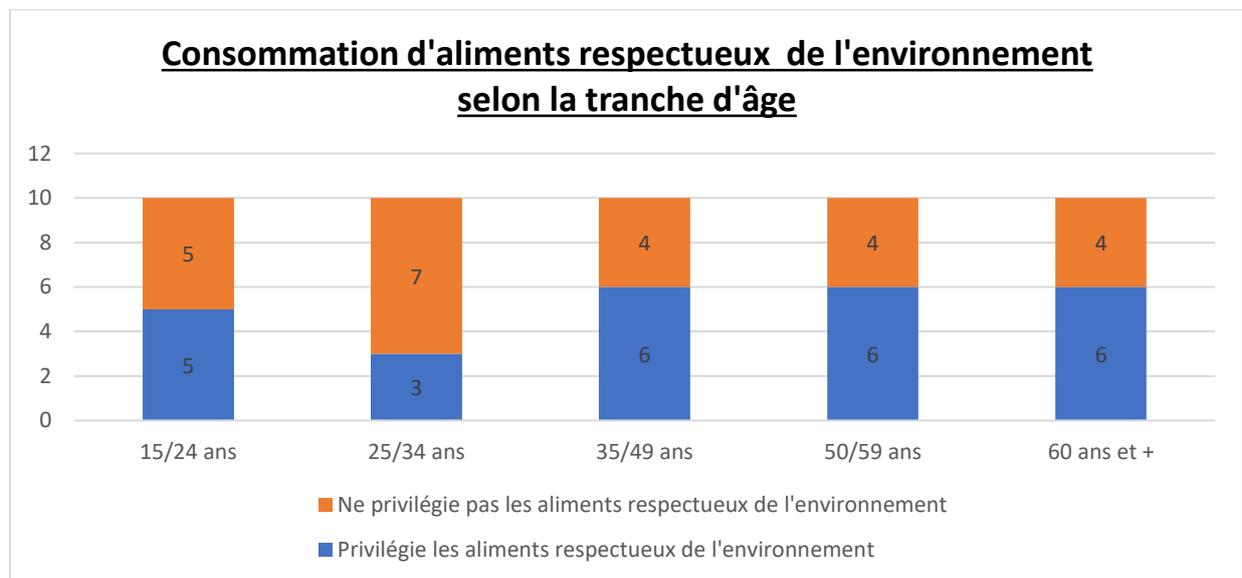
A la question privilégiez-vous les aliments respectueux de l’environnement (par exemple le bio, le local ou les protéines végétales), un peu plus de la moitié des enquêtés répondent oui (51 personnes contre 45).



La raison pour laquelle les personnes ne privilégient pas les aliments respectueux de l'environnement est principalement économique (évoqué dans un peu plus de la moitié des cas) suivi ensuite par le fait de ne pas se sentir concerné par le sujet (pour 1/3 des réponses). A noter que 5 personnes disent être sceptiques sur les produits bio.

**A noter que, au plus les personnes se sentent concernées par les problématiques environnementales, au plus elles privilégient les aliments respectueux de l'environnement.**

## **2-1 Une consommation d'aliments respectueux de l'environnement qui diffère selon la tranche d'âge**



**Les plus de 35 ans ont tendance à davantage privilégier les aliments respectueux de l'environnement (6 personnes sur 10). La tranche d'âge le faisant le moins est celle des 25/34 ans (3 personnes sur 10)**

Pour les 35/59 ans, le prix est le frein principal à la consommation de ce type d'aliment. Les plus jeunes et les plus âgés évoquent de manière plus prononcée, en plus de l'aspect économique, le fait de ne pas se préoccuper de cela.

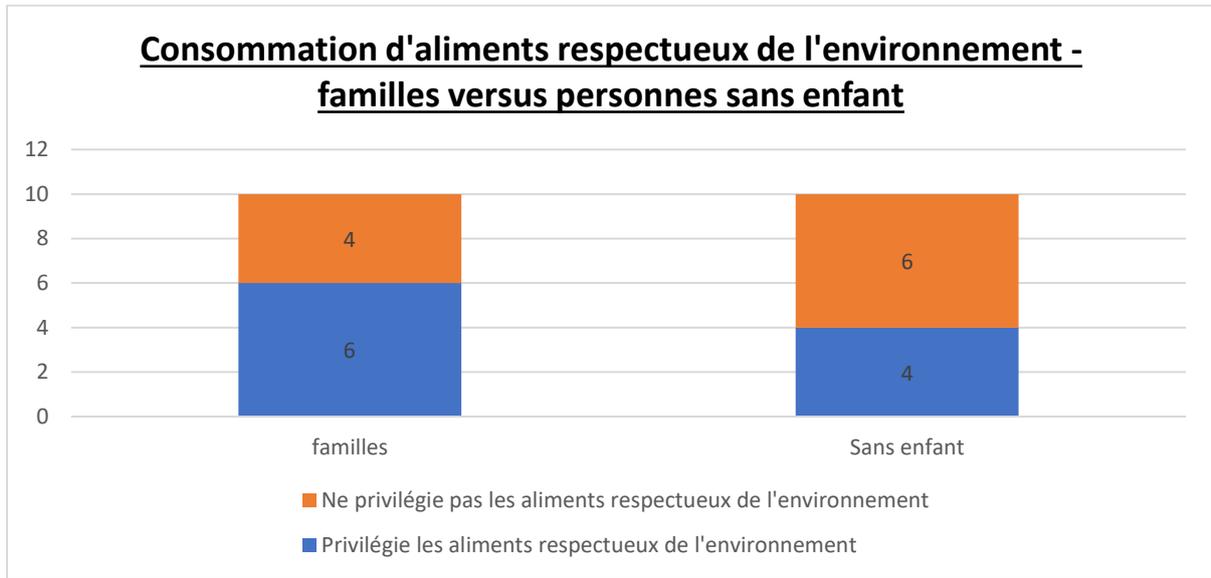
A noter que lors de l'enquête les personnes ont surtout évoqué le bio dans leurs réponses et n'ont quasiment jamais parlé des légumineuses (soit les protéines végétales) et très peu des produits locaux et/ou de saison.

Le service Restauration et Education à l'Alimentation constate que les enfants ne connaissent pas et n'aiment pas les légumineuses.

Selon les membres du Conseil Citoyen, de nombreuses familles habitant le quartier ont tendance à acheter des produits transformés et pas de saison, cela ayant un impact budgétaire car ces produits sont plus chers que les produits frais et de saison.

Selon les professionnels des centres sociaux, les habitants ne sont pas habitués à manger des légumineuses et ont du mal à l'accepter lors des repas « Midi Soleil »<sup>38</sup> organisés au centre social Irène Joliot Curie.

## **2-2 Une consommation d'aliments respectueux de l'environnement qui diffère selon la situation familiale**



**Les personnes ayant des enfants sont proportionnellement plus nombreuses à privilégier les aliments respectueux de l'environnement (6 sur 10 contre un peu plus de 4 sur 10).**

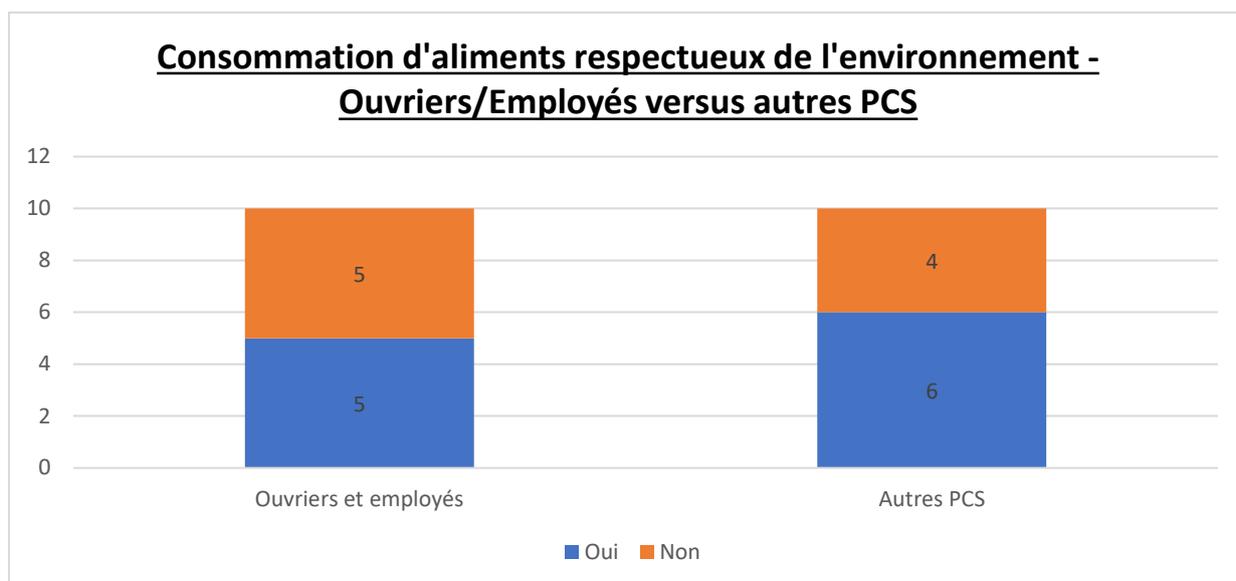
**Le prix est le frein principal pour les deux catégories de ménages, cependant, les personnes sans enfant sont proportionnellement un peu plus nombreuses à déclarer ne pas manger ce type de produits par indifférence vis à vis de ces derniers (3 sur 10 contre 2 sur 10).**

## **2-3 Les ouvriers et employés ont tendance à un peu moins privilégier les aliments respectueux de l'environnement que les autres PCS<sup>39</sup>.**

<sup>38</sup> « Midi soleil » est un atelier qui consiste à proposer à des personnes en situation d'isolement de se réunir chaque vendredi matin au centre social Irène Joliot Curie pour préparer et déguster un repas ensemble avec comme objectifs de :

- Permettre l'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité (locale, raisonnée et biologique)
- Lutter contre l'isolement et favoriser la création de liens entre habitants.
- Utiliser la cuisine et l'organisation du repas comme un support de valorisation des individus.
- Considérer l'atelier comme une porte d'entrée au centre social, afin d'orienter les habitants vers d'autres activités et faire le lien avec d'autres services municipaux.
- Permettre à des personnes en situation d'isolement d'établir des projets au sein d'un groupe et d'un environnement sécurisant.

<sup>39</sup> Les PCS sont les Professions et Catégories Socio Professionnelles selon la nomenclature de l'INSEE. Il s'agit des agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires., employés., ouvriers, retraités. Et enfin les autres personnes sans activité professionnelle.



Les ouvriers et employés sont respectivement autant à privilégier les aliments respectueux de l'environnement qu'à ne pas le faire alors que pour les autres PCS, 6 enquêtés sur 10 privilégient le bio et/ou le local et/ou les protéines végétales.

### **3 - Episol et Equytable et la possession d'un jardin**

#### **3-1 Préalables**

##### **Episol « La mobile »<sup>40</sup>**

Episol, est une épicerie locale et solidaire ambulante dont le siège social est basé à Grenoble. L'épicerie se déplace sur Pont de Claix, avec « la Mobile », épicerie ambulante proposant les produits d'Episol et ouvrant chaque mercredi de 15h30 à 17h30 place Michel Couëtoux.

La Mobile propose une gamme variée de produits frais, secs, locaux, bios et issus de filières solidaires à différents tarifs selon le quotient familial (QF) :

- QF supérieur à 900 ► tarif 1
- QF entre 650 et 900 ► tarif 2
- QF inférieur à 650 ► tarif 3

Les tarifs 2 et 3 bénéficient de prix moins élevés avec en moyenne de 30% de remise et un accès à des produits supplémentaires à petit prix.

Les non adhérents bénéficient automatiquement du tarif 1.

En 2022 92 bénéficiaires étaient adhérents à la Mobile sur Pont de Claix avec 28 adhérents pour le quartier. Le panier moyen des ventes s'est élevé à 5.89€.

En moyenne, 16 personnes sont au camion à Pont-de-Claix chaque semaine.

Les ventes sont presque exclusivement composées de produits de collecte (produits frais, secs, fruits et légumes du MIN). Les bénéficiaires sont majoritairement des personnes isolées avec

<sup>40</sup> Sources : <https://episol.fr/> et bilan Episol/la Mobile année 2022

une forte représentation des 60 ans et plus. 69% ont un quotient familial inférieur à 650€ et bénéficient donc du tarif 3.

### La Mobile, outre sa distribution hebdomadaire, organise des animations et travaille avec plusieurs structures partenaires

#### *Animations réalisées en 2022*

- Service gratuit de boissons chaudes ou de jus de fruits
- Partage d'une boîte à livres mobile et d'une grainothèque ambulante

#### *Structures partenaires*

- Centres sociaux Jean Moulin et Irène Joliot-Curie avec des commandes hebdomadaires
- MDH Iles de Mars-Olympiades
- Bailleur social AIH
- Service local de Solidarité de Pont-de-Claix

Episol souhaite développer les temps d'animation sur le quartier avec, soit l'embauche d'un service civique, soit un bénévole, pour effectuer de la sensibilisation et des ateliers une fois par mois.

### Les paniers de l'Equytable et les paniers solidaires

L'Equytable est une coopérative de l'économie sociale et solidaire en circuit-court qui distribue des paniers diversifiés (légumes, fruits, pains, œufs et fromages) sur plusieurs lieux de distribution, dont Pont de Claix (au centre social Irène Joliot Curie)

#### Sur Pont de Claix 2 types de paniers sont proposés

- Les paniers « classiques » fonctionnent avec un système d'adhésion et d'abonnement auprès de la coopérative permettant d'assurer un revenu juste et stable pour les producteurs et productrices et des produits de qualité et de saison.<sup>41</sup>
- Les paniers « solidaires » en partenariat avec le centre social Irène Joliot Curie.<sup>42</sup>  
Il s'agit d'une distribution hebdomadaire de paniers de fruits ou légumes à 20 Pontois inscrits au trimestre et dont le quotient familial est inférieur à 900. La distribution se déroule les mardis de 17h à 19h, simultanément et dans le même lieu que la distribution de paniers « classiques » pour les adhérents de l'Equytable. La distribution se fait en présence de la Conseillère en Économie Sociale et Familiale plus un autre professionnel du Centre social pour accueillir les personnes et promouvoir les activités proposées par la commune. En outre ; les paniers proposés font d'objet d'un atelier cuisine dénommé « la cuisine des paniers » permettant aux bénéficiaires d'apprendre à cuisiner à moindre coût les produits proposés dans les paniers tout en créant du lien social.

#### *Objectifs des paniers solidaires*

- Permettre à chaque pontois, quelles que soient ses capacités financières, d'accéder à des produits frais variés et de qualité
- Renforcer les liens et la mixité sociale
- Promouvoir une démarche solidaire et citoyenne auprès des habitants

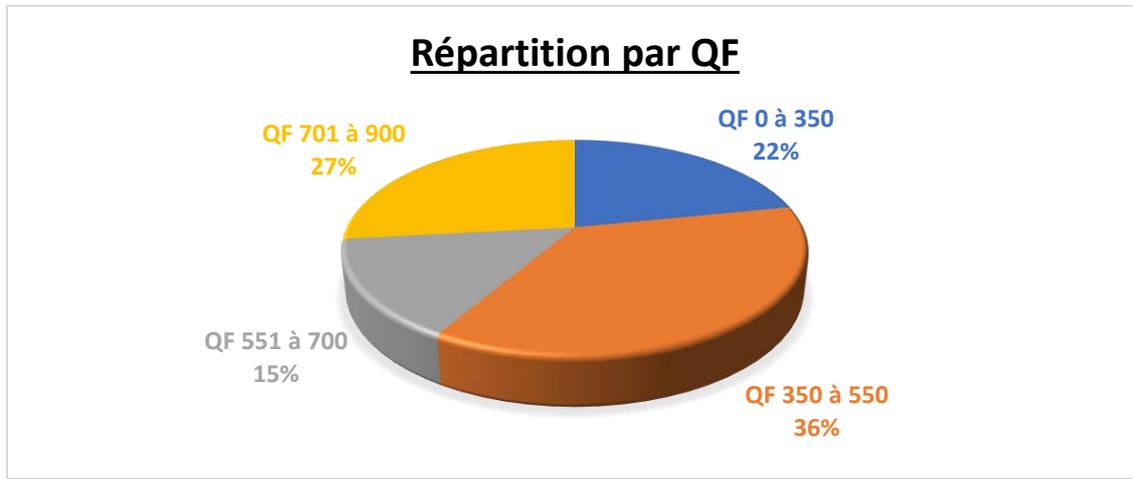
---

<sup>41</sup> Source : site internet de l'Equytable

<sup>42</sup> Sources : projet social 2023/2026 du centre social Irène Joliot Curie et bilan des paniers solidaires année 2022

- Soutenir l'agriculture locale, raisonnée et biologique

En 2022, 41 ménages ont bénéficié des paniers sur la période janvier/novembre dont 19 pour la première fois.



Les deux premières tranches de ressources (QF de 0 à 550) représentent 59% des bénéficiaires.

41% des bénéficiaires habitent le quartier des Îles de Mars Olympiades avec une augmentation de 41% entre 2021 et 2022.

Les catégories les plus représentées (70% des bénéficiaires) sont les salariés, les retraités et sans emploi.

De nombreuses personnes ont eu l'information de l'existence des paniers par un professionnel (Centres sociaux, CCAS, SLS, ou autres services de la commune). Le bouche à oreilles fonctionne également très bien. Les animations de proximité, et les temps festifs se déroulant pendant la distribution contribuent à faire connaître l'Equytable. A noter que toutes les demandes n'aboutissent pas, notamment du fait d'un quotient supérieur à 900€. A noter qu'en 2022, 2 personnes n'ont pas souhaité être positionnées car souhaitaient des aliments plus variés : viandes, conserves, etc.

### **Les jardins**

Trois types de jardins existent sur la commune de Pont de Claix :

- *Les jardins familiaux le long du canal du Drac* : 55 parcelles de 40m<sup>2</sup> ou 160m<sup>2</sup> sur lesquelles les jardiniers peuvent cultiver individuellement leur propre parcelle
- *Les jardins familiaux situé dans la cour de l'ancien collège des Îles de Mars* 24 parcelles sur lesquelles les jardiniers peuvent cultiver individuellement leur propre parcelle.
- *Un jardin partagé, situé en cœur de quartier des Îles de Mars Olympiades* et géré par le centre social Irène Joliot Cuire.

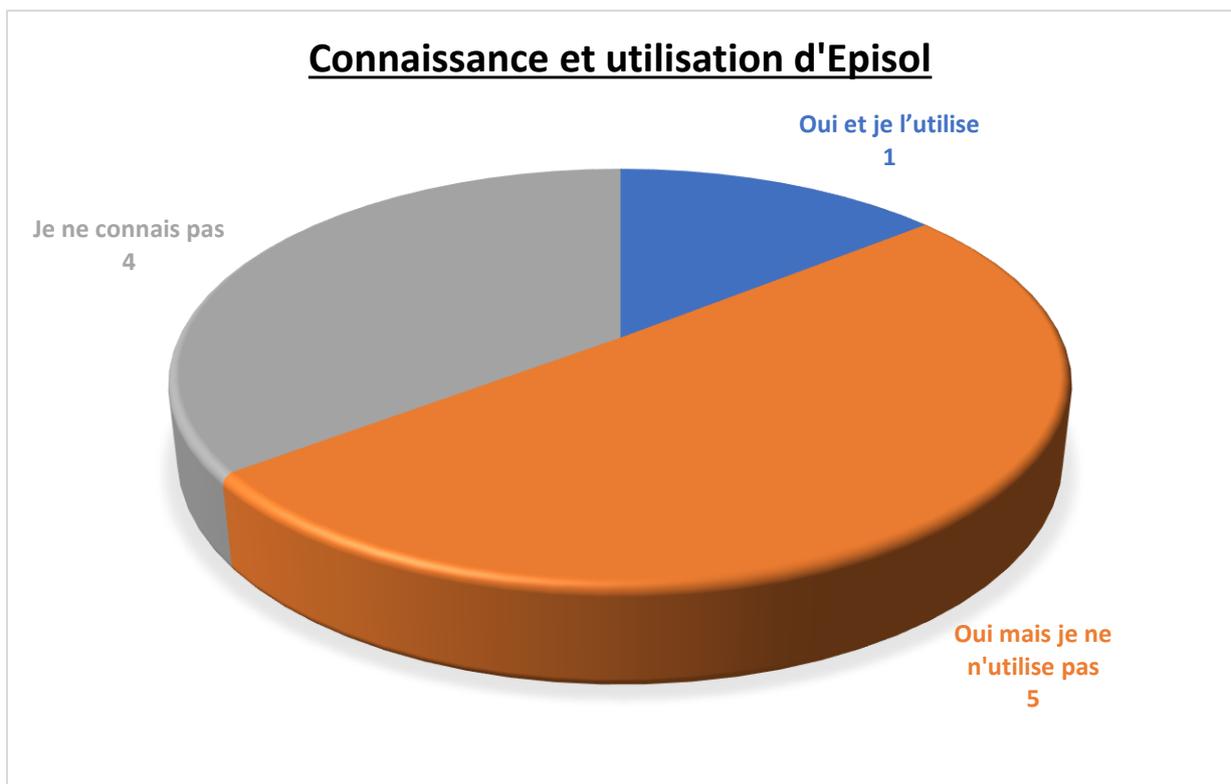
Ce jardin est ouvert à tous et toutes avec comme objectifs :

- ✓ De créer du lien social entre habitants et les différents collectifs, de transmettre des valeurs d'éco-citoyenneté (respect de l'environnement notamment,
  - ✓ De vivre des moments collectifs de qualité avec les publics et partenaires différents, en favorisant l'autonomie des individus, les plaisirs,
  - ✓ De promouvoir une nouvelle manière de vivre au quotidien dans les espaces collectifs et individuels en termes d'économie d'énergie, en diminuant les actes contribuant aux développements de la pollution (sur toutes ses formes).
- Actuellement, un groupe de 6 personnes jardinent ensemble.

### **3-2 Connaissance et utilisation d'Episol/la Mobile et des paniers de l'Equytable et la possession d'un jardin**

*Attention concernant Episol et l'Equytable, un biais est possible concernant les réponses car les enquêtrices sont allées interroger des habitants sur une distribution de l'Equytable et une vente de la Mobile.*

**La moitié des enquêtés connaissent Episol et 1 personne sur 10 l'utilise.**

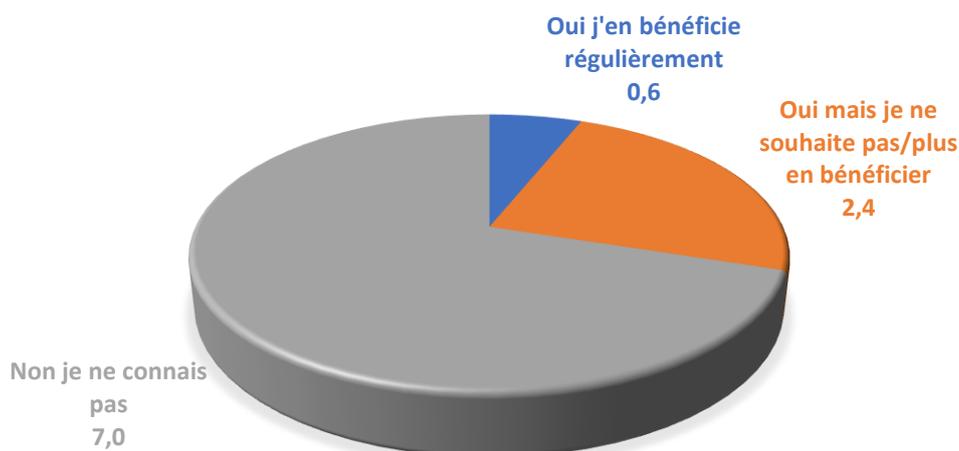


**Moins d'une personne sur 10 bénéficie des paniers de l'Equytable.**

7 personnes sur 10 disent ne pas connaître

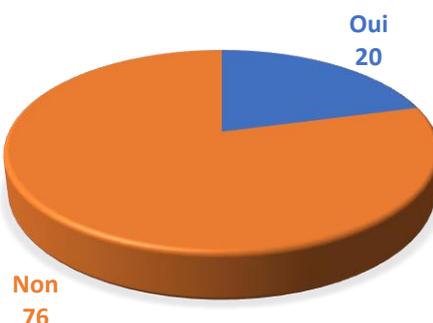
1/4 connaissent mais ne souhaitent pas ou plus en principalement car le contenu ne leur convient pas (1/3 évoquent d'autres raisons notamment le fait d'avoir un jardin ou de ne plus en avoir besoin)

## Connaissance et utilisation des paniers de l'Equytable



## 2 enquêtés sur 10 possèdent un jardin (tout type de jardin confondu).

### Possession d'un jardin



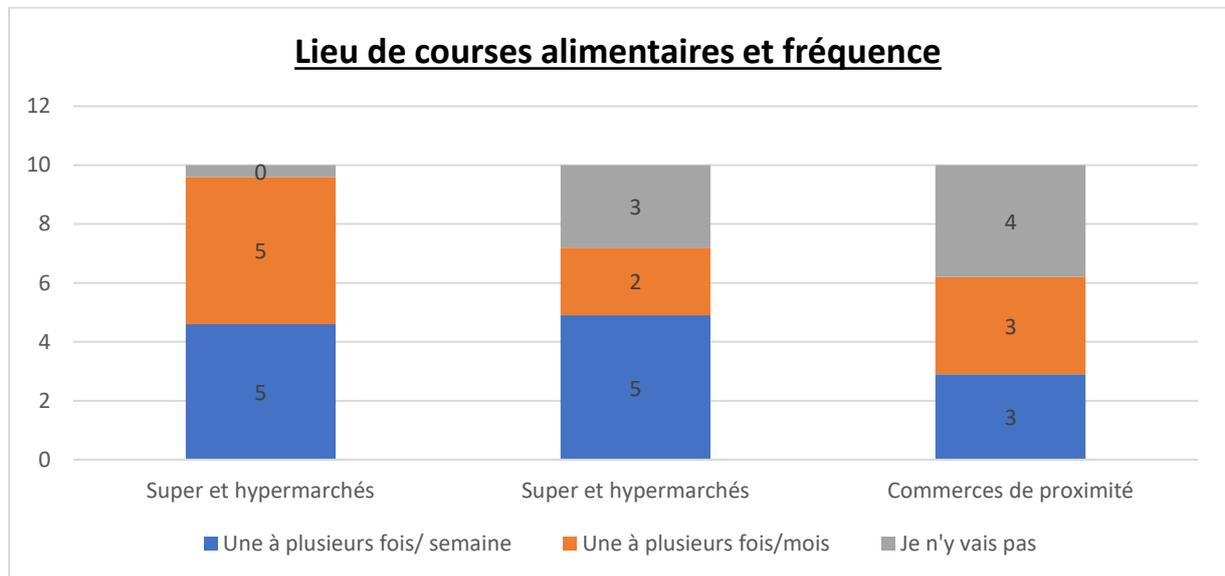
Episol/La Mobile : les professionnels de l'épicerie constatent que les habitants achètent beaucoup de produits transformés lors des ventes. Cela corrobore le constat effectué par le conseil citoyen dans la partie « Consommation d'aliments respectueux de d'environnement »

Les professionnels constatent également que peu de bénéficiaires achètent des fruits ou des légumes pour les cuisiner, excepté lorsqu'ils sont en barquette à prix très bas.

Concernant les prix, les « anciens bénéficiaires » ont tendance à se plaindre mais pour autant reviennent, et les « nouveaux bénéficiaires » disent que les produits proposés ne sont pas chers.

L'Equytable : les professionnels des centres sociaux constatent que « les enfants ne mangent pas de légumes ». Cela pourrait expliquer que le contenu des paniers ne convienne pas à certains.

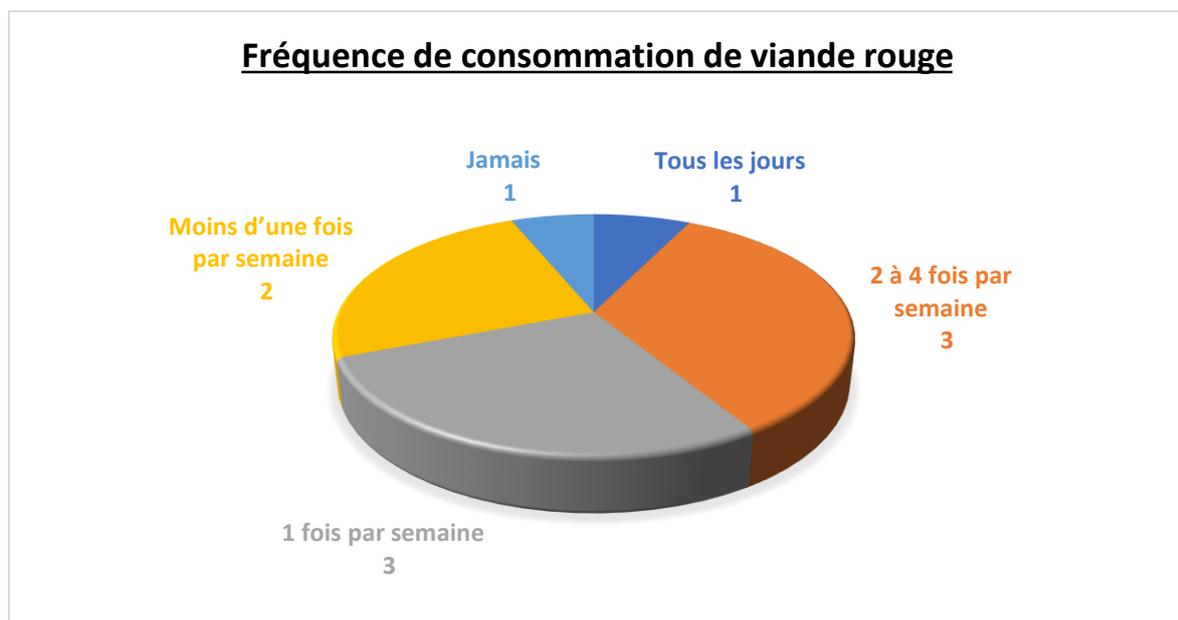
## 4 - Lieu de courses alimentaires : le super et hypermarché, lieu de course privilégié suivi du marché



La moitié des enquêtés va au super et hypermarché une à plusieurs fois par mois et quasiment l'autre moitié une à plusieurs fois par semaine (seuls 4 enquêtés déclarent ne pas aller dans ce type de commerce).

La moitié des enquêtés va au marché une à plusieurs fois par semaine et 1/3 dans les commerces de proximité. Les marchés auxquels se rendent les personnes sont à la fois celui de Pont de Claix que celui de la Luire/la Ponatière sur Echirolles.

## 5 - La consommation de viande rouge



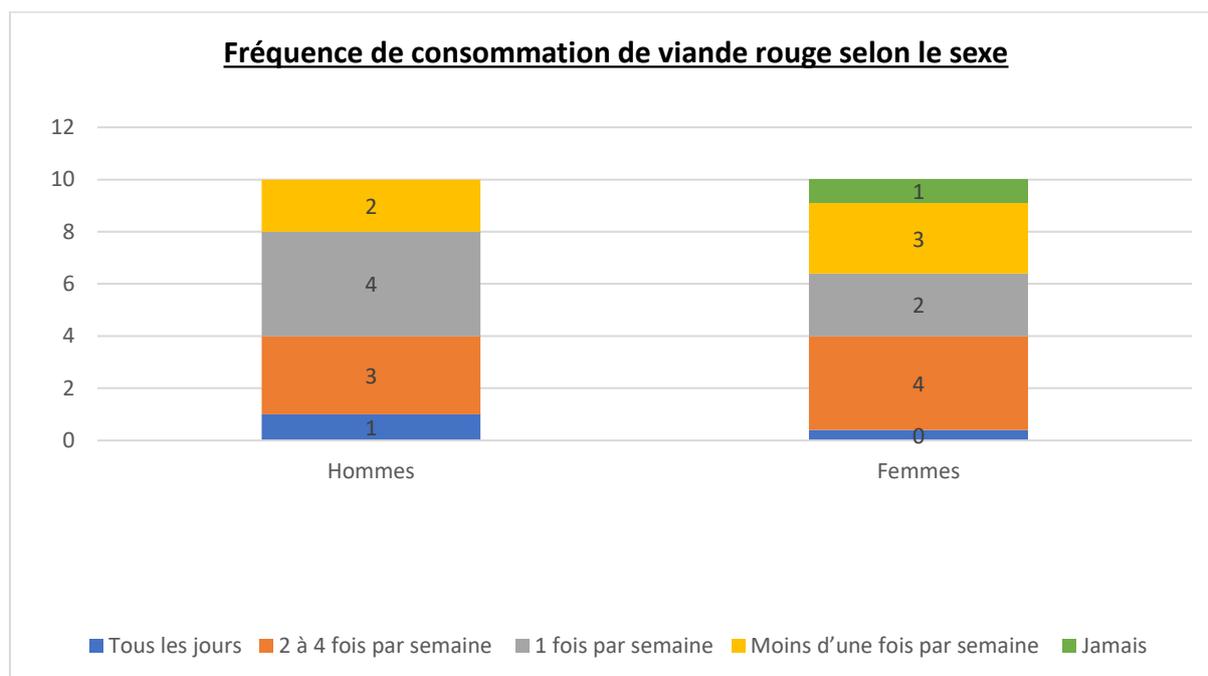
4 personnes sur 10 déclarent consommer de la viande rouge plusieurs fois par semaine et 1/3 une fois par semaine. Seuls 1/3 des enquêtés consomment de la viande rouge moins d'une fois par semaine ou jamais. 6 personnes n'en consomment jamais.

A noter qu'au plus les personnes se sentent concernées par les problématiques environnementales, au moins elles consomment de viande rouge.

Le GEMRCN<sup>43</sup>, recommande 50g de viande pour les maternelles (soit un 1/2 steak haché). Selon le Service Restauration et Education à l'Alimentation, la mise en place de cette recommandation au sein des cantines scolaires accueillant les enfants du QPV a été parfois mal accueillie et mal comprise, alors que cela n'a pas semblé poser de problèmes dans les autres lieux de restauration scolaire. Cela pourrait être dû à une forme de « rationnement ressenti » de la part des habitants.

Une des explications concernant la forte consommation de viande rouge pourrait être liée aux habitudes alimentaires et culturelles et par les prix bas pratiqués par la boucherie attenante au quartier.

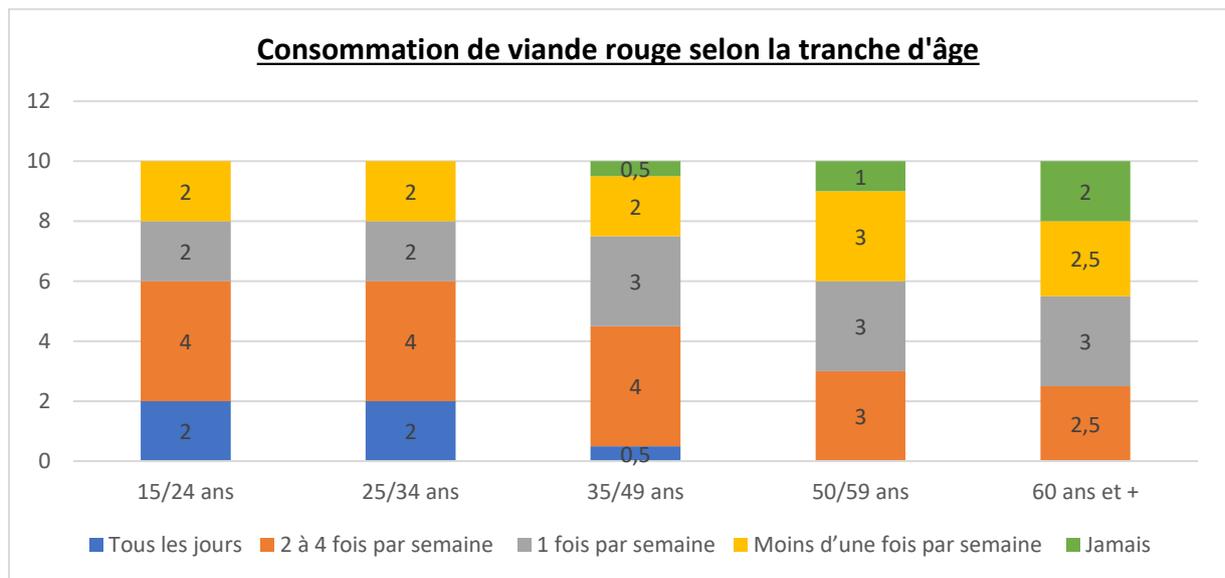
### **5-1 Les femmes moins consommatrice de viande rouge que les hommes**



Les hommes sont 8 sur 10 à consommer de la viande rouge une à plusieurs fois par semaine, contre 6 pour les femmes. A noter qu'aucune femme ne consomme de la viande rouge tous les jours contre 1 homme sur 10.

<sup>43</sup> Le GEMRCN "Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition" est, depuis sa première version en 1999, un guide pratique concernant la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration collective sociale.

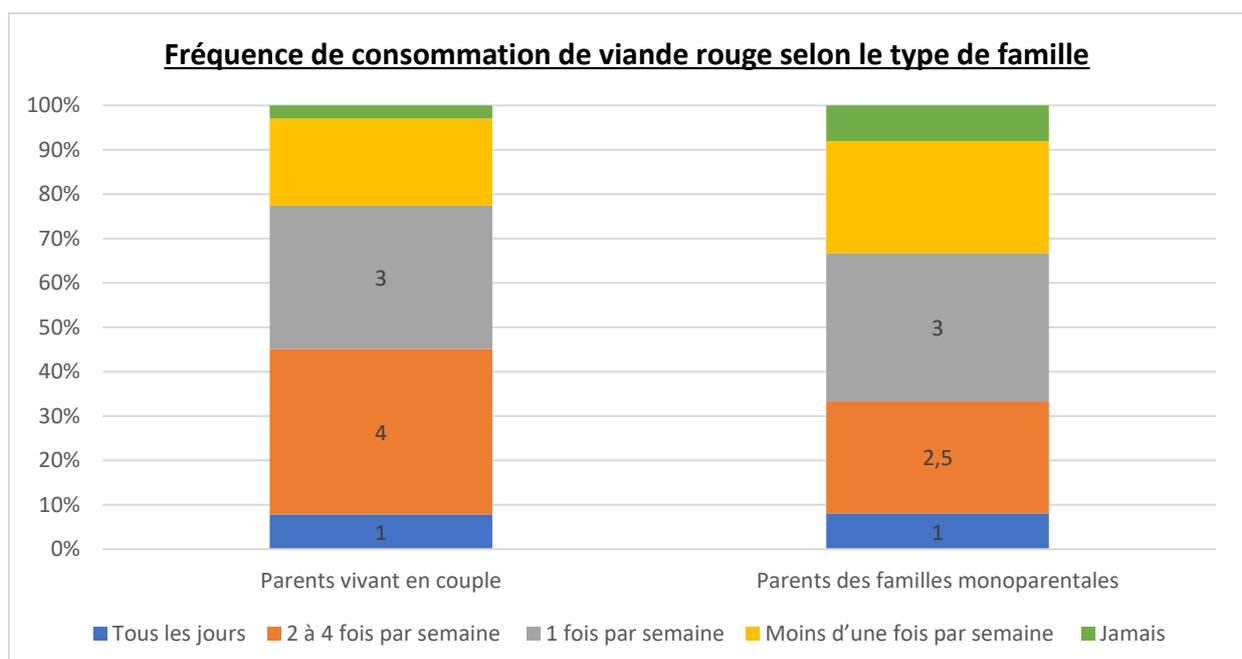
## 5-2 Une fréquence de consommation de viande rouge qui diminue avec l'âge



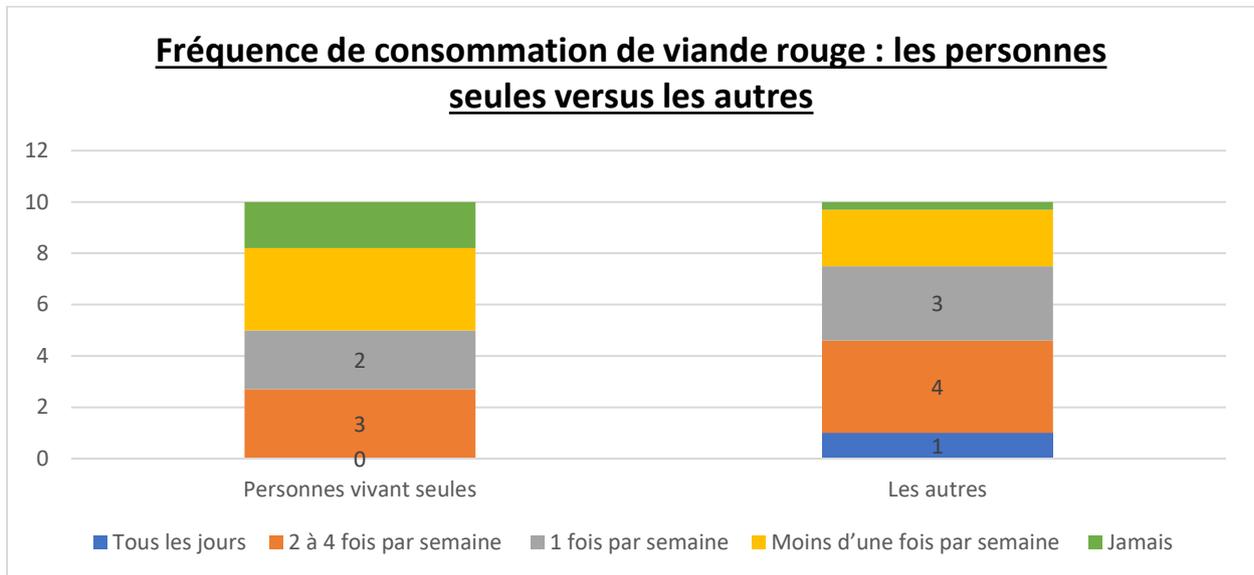
Les 15/34 ans sont les plus gros consommateurs de viande rouge : 8 sur 10 en consomment une à plusieurs fois par semaine et aucun n'en consomme jamais. Les 60 ans et plus est la tranche d'âge en consommant le moins, à noter que ces derniers ont eu tendance à évoquer régulièrement le facteur santé dans le fait de ne pas trop consommer ce type d'aliment.

## 5-3 Une fréquence de consommation de viande rouge qui diffère selon le statut familial

Le fait d'avoir des enfants ne joue pas spécialement sur la consommation de viande rouge.

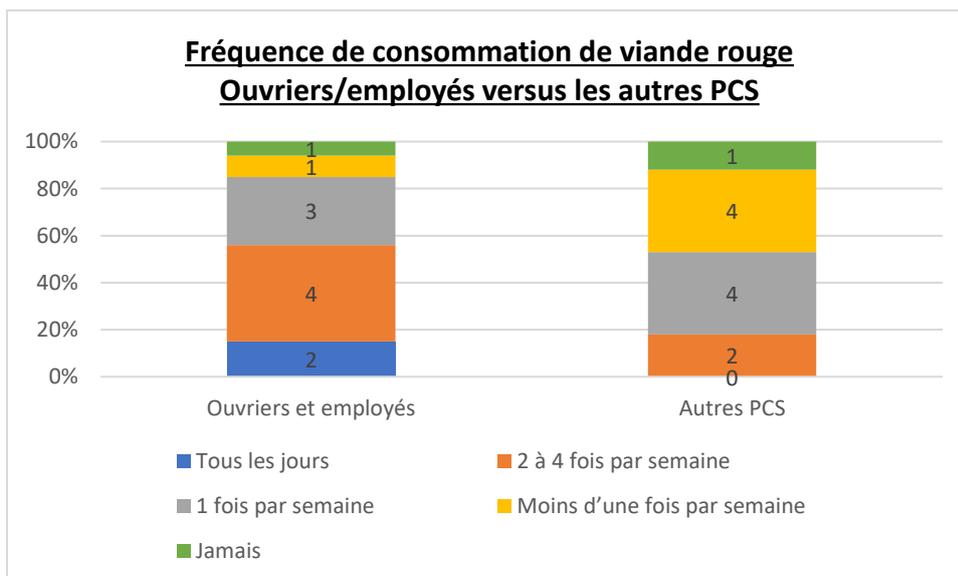


Les parents des familles monoparentales consomment moins de viande rouge que les parents vivant avec leurs enfants au sein d'une couple.



Les personnes seules ont tendance à moins consommer de viande rouge que les autres. Elles sont aussi plus nombreuses à ne jamais en consommer.

#### **5-4 Les ouvriers et employés consomment plus de viande rouge que les autres PCS**



Les ouvriers et employés sont environ 8 sur 10 à consommer de la viande rouge 1 à plusieurs fois par semaine, contre 6 sur 10 pour les autres PCS. 2 ouvriers et employés sur 10 en consomment tous les jours contre aucun enquêté des autres PCS

Cette différence entre PCS pourrait s'expliquer, selon certains professionnels, par le fait que consommer de la viande rouge est perçu comme un signe de richesse. De plus les personnes exerçant en tant qu'ouvrier effectuent davantage un travail physique que les autres PCS.

## **6 – Evolution de la consommation de viande et/ou de poisson au cours de l'année écoulée**

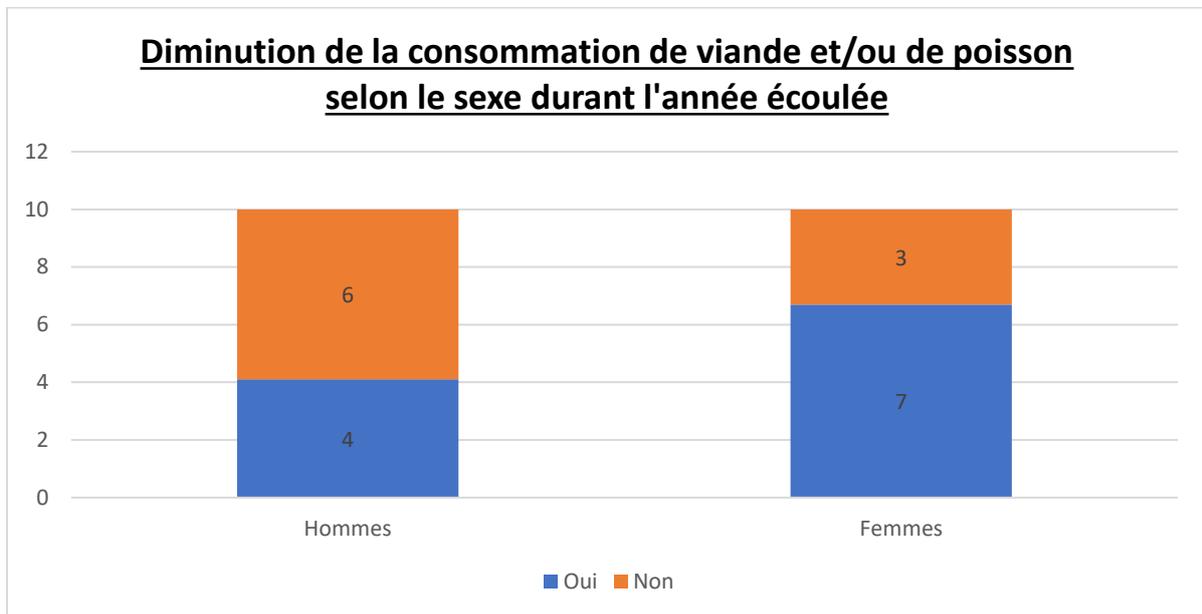


6 enquêtés sur 10 disent avoir réduit leur consommation de viande et/ou de poisson au cours de l'année écoulée.

Pour plus de la moitié d'entre eux, cela est dû à des raisons économiques. La question environnementale n'est valable que pour moins d'une personne sur 10.

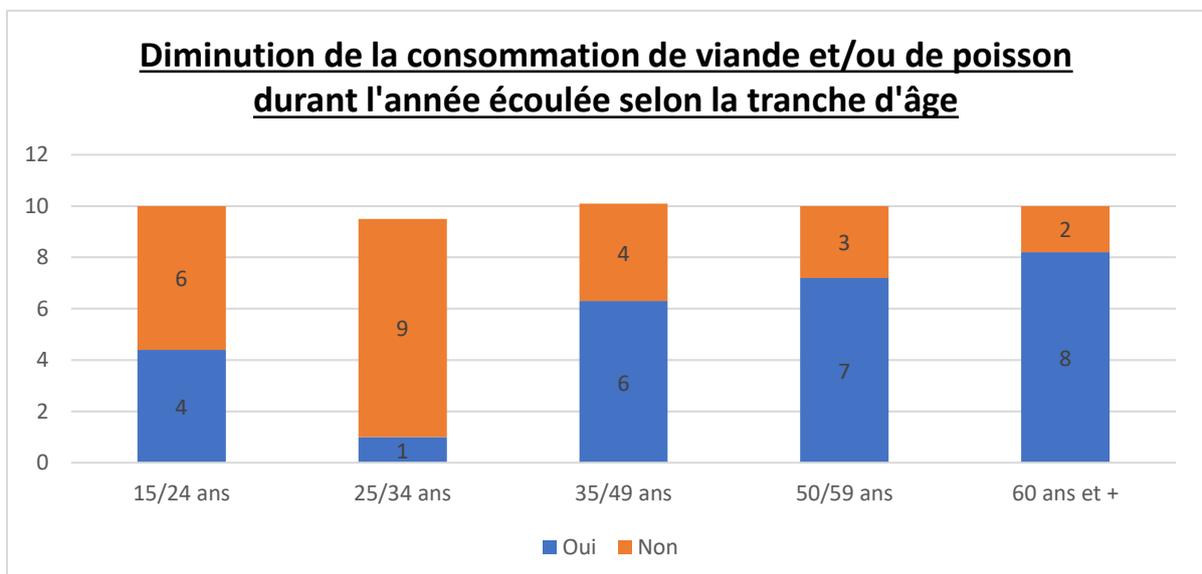
A noter que 3 personnes sont végétariennes.

## **6-1 Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à avoir diminué leur consommation de viande et/ou de poisson durant l'année écoulée**



7 femmes sur 10 déclarent avoir diminué leur consommation de viande et/ou de poisson durant l'année écoulée contre 4 hommes sur 10.

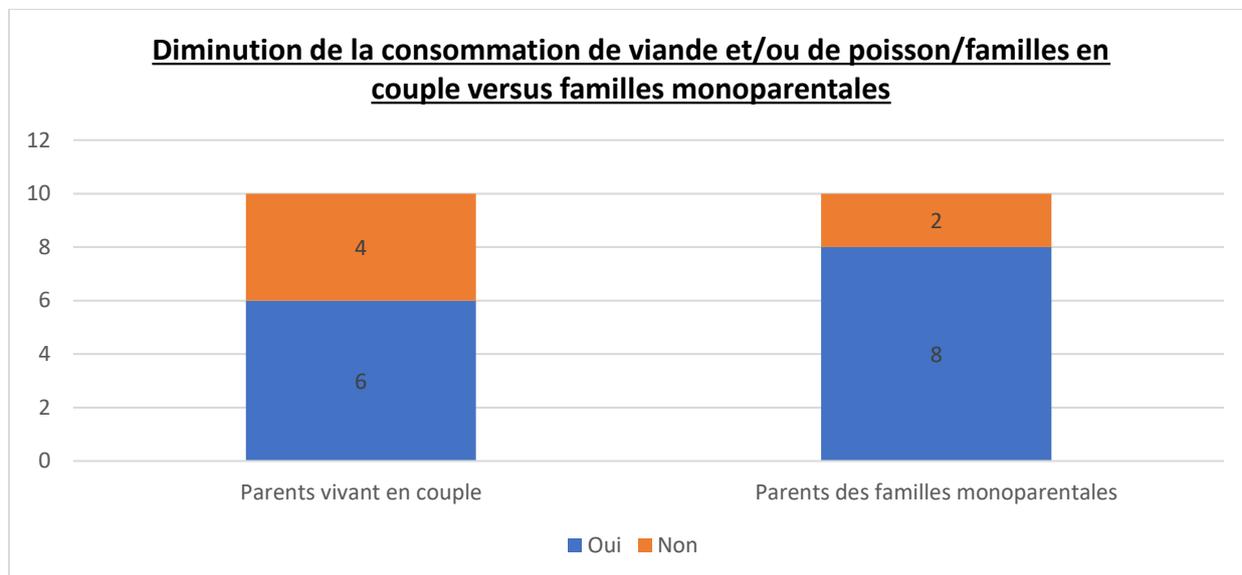
## **6-2 Une diminution de consommation qui diffère selon la tranche d'âge**



Les plus âgés sont proportionnellement plus nombreux à avoir diminué leur consommation de viande ou de poisson durant l'année écoulée : entre 7 et 8 sur 10 pour les 50 ans et plus. La tranche d'âge ayant le moins diminué sa consommation est celle de 25/34 ans (seule 1 personne sur 10).

### **6-3 Une diminution qui diffère selon le statut familial**

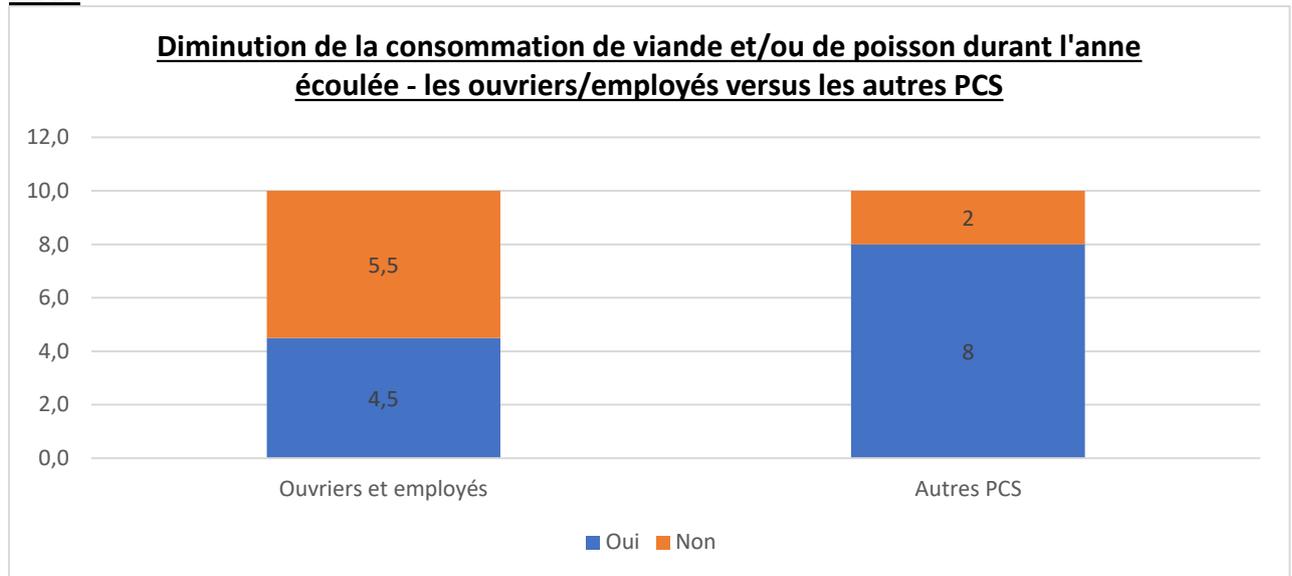
Les personnes vivant seules sont proportionnellement un peu plus nombreuses à avoir diminué leur consommation de viande et/ou de poisson durant l'année écoulée que celles vivant en famille, soit respectivement 7 sur 10 contre 6 sur 10.



Les parents des familles monoparentales sont 8 sur 10 à avoir diminué leur consommation de viande et/ou de poisson durant l'année écoulée contre 6 sur 10 pour les parents vivant avec leurs enfants au sein d'un couple.

Enfin les personnes vivant seules ont eu tendance à un peu plus diminuer leur consommation de viande et de poisson durant l'année écoulée que les autres, soit respectivement 7 sur 10 contre 6 sur 10.

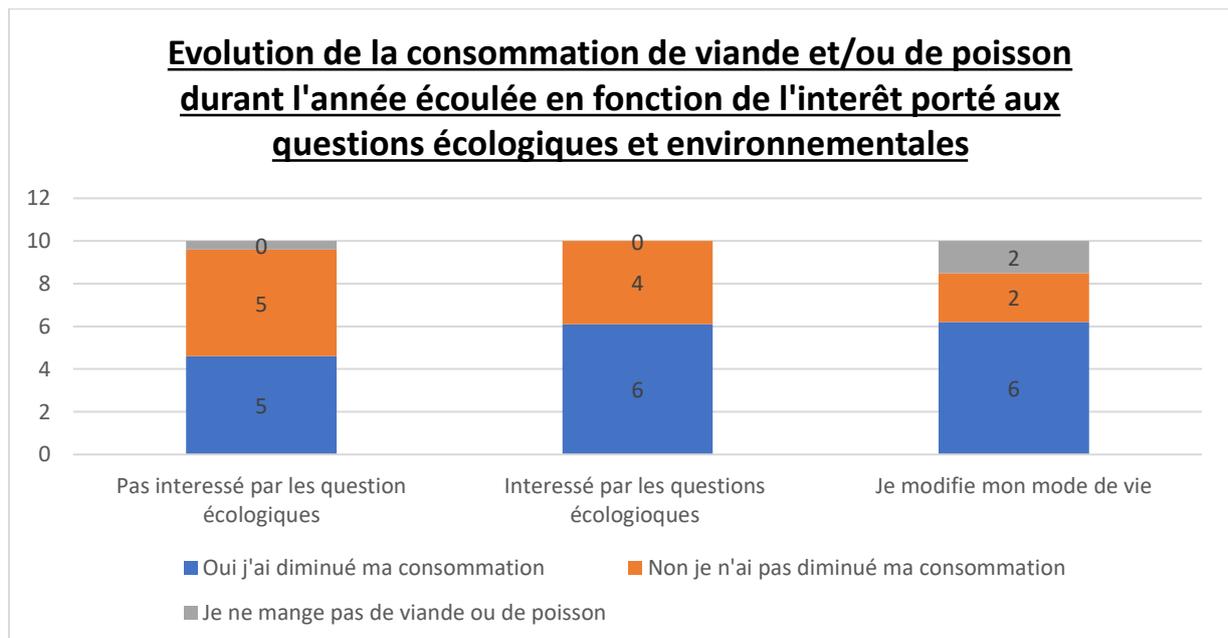
## **6-4 Impact concernant la consommation de viande et/ou de poisson selon la PCS**



Les ouvriers et employés ont moins diminué leur consommation de viande et/ou de poisson durant l'année écoulée, soit un peu moins de 5 enquêtés sur 10, contre 8 sur 10 pour les autres PCS.

## **6-5 L'intérêt pour les questions écologiques et environnementales impacte la consommation de viande et/ou de poisson**

Les personnes intéressées ou changeant leur mode de vie ont été environ 6 sur 10 à diminuer leur consommation de viande et/ou de poisson, contre un peu moins de 5 personnes sur 10, pour celles qui ne s'y intéressent pas. Les personnes disant changer leur mode de vie sont plus nombreuses à ne pas consommer de viande et/ou de poisson.



**SYNTHESE**  
**LES HABITANTS ET LES QUESTIONS D'ALIMENTATION**

- Le fait de se sentir concerné par les problématiques environnementales influe sur la manière de s'alimenter.
- Les difficultés financières ont un impact sur l'alimentation des personnes

**Une majorité d'enquêtés satisfaits de la manière dont ils mangent**

- **6 enquêtés sur 10 satisfaits de la manière dont ils mangent que ce soit en quantité et/ou en qualité**, les hommes étant un peu plus satisfait que les femmes.
- **Une satisfaction qui diffère selon la tranche d'âge**
  - ✓ La tranche d'âge des 15/24 : la plus satisfaite concernant son alimentation (près de 9 enquêtés sur 10 répondent de 7 à 10)
  - ✓ Les autres tranches d'âge ont une satisfaction à peu près équivalente (5 à 6 enquêtés sur 10)
- **Une satisfaction qui diffère selon le statut familial**
  - ✓ Les personnes sans enfant plus satisfaites que les autres (7 personnes sur 10 contre 5 sur 10)
  - ✓ Les parents des familles monoparentales un peu moins satisfaits que les parents vivant avec leurs enfants au sein d'un couple (4 sur 10 contre 6 sur 10)

⇒ *Les parents des familles monoparentales*

- *Manquent de temps pour manger en famille et se nourriraient donc plus mal que les autres habitants.*
- *Rencontrent plus de soucis financiers que les autres ménages*

**La consommation d'aliments respectueux de l'environnement, (bio, local ou protéines végétales)**

- **Un peu plus de la moitié des enquêtés privilégient ce type d'aliment**
- **Les raisons économiques (un peu plus de la moitié des cas) suivies du manque d'intérêt sont évoquées pour ne pas privilégier ce type d'aliment**
- **Au plus les personnes se sentent concernées par les problématiques environnementales, au plus elles privilégient les aliments respectueux de l'environnement**
- **Une consommation d'aliments respectueux de l'environnement qui diffère selon la tranche d'âge**
  - ✓ Les plus de 35 ans ont tendance à davantage privilégier les aliments respectueux de l'environnement (6 personnes sur 10).
  - ✓ La tranche d'âge le faisant le moins est celle des 25/34 ans (3 personnes sur 10)

⇒ Les personnes ont surtout évoqué le bio dans leurs réponses et n'ont quasiment jamais parlé des légumineuses et très peu des produits locaux et/ou de saison.

- ⇒ Les enfants ne connaissent pas et n'aiment pas les légumineuses.
- ⇒ De nombreuses familles habitant le quartier ont tendance à acheter des produits transformés et pas de saison, cela ayant un impact budgétaire car ces produits sont plus chers que les produits frais et de saison.
- ⇒ Les habitants ne sont pas habitués à manger des légumineuses

➤ **Une consommation d'aliments qui diffère selon la situation familiale**

- ✓ Les personnes ayant des enfants sont proportionnellement plus nombreuses à privilégier ce type d'aliments (6 sur 10 contre un peu plus de 4 sur 10)
- **Les ouvriers et employés ont tendance à un peu moins privilégier ce type d'aliments que les autres PCS** (5 sur 10 contre 6 sur 10)

**Episol et Equytable et la possession d'un jardin**

**La moitié des enquêtés connaissent Episol et 1 personne sur 10 l'utilise**

**Moins d'une personne sur 10 bénéficie des paniers de l'Equytable**

- ✓ 7 personnes sur 10 disent ne pas connaître
- ✓ 1/4 connaissent mais ne souhaitent pas ou plus en principalement car le contenu ne leur convient pas (1/3 évoquent d'autres raisons notamment le fait d'avoir un jardin ou de ne plus en avoir besoin)

➤ **2 enquêtés sur 10 possèdent un jardin (tout type de jardin confondu)**

**Lieu de courses alimentaires : le super et hypermarché, lieu de course privilégié suivi du marché**

- **La moitié des enquêtés va au super et hypermarché une à plusieurs fois par mois, quasiment l'autre moitié une à plusieurs fois par semaine**
- **La moitié des enquêtés va au marché une à plusieurs fois par semaine et 1/3 dans les commerces de proximité**

**La consommation de viande rouge**

**4 personnes sur 10 en consomment plusieurs fois par semaine**

**1/3 une fois par semaine**

**1/3 moins d'une fois par semaine ou jamais**

**Au plus les personnes se sentent concernées par les problématiques environnementales, au moins elles consomment de viande rouge par semaine**

**Les femmes moins consommatrice de viande rouge que les hommes (8 sur 10 contre 6 Sur 10)**

**Une fréquence de consommation qui diminue avec l'âge**

**Une fréquence de consommation qui diffère selon le statut familial**

- ✓ **Les parents des familles monoparentales consomment moins de viande rouge que les parents vivant avec leurs enfants au sein d'une couple**

- ✓ Les personnes seules ont tendance à moins consommer de viande rouge que les autres.

➤ **Les ouvriers et employés consomment plus de viande rouge que les autres PCS**

- ✓ Environ 8 sur 10, une à plusieurs fois par semaine, contre 6 sur 10 pour les autres PCS

⇒ *Consommer de la viande rouge est perçu comme un signe de richesse.*

⇒ *Les personnes exerçant en tant qu'ouvrier effectuent davantage un travail physique que les autres PCS*

**Evolution de la consommation de viande et/ou de poisson durant l'année écoulée**

➤ **6 enquêtés sur 10 ont réduit leur consommation**

- ✓ Pour plus de la moitié cela est dû à des raisons économiques
- ✓ La question environnementale n'est valable que pour moins d'une personne sur 10

➤ **Les femmes proportionnellement plus nombreuses à avoir diminué leur consommation**

➤ **Une diminution qui diffère selon le statut familial**

- ✓ Les parents des familles monoparentales proportionnellement un peu plus nombreux à avoir diminué leur consommation (8 sur 10 contre 6 sur 10 pour les parents vivant avec leurs enfants au sein d'un couple)
- ✓ Les personnes vivant seules ont eu tendance à un peu plus diminuer leur consommation (7 sur 10 contre 6 sur 10 pour les autres)

➤ **Les ouvriers et employés ont moins diminué leur consommation** (5 enquêtés sur 10, contre 8 sur 10 pour les autres PCS)

➤ **Une diminution plus prononcée pour les personnes intéressées ou changeant leur mode de vie** (environ 6 sur 10 contre 4 personnes sur 10)

# **V – LES HABITANTS ET LES QUESTIONS ENERGETIQUES**

## **1 - Préalables**

### **1-1 La gestion du chauffage dans les immeubles et la répercussion des coûts sur les locataires**

Pour les deux bailleurs (SDH et AIH) le chauffage est collectif urbain dont le combustible sont les déchets, le gaz, le bois, le charbon fuel et la farine animale (80% renouvelable). L'entreprise en contrat est la compagnie de chauffage. Les locataires ne peuvent pas réguler la chauffe, mais ils peuvent cependant couper leurs radiateurs.

La SDH répercute le coût du chauffage dans les provisions mensuelles avec des régularisations de charges qui ont lieu au mois d'octobre. Pour l'AIH les régularisations interviennent en juillet.

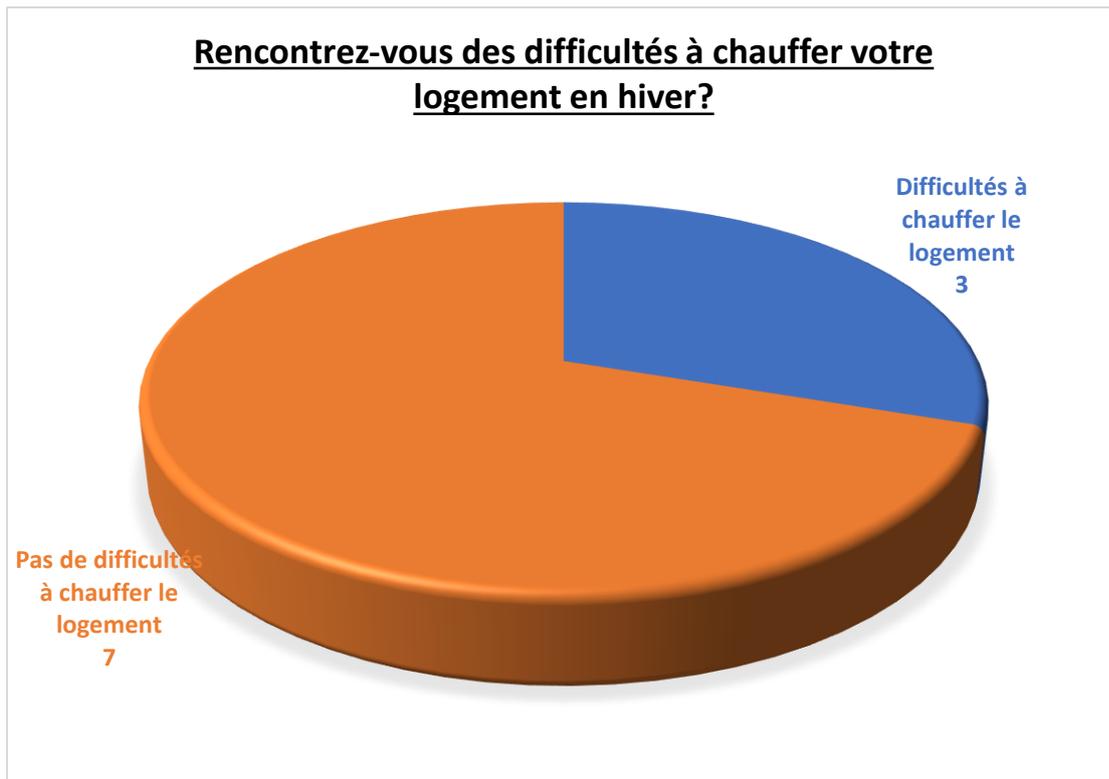
### **1-2 Les travaux d'isolation des bâtiments**

La SDH a effectué un gros chantier d'isolation des bâtiments dans les 4 tours et les 2 barres Stendhal et Victor Hugo.

L'AIH, va engager des travaux d'amélioration au 2eme semestre 2024 sur la barre Olympiades. Ils vont notamment porter sur une optimisation de la régulation ainsi que la réalisation d'un désembouage du système pour une meilleure efficacité du système de chauffe.

## 2 - Le chauffage et les températures dans les logements en période hivernale

### 2-1 Seuls un tiers des enquêtés rencontrent des difficultés à chauffer leur logement en hiver



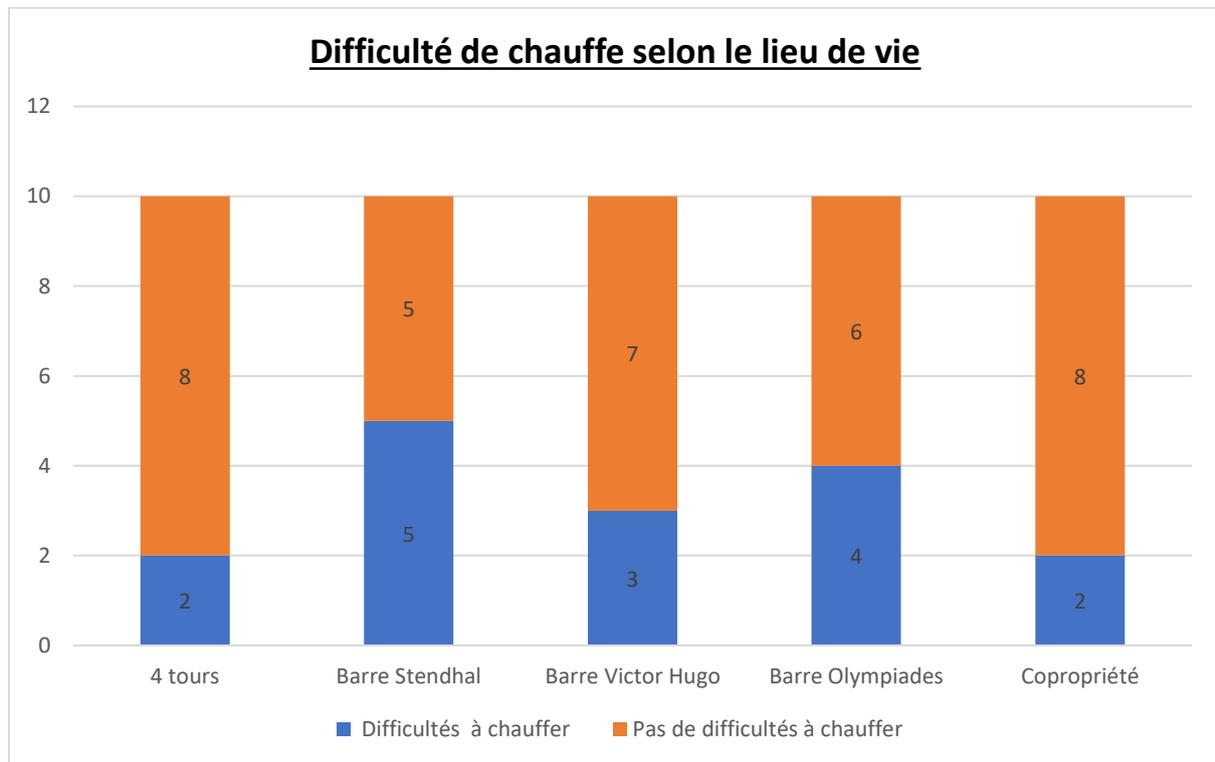
**Globalement les enquêtés n'ont pas eu de difficultés à chauffer leur logement durant la période hivernale et une bonne moitié d'entre eux dit ne pas avoir réduit la température chauffe dans leur logement.**

Pour ceux et celles ayant réduit le chauffage (2 sur 10) Les raisons évoquées sont principalement le d'avoir eu trop chaud ainsi que l'efficacité des travaux d'isolation des bâtiments. Les raisons écologiques ont été évoquées uniquement par 2 enquêtés.

Les enquêtés ayant répondu avoir eu des problèmes de chauffe (3 sur 10) évoquent

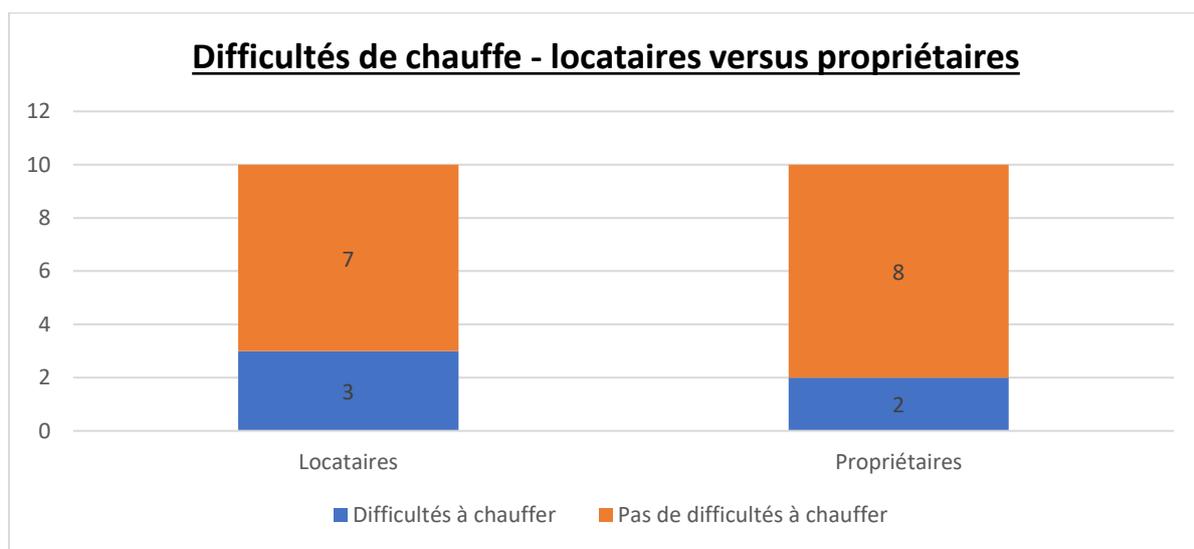
- Pour la moitié d'entre eux, un problème de coût
- Pour 1/3 une insatisfaction liée à la température de chauffe imposée

## 2-2 Une difficulté de chauffe différente selon le lieu de vie



Les habitants de la barre Stendhal sont ceux ayant le plus répondu avoir eu des difficultés à chauffer leur logement (la moitié des habitants).

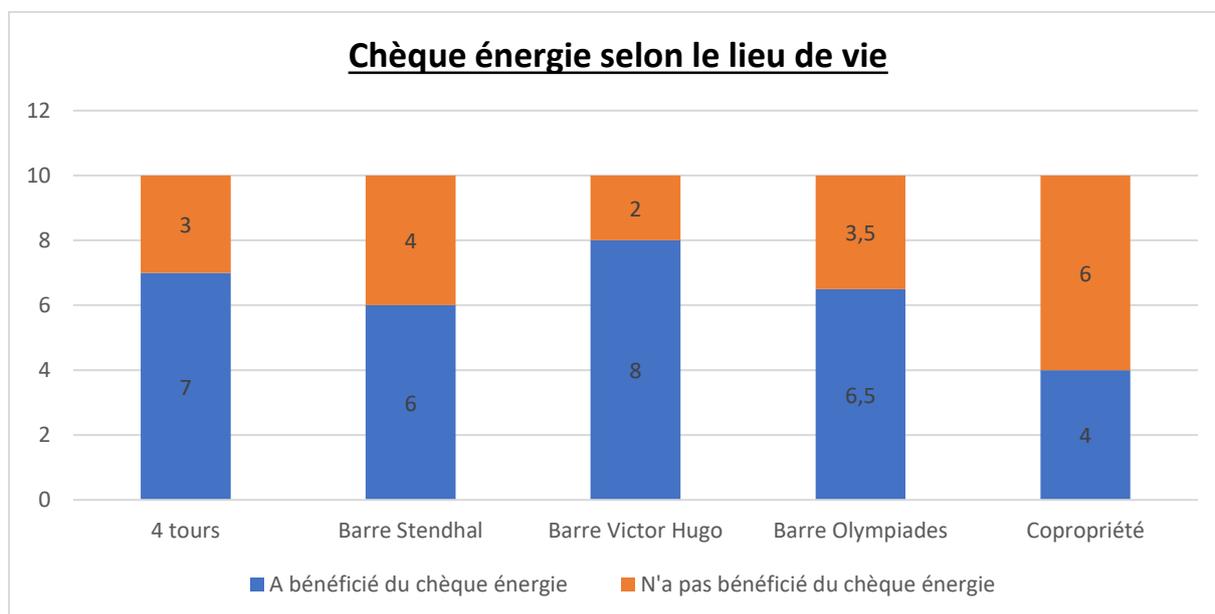
Les habitants de la copropriété sont ceux ayant eu le moins de soucis à ce niveau-là (8 habitants sur 10).



Les locataires ont eu proportionnellement un peu plus de difficultés à chauffer leur logement : 3 sur 10 contre 2 sur 10 pour les propriétaires.

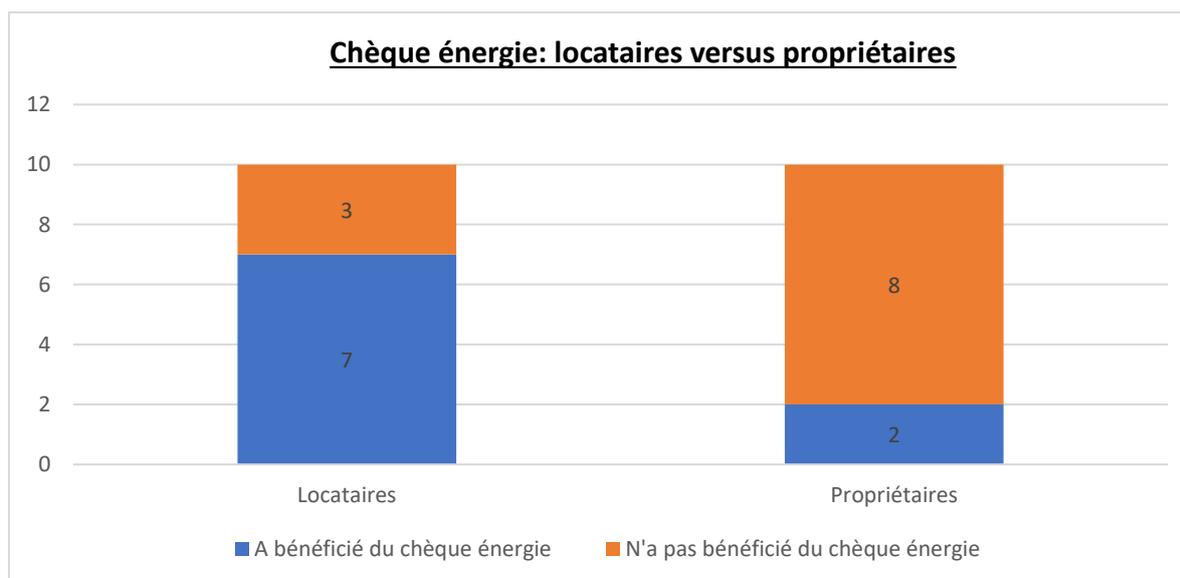
### 3 - Le chèque énergie

#### 3-1 Deux tiers des enquêtés ont déjà bénéficié du chèque énergie.



Les habitants de la copropriété sont ceux ayant le moins bénéficié du chèque énergie (4 enquêtés sur 10). Ceux de la barre Victor Hugo sont proportionnellement plus nombreux à en avoir bénéficié (quasiment 8 personnes sur 10).

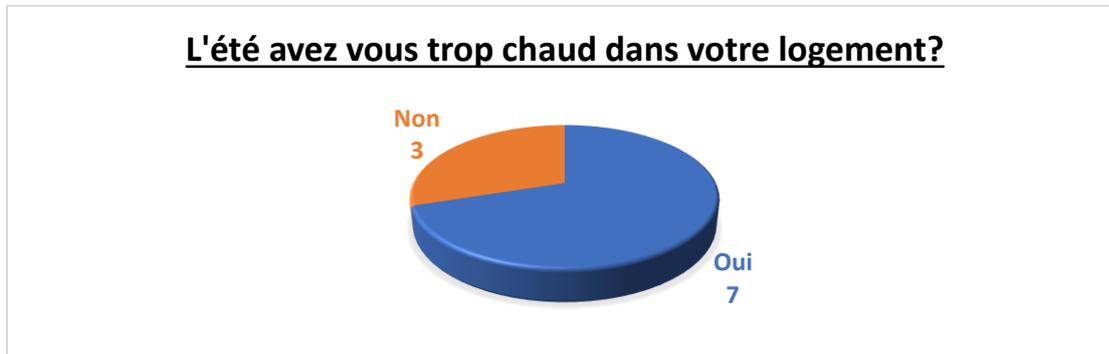
#### 3-2 Une aide plus largement versée aux locataires



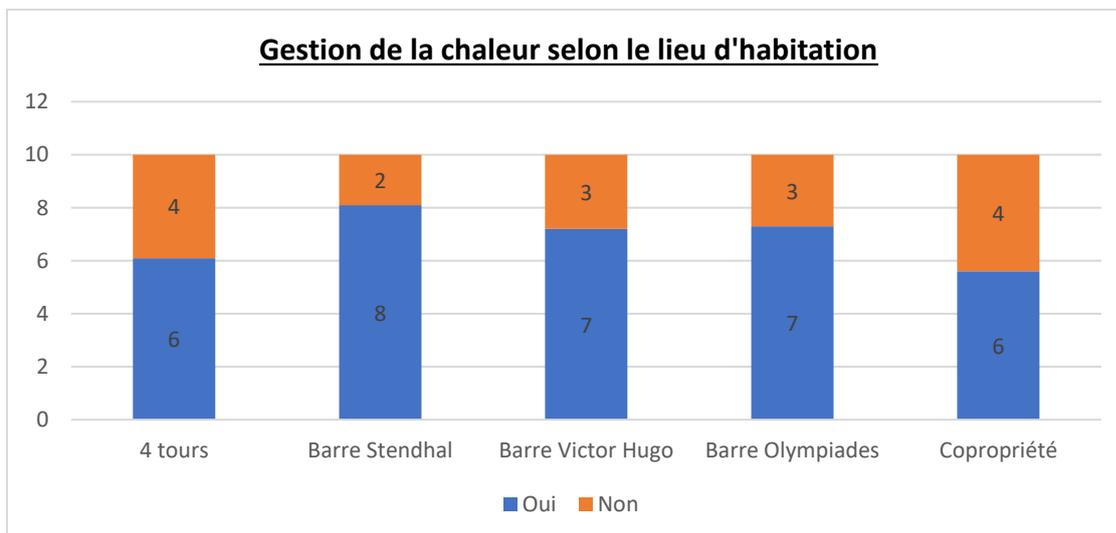
7 locataires sur 10 ont bénéficié du chèque énergie contre moins de 2 propriétaires sur 10.

## **4 - La gestion de la chaleur en période estivale**

### **4-1 Sept enquêtés sur dix disent avoir trop chaud dans leur logement en période estivale**



### **4-2 Une gestion de la chaleur qui diffère selon le lieu d'habitation**



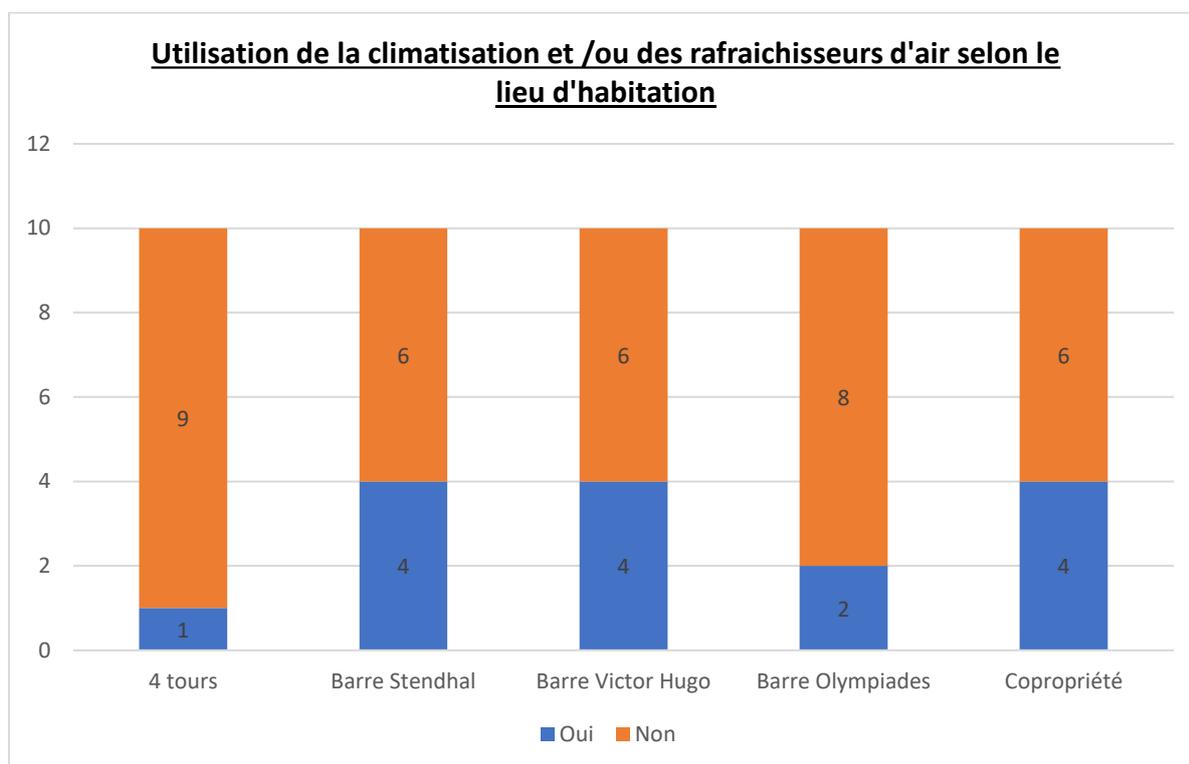
Les habitants de la barre Stendhal, suivi des habitants de la barre Victor Hugo et Olympiades sont ceux souffrant le plus de la chaleur en période estivale (7 à 8 personnes sur 10). Les habitants des 4 tours et de la copropriété semblent moins en souffrir.

Pour les habitants des 4 tours cela peut être dû à l'efficacité des travaux d'isolation effectués par la SDH.

### **4-3 Trois enquêtés sur 10 ont eu recours à une climatisation ou un rafraichisseur d'air (hors ventilateur)**

Les 7 personnes sur 10 n'ayant pas eu recours à ce type de dispositif évoquent des raisons économiques (3 fois sur 10) mais également le manque de besoin.

## Une utilisation différente des climatiseurs et rafraichisseurs d'air selon le lieu d'habitation



Les habitants des 4 tours sont ceux ayant eu le moins recours à une climatisation et/ou à un rafraichisseur d'air : 9 enquêtés sur 10.

**SYNTHESE**  
**LES HABITANTS ET LES QUESTIONS ENERGETIQUES**

**Préalables**

➤ **La gestion du chauffage dans les immeubles et la répercussion des coûts sur les locataires**

- ✓ Chauffage collectif urbain
- ✓ Entreprise en contrat : La compagnie de chauffage.
- ✓ Les locataires ne peuvent pas réguler la chauffe, mais peuvent cependant couper leurs radiateurs.
- ✓ Répercussions du coût du chauffage dans les provisions mensuelles
  - SDH régularisation en octobre
  - AIH régularisations en juillet.

➤ **Les travaux d'isolation des bâtiments**

- ✓ SDH : gros chantier d'isolation dans les 4 tours, les barres Stendhal et Victor Hugo.
- ✓ AIH, va engager des travaux d'amélioration au 2eme semestre 2024 sur la barre Olympiades

**Le chauffage et les températures dans les logements en période hivernale**

➤ **Seuls un tiers des enquêtés rencontrent des difficultés à chauffer leur logement en hiver**

➤ **Une bonne moitié n'a pas avoir réduit la température chauffe**

- ✓ Les enquêtés ayant réduit le chauffage évoquent
  - Avoir eu trop chaud
  - L'efficacité des travaux d'isolation des bâtiments.
- ✓ Les enquêtés ayant eu des problèmes de chauffe (3 sur 10) évoquent
  - Pour la moitié d'entre eux, un problème de coût
  - Pour 1/3 une insatisfaction liée à la température de chauffe imposée

➤ **Les habitants de la copropriété sont ceux ayant eu le moins de soucis à chauffer leur logement**

➤ **Les locataires ont eu proportionnellement un peu plus de difficultés à chauffer leur logement : 3 sur 10 contre 2 sur 10 pour les propriétaires.**

**Le chèque énergie**

➤ **2/3 des enquêtés ont déjà bénéficié du chèque énergie**

- ✓ Les habitants de la copropriété en ont moins bénéficié
- ✓ Les habitants de la barre Victor Hugo sont les plus nombreux à en avoir bénéficié
- ✓ Une aide plus largement versée aux locataires

## La gestion de la chaleur en période estivale

### Sept enquêtés sur dix disent avoir trop chaud dans leur logement en période estivale

- ✓ Les habitants de la barre Stendhal, suivi des habitants de la barre Victor Hugo et Olympiades sont ceux souffrant le plus de la chaleur en période estivale (7 à 8 personnes sur 10)
- ✓ Les habitants des 4 tours et de la copropriété semblent moins en souffrir.

### Trois enquêtés sur 10 ont eu recours à une climatisation ou un rafraichisseur d'air (hors ventilateur)

- ✓ Les 7 personnes sur 10 n'ayant pas eu recours à ce type de dispositif évoquent
  - Des raisons économiques (3 fois sur 10)
  - Le manque de besoin.
- ✓ Les habitants des 4 tours sont ceux ayant eu le moins recours à une climatisation et/ou à un rafraichisseur d'air : 9 enquêtés sur 10

# **PRECONISATIONS**

Les différentes préconisations, issues à la fois des retours des intervenants du quartier (professionnels, associations, conseil citoyen) mais également de travaux de recherche et d'expériences déjà existantes, tentent de donner davantage de pouvoir d'agir aux habitants en s'appuyant sur des dispositifs et actions non stigmatisants et portant sur les bonnes pratiques.

## **I – DEPLACEMENTS : SENSIBILISER ET HABITANTS ET FAVORISER LES MODES DE TRANSPORTS DOUX**

### **1 Favoriser et développer la pratique du vélo**

#### **1-1 S'appuyer notamment sur le guide de l'ADEME « Développer la culture du vélo dans les territoires »<sup>44</sup>**

Ce guide a été réalisé avec plusieurs acteurs de terrain et a été conçu pour accompagner pas à pas les collectivités dans la mise en place d'une stratégie de promotion du vélo. Il présente une stratégie en dix étapes, nourri d'exemples d'actions et accompagné d'un kit de communication, afin d'augmenter durablement la part modale du vélo sur tous les territoires.

##### *S'adapter à l'ensemble des profils*

Pour accompagner les collectivités dans la détermination d'une stratégie efficace et adaptée, l'ADEME distingue les principales cibles à toucher en trois principaux groupes :

- Les non-cyclistes : la cible la plus importante et la plus difficile à convaincre, pour laquelle des actions de sensibilisation au vélo représentent un bon point de démarrage
- Les cyclistes occasionnels : ils présentent un fort potentiel de conversion vers des cyclistes réguliers, avec pour cela le besoin de faire la promotion du vélo comme un moyen de transport autre que pour les loisirs
- Les cyclistes réguliers : ils ne représentent pas une cible à convaincre, mais sont sensibles à des campagnes de communication régulières pour les encourager à maintenir leurs efforts et leur pratique du vélo

##### *Sensibiliser à la pratique du vélo grâce à des messages adaptés*

Afin de développer la pratique du vélo, l'ADEME a déterminé des messages clés sur les bénéfices attendus centrés autour de 6 piliers majeurs : santé, environnement, efficacité, plaisir, économie, sécurité.

##### *Réaliser un plan d'actions simple et efficace*

Après avoir déterminé les cibles et les messages, l'ADEME recommande aux collectivités de mener des actions de sensibilisation à destination du grand public pour changer le regard porté

---

<sup>44</sup> <https://presse.ademe.fr/2021/06/lademe-devoile-son-nouveau-guide-developper-la-culture-velo-dans-les-territoires.html>

sur le vélo. Ces campagnes ont pour ambition de bousculer la perception des non-cyclistes notamment, et d'attiser la curiosité en démontrant que la pratique du vélo comporte beaucoup d'avantages en réduisant les freins qui y sont associés.

La mobilisation des publics est la deuxième étape à établir, avec des programmes d'animation pour inciter les habitants à se mettre au vélo. L'idée est de créer une communauté autour du vélo, pour présenter la pratique du vélo comme une activité collective, au travers de laquelle il est possible de partager des expériences. Pour ce faire, les collectivités peuvent s'appuyer sur de nombreux événements en lien avec le vélo afin de fédérer la population d'un territoire, comme la fête du vélo ou la journée sans voiture.

Enfin, un plan d'actions efficace doit passer par la promotion des actions et des dispositifs existants valorisant la pratique du vélo. Ce sont les actions inspirantes, dans lesquelles les habitants du territoire pourront se reconnaître et qui permettront à la pratique du vélo de se développer.

*Ainsi, au niveau du territoire Pontois, et plus particulièrement pour les habitants du QPV, il est nécessaire de continuer à développer les actions existantes et en imaginer de nouvelles*

#### Continuer à développer

- L'action de remise en selle déjà existante et permettant à des femmes notamment d'apprendre ou de réapprendre à faire du vélo sur des vélos classiques ou adaptés.
- Les actions de sensibilisation à la pratique du vélo telle que la fête du vélo.
- L'action « savoir rouler à vélo » dans les écoles

#### Nouvelles actions possibles

- Ramassage scolaire en « vélobus », type « Woodybus » ou triporteurs
- Mise à disposition de draisiennes ou vélos enfants au sein des écoles maternelles, ou même des crèches
- Création d'une « vélo-école »

## **1-2 Développer les aides financières pour l'achat d'un vélo**

Cela pourrait se faire notamment par la mise en place une aide sociale facultative du CCAS qui viendrait en complément des aides déjà existantes

## **1-3 Soutenir la création d'un atelier de réparation de vélos au sein du quartier**

- Soit en favorisant l'emploi des habitants du quartier
- Soit en valorisant la pratique déjà existante au sein de collectifs tels que les Repairs cafés<sup>45</sup>

Les repairs café sont des ateliers consacrés à la réparation d'objets et organisé à un niveau local sous forme de tiers-lieu, entre des personnes qui habitent ou fréquentent un même endroit. Ces personnes se rencontrent périodiquement en un lieu déterminé (par exemple un café, une salle des fêtes ou un local associatif) où des outils sont mis à leur disposition et où ils peuvent réparer un objet qu'ils ont apporté, aidé par des volontaires. Les objectifs de cette démarche alternative sont divers : réduire les déchets, préserver l'art de réparer des objets,

---

<sup>45</sup> A noter qu'un Repair café existe déjà au sein du centre social Jean Moulin

transmettre des connaissances, venir en aide aux ménages rencontrant des difficultés financières ou renforcer la cohésion sociale entre les habitants des environs.

#### **1-4 Trouver une solution de stockage pour les vélos qui sécurise les habitants**

Cette solution est à travailler en lien avec les bailleurs, GAM et les habitants. A noter qu'une enquête est actuellement en cours avec les bailleurs sociaux.

#### **1-5 Développer la sécurité des infrastructures cyclables**

Cela permettrait notamment de favoriser la pratique du vélo pour les femmes

### **2 Continuer à accompagner la mise en place de la ZFE en lien avec GAM**

#### **2-1 Continuer à informer les habitants sur la mise en place de la ZFE**

Cibler particulièrement les femmes et les personnes âgées

#### **2-2 Accompagner les habitants au changement de mode de transport**

Modes de transports doux : vélo, transports en commun, mais également l'achat d'un véhicule Crit'Air inférieur à 3, etc.

#### **2-3 Développer des actions d'autopartage**

Les études montrent que chaque personne utilise en moyenne la voiture 1h/jour et que celle-ci est stockée 23h/jour.

Ainsi il serait possible de développer l'autopartage

- Soit grâce à des plateformes type Citiz déjà existante sur le territoire
- Soit grâce à des plateformes favorisant le partage de véhicule entre particuliers et voisins.

### **3 Continuer à travailler sur la pratique de la marche**

#### **3-1 Sensibiliser à la pratique de la marche pour les adultes**

Ce sujet doit être travaillé en lien avec le facteur santé.

#### **3-2 Développer la pratique de la marche pour les enfants**

Peut-être travaillé notamment en remettant en place des pédibus.

Le pédibus correspond à un autobus pédestre, principalement utilisé dans le cadre du ramassage scolaire.

Les objectifs principaux du pédibus sont de :

- Limiter le recours à un véhicule motorisé
- Favoriser la santé des écoliers, leur équilibre physique et psychique
- Faire prendre conscience aux enfants qu'ils participent ainsi activement à la préservation de l'environnement et donner à ces derniers l'habitude quotidienne d'une activité physique sans risque de fatigue

## **II – ALIMENTATION : SENSIBILISATION A UNE ALIMENTATION DE QUALITE ET EN CIRCUIT COURT**

### **1 - Continuer les ateliers parents-enfants autour de l'alimentation en lien avec les centres sociaux**

En montrant le plaisir de cuisiner ensemble et les économies réalisées

### **2 - Sensibiliser à l'achat produits bruts et apprendre ou réapprendre à cuisiner**

Passer par le fait de

- Montrer que l'utilisation des produits bruts (même en conserve ou surgelés) ne prend pas plus de temps
- Réapprendre les saisons, notamment au niveau des fruits et légumes

### **3 - S'appuyer sur les associations et projets existants en France et sur le territoire**

#### **3-1 Les projets existants sur le quartier**

**Episol/La Mobile** qui compte effectuer de la sensibilisation à l'alimentation avec le recrutement d'un service civique

**Les paniers de l'Equytable et le jardin partagé** en communiquant davantage sur l'existence de ces derniers afin de trouver de nouveaux adhérents/participants

#### **3-2 L'association AequitaZ qui travaille sur la « justice » alimentaire, le droit alimentaire pour tous et sur la précarité alimentaire**<sup>46</sup>

AequitaZ est une « association nationale créée en 2012 pour « dépasser le sentiment d'impuissance généré par les peurs, les replis et les injustices de ce monde. Pour affirmer notre pouvoir d'agir et contribuer à un monde plus juste et plus doux. C'est pourquoi

---

<sup>46</sup> <https://www.aequitaz.org/>

*l'association expérimente des actions politiques et poétiques qu'elle essaime progressivement ».*

### **Le projet justice alimentaire**

*Selon AequitaZ « le droit à une alimentation de qualité, durable, juste pour le porte-monnaie des plus pauvres comme pour celles et ceux qui la produisent, est au fondement de notre contrat social et de notre lien à la terre. Se nourrir est un droit, donc devrait être un choix. Ce ne doit pas être une charité humiliante. C'est aussi un levier de transition écologique. Il n'y aura pas de justice alimentaire si nous ne cherchons pas à garantir également des revenus décents pour celles et ceux qui produisent notre alimentation »*

En 2020, l'association a rencontré des organisations de l'archipel des alternatives alimentaires qui travaillent à réformer et transformer le système alimentaire actuel. Des associations telles que VRAC, le Secours Catholique, les Jardins de Cocagne, le réseau des épiceries sociales UGESS et les CIVAM alliés au sein du projet TerritoireS à Vivres. Ils sont également rencontrés des collectivités territoriales qui travaillent sur leurs politiques de transition alimentaire au sein du programme TETRAA. Des personnes qui pensent et veulent expérimenter des formes de Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Ces différentes expériences, les ont invités à questionner les enjeux du système alimentaire français.

- Dénoncer le scandale du système alimentaire français qui favorise la surproduction, en dégradant la qualité de notre alimentation. L'interdépendance est forte entre des exploitations agricoles intensives soutenues par la FNSEA et la politique agricole commune, l'industrie de transformation des produits agro-alimentaires, la grande distribution et l'aide alimentaire qui constitue le bout de la chaîne et l'ultime débouché de ces productions. Cette filière de l'aide alimentaire, soutenue par la loi Garrot (présentée comme un outil de lutte contre le gaspillage alimentaire), favorise l'écoulement des invendus de la grande distribution et ouvre une niche fiscale pour cette dernière. Cette filière crée aussi de la honte : « C'est humiliant de recevoir de la (mal) bouffe sans pouvoir choisir ». Elle condamne les plus précaires à une alimentation de bout de chaîne, dans un système de distribution où la dignité et le choix ne sont pas toujours au rendez-vous.
- Politiser l'enjeu alimentaire. Selon Aequytaz, pour transformer un système, il faut le démonter pour mieux le comprendre de l'intérieur et dans toutes ses dimensions. C'est ce à quoi ils se sont employés, au sein des programmes Territoires à Vivres et TETRAA, pour permettre à chacun de prendre conscience des enjeux et des acteurs impliqués à chaque endroit du système. C'est cela qui permet de savoir où et comment agir, que cela soit à l'échelle locale ou nationale. Ce travail d'éducation populaire politique, a été réalisé avec des collectifs à Grenoble, Montpellier, Lyon, Toulouse, Marseille. L'association a contribué à recenser les problèmes rencontrés et à dessiner la « grande image » du système alimentaire. Ils ont mis en débat ces questions avec des citoyens, des institutions, des associations de l'économie sociale et solidaire. Des alliances inédites émergent progressivement, portant en elles les germes d'un mouvement social du droit à l'alimentation et de futures assemblées citoyennes de l'alimentation.
- Mettre les plus pauvres autour de la table L'association anime un carrefour de savoirs, en partenariat avec le Secours Catholique, pour faire de la recherche sur le sujet du choix à l'alimentation. La question des prix et des trop bas revenus / minimas sociaux

a été au cœur de nos explorations, mais également l'existence ou l'accessibilité à des lieux de distribution, selon que l'on habite en ville ou en campagne, dans un quartier isolé ou en plein centre-ville. Ils accompagnent l'association VRAC à mettre en place des collectifs d'adhérents dans leurs groupements d'achat pour questionner avec eux les injustices alimentaires. Ils ont mis en place des enquêtes sensibles avec des collectivités pour améliorer la prise de conscience, par les institutions elles-mêmes, des injustices alimentaires à travers le regard et les mots des premiers concernés.

- L'association plaide ainsi pour un droit à l'alimentation

Ils recherchent ainsi les voies pour faire exister, dans plusieurs régions de France, des assemblées citoyennes de l'alimentation, véritables clés de voûte démocratiques d'un système alimentaire territorialisé, incluant les personnes vivant la précarité alimentaire et porteuses de l'urgence de la transition écologique. Ces assemblées pourraient mettre à l'agenda local des propositions citoyennes et devenir des interlocutrices des politiques publiques de l'alimentation et de l'agriculture.

L'association souhaite également, dans des alliances élargies, contribuer à faire progresser un plaidoyer national et européen.

### **3-3 Le PAIT « projet alimentaire inter-territoriaux « de la grande région grenobloise<sup>47</sup>**

Le PAIT rassemble 9 territoires dont Grenoble Alpes Métropole et 3 acteurs socio-professionnels : le Réseau des Conseils de Développement de la région grenobloise, la Chambre d'Agriculture de l'Isère et le Collectif Autonomie Alimentaire de la région grenobloise.

La coopération de ces acteurs s'articule autour de plusieurs enjeux majeurs :

- ✓ La préservation et la reconquête du foncier agricole,
- ✓ Le maintien des agriculteurs et l'aide à l'installation ;
- ✓ Le soutien aux grands équipements qui développent les circuits de proximité, l'accompagnement des circuits de proximité ;
- ✓ Le développement de la part de produits locaux et biologiques dans la restauration collective (en lien avec la loi EGalim) ;
  - ✓ Une mise en cohérence des pratiques agricoles avec les enjeux sanitaires et de protection de l'environnement actuels ;
  - ✓ Enfin la mobilisation des acteurs du territoire, leur sensibilisation ainsi que celle des habitants.

Aujourd'hui les actions du PAIT centralisent en 4 grands axes :

- ✓ L'accompagnement à une restauration collective saine durable et responsable ;
- ✓ L'accompagnement au changement de comportement alimentaire, via le Mois de la Transition Alimentaire ;
- ✓ L'Observatoire et la Prospective 2050, pour se donner un cap.

---

<sup>47</sup> Source : <https://pait-transition-alimentaire.org/>

## **L'expérience du réseau de l'association VRAC**<sup>48</sup>

L'association VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) favorise le développement de groupements d'achats de produits de qualité (biologiques, éthiques, locaux) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et autres quartiers populaires. Sa mission est de permettre aux habitants de ces quartiers, ayant des revenus limités, d'accéder à une alimentation choisie et non contrainte, grâce à la vente des produits à prix coûtant. La construction historique des groupements avec les bailleurs sociaux permet à VRAC de toucher les habitants des quartiers tout en leur donnant la possibilité de prendre part au cœur du projet en choisissant les produits vendus, en participant aux distributions ou aux animations... VRAC permet ainsi aux habitants des quartiers populaires qui le souhaitent de s'inscrire dans un mode de consommation durable et engagé, reposant sur le collectif et les dynamiques locales. L'association a été créée en 2013 à Lyon et s'étend désormais sur de nombreux territoires français.

Les associations VRAC proposent chaque mois à la vente entre 40 et 70 références de produits. Les adhérents réalisent leur commande parmi les références sur une plateforme en ligne ou lors de permanences physiques dans les locaux des partenaires. VRAC se charge ensuite de commander les produits aux producteurs ou intermédiaires. Les produits sont réceptionnés sur la plateforme logistique de l'association puis répartis sur les lieux de distributions. Deux semaines après leur commande, les habitants viennent chercher leurs produits dans un centre social, une MJC, une association partenaire... Les commandes ne nécessitent pas de minimum d'achat ou d'engagement sur le long terme, les adhérents sont libres de commander des produits quand ils le souhaitent.

Les aliments vendus sont produits en agriculture biologique ou en agriculture paysanne, équitables et labellisés pour les produits d'hygiène et d'entretien. La gamme contient des féculents (pâtes, riz, farine...), des légumineuses (pois chiche, lentilles, haricots rouges...), des fruits secs et oléagineux, des produits frais et locaux en Les produits sont achetés en direct auprès de producteurs, de groupements de producteurs ou de petites entreprises pour les produits venant de l'étranger. Fonction des producteurs du territoire (œufs, pain, fromage, légumes...) et quelques produits transformés : coulis de tomate, huile d'olive, compotes sans sucres ajoutés, jus de fruits, huile d'olive... VRAC propose également des produits d'hygiène et d'entretien.

### **Les piliers du projet**

**Justice sociale et solidarité** : soit l'accès à une alimentation saine, digne et durable : en garantissant l'accès à des produits à prix coûtant et en rééquilibrant les injustices (monétaires et géographiques) puis en permettant au plus grand nombre de choisir son alimentation, pour garantir la dignité des personnes et lutter contre l'isolement social. La mixité sociale : en créant des lieux d'achat favorisant la cohésion sociale, à destination des personnes en situation de pauvreté en priorité mais qui soient aussi ouverts aux autres habitants des villes (moyennant une marge de 10% et une adhésion annuelle de 30€). La solidarité avec les

---

<sup>48</sup> Source : <https://vrac-asso.org/notre-reseau/>

producteurs : en développant des circuits de distribution durables et en achetant les produits aux prix souhaités par les producteurs sans négociation de la part de VRAC

Démocratie alimentaire : La mise en place d'un projet collectif et émancipateur : en permettant aux habitants d'accéder à des produits soigneusement sélectionnés suivant leurs moyens, pratiques, croyances, besoins et d'être informés sur la provenance et les conditions de production des produits qu'ils achètent pour reprendre le pouvoir sur leur alimentation.

Ecologie et santé : Encourager la promotion de la santé : en donnant la possibilité de consommer des produits sains, à travers une approche positive de la diversification alimentaire et prenant en compte les déterminants de santé. Permettre aux adhérents de s'inscrire dans une démarche écologique : en consommant des produits en vrac et issus des circuits courts et locaux

### **Le travail d'animation et de sensibilisation dans les quartiers**

Visite chez les producteurs

Animations autour de la cuisine et concours de cuisine

## **III – ENERGIE : SENSIBILISER LES HABITANTS A LA GESTION DU CHAUFFAGE ET DE LA CHALEUR**

### **1 - Sensibiliser et accompagner les habitants à la gestion du chauffage et aux économies d'énergie**

#### **1-1 Création d'appartements pédagogiques**

Ces appartements pourraient être animés par des habitants en service civique et permettant de sensibiliser aux économies d'énergies et aux écogestes.

Objectif : sensibiliser les habitants et les personnes potentiellement exposées à la précarité énergétique et leur apporter des réponses pratiques, faciles à mettre en œuvre dans leur quotidien : astuces sur les équipements, le chauffage, l'éclairage, les veilles, la qualité d'air intérieur, les produits ménagers naturels, l'éducation budgétaire, la gestion de ses déchets ...

#### **1-2 Accompagnement à la maîtrise de l'énergie via le dispositif SOLENI d'ULISSE Energie**<sup>49</sup>

ULISSE est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif au capital variable (CSIC), qui existe depuis 1984 ayant pour objectif de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. L'accompagnement individualisé et contractualisé se réalise dans le cadre de mises en situation de travail au sein des différentes activités que propose le groupe. Son action s'inscrit pleinement dans le champ de l'économie sociale et solidaire et s'appuie sur un ensemble de Structures d'insertion par l'Activité Economique

---

<sup>49</sup> Source : <https://www.ulisse38.com/10227-maitrise-de-l-energie.htm>

Le dispositif SOLENI a pour objet d'accompagner ménages en difficulté de paiement, en situation d'inconfort, en privation de chauffage au travers de visites à domicile afin de :

- Réaliser un diagnostic sociotechnique
- Les sensibiliser aux économies d'énergie
- Les accompagner dans la maîtrise de leur consommation
- Installer des matériels économes dans leur logement
- Effectuer des "petits" travaux de confort thermique
- Les orienter vers d'autres dispositifs d'aide ou d'intervention

Ce service s'inscrit dans un processus global d'accompagnement des ménages.

#### L'accompagnement s'inscrit

- Dans une relation neutre et symétrique entre l'intervenant et le bénéficiaire.
- Dans une considération de la parole du bénéficiaire qui est le guide dans son logement.
- Dans une meilleure appropriation des systèmes économes par la co-installation.
- Dans le cadre l'innovation et de l'insertion sociale.
- Dans la participation à des enjeux collectifs de maîtrise de l'Energie et de réchauffement climatique.

#### L'accompagnement permet

- Une diminution des recours aux aides financières
- Baisse des demandes d'aides facultatives (CCAS), Baisse des demandes FSL charges courantes (Conseil Général)
- Une diminution des coûts liés aux impayés de facture
- Baisse des coûts de fonctionnement liés aux contentieux et recouvrements, Baisse des coûts de fonctionnement liés à la pose des limiteurs de puissance et des coupures
- Une diminution des coûts liés aux impayés de factures du couple « loyer+charges »
- Baisse des coûts de fonctionnement liés aux contentieux et recouvrements, Baisse des coûts de fonctionnement liés aux procédures d'expulsion
- Une amélioration de la qualité des logements
- Réappropriation du logement par les ménages, cohésion sociale
- Un accompagnement de manière complémentaire les ménages
- Dispositif s'inscrivant pleinement dans l'accompagnement des ménages réalisés par les travailleurs sociaux, Service complétant l'approche collective et créant une synergie d'acteurs sur un territoire
- La récupération des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- Programmes SLIME de « lutte contre la précarité énergétique » portées par les collectivités éligibles aux CEE (15€ pour 1MWhcumac vendu entre 4 et 5€).

## **IV – PRECONISATIONS GLOBALES**

- Faire un mélange de publics dans les actions de sensibilisations
- Pour les jeunes partir sur le prisme du loisir
- Valoriser dans l'ensemble des actions le gain financier effectué
- Partir des enfants pour sensibiliser les parents

- Utiliser la gestion des déchets et donc le cadre de vie comme porte d'entrée sur les autres questions environnementales

## **V – FINANCEMENTS POSSIBLES**

### **1 - Le Fonds d'accompagnement social aux transitions (FAST) de GAM<sup>50</sup>**

Le FAST de Grenoble Alpes Métropole vise à accompagner et aider les publics les plus fragiles dans leurs besoins engendrés par le changement climatique. Il est ouvert aux associations et autres acteurs du champ social sur les enjeux liés au changement climatique, plus largement aux enjeux écologiques et aux besoins futurs des populations qui seront engendrés par le changement climatique.

Pour pouvoir être financées les actions doivent répondre aux objectifs posés par la délibération cadre de GAM et s'inscrire dans l'un des quatre axes suivants :

1. Renforcer les solidarités de proximité et les résiliences sociales locales en lien avec la transition écologique
2. Soutenir des actions d'éducation populaire en lien avec les enjeux des transitions
3. Soutenir des actions de sensibilisation, de médiation et d'éducation en rapport aux nouveaux usages et occupations des espaces naturels
4. Faciliter l'accès aux droits, aux aides et aux dispositifs en lien avec les transitions, en particulier les dispositifs métropolitains.

### **2 - L'appel à projet « AVELO »<sup>51</sup>**

L'appel à projet AVELO qui concerne les communes de moins de 100 000 habitants a comme objectif d'accompagner les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables pour développer l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien.

Financé par le dispositif des certificats d'économies d'énergies, il vise

- Le soutien à la construction de politiques cyclables via le financement d'études,
- L'expérimentation de services vélo dans les territoires
- L'animation et à la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle d'un territoire et au recrutement d'un chargé de mission vélo/mobilités actives pour les mettre en œuvre.

---

<sup>50</sup> <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/696-le-fonds-d-accompagnement-aux-transitions.htm>

<sup>51</sup> <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230731/avelo-3-1r-releve>

# **ANNEXE 1 Grille d'entretien**

## **I – IDENTITE DE LA PERSONNE**

### **1 - Genre, âge, composition du foyer, ancienneté sur le quartier**

#### Genre

- Homme
- Femme
- Autres

#### Age

- 15/24 ans
- 25/34 ans
- 35/49 ans
- 50/59 ans
- 60/74 ans
- 75 ans et plus

#### Composition du foyer

- Vit seul
- Vit en couple sans enfant à charge
- En couple avec enfants à charge
- Seul avec enfants à charge
- vit avec sa famille

Pour les familles : Nombre d'enfants :

#### Ancienneté sur le quartier

- Moins d'un an
- 1 à 5 ans
- Plus de 5 ans

## **2 – Statut et typologie du logement/du foyer**

#### Statut

- propriétaire
- Locataire
- Parc privé
- Parc social

#### Typologie du logement

- Studio
- T1
- T2
- T3
- T4
- T5 et plus

### **3 - Statut vis-à-vis de l'emploi et de l'activité et distance lieu domicile travail et profession**

#### Statut

- CDI ou fonctionnaire
- CDD ou Intérimaire
- Demandeur d'emploi
- Retraité
- Indépendant/profession libérale
- Scolarisé/en formation
- Sans activité (ex : parent au foyer, invalidité)

#### **Quelle est ou était votre profession ?**

- Artisan commerçant
- Cadre/profession intellectuelle supérieures
- Profession intermédiaire
- Ouvrier/
- Autre

#### **Quelle est la distance entre votre domicile et votre lieu de travail ou d'étude ?**

- Moins de 5 km
- 5 à 10 km
- Plus de 10 km

## **II POSITIONNEMENT FACE AUX QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES**

#### **Quel est votre rapport avec l'environnement et l'écologie ?**

- je ne m'y intéresse pas
- je m'y intéresse un peu
- je m'y intéresse
- je m'y intéresse et modifie mon mode de vie
- sans avis

#### **Quel est, selon vous, votre niveau de connaissance des enjeux environnementaux de 1 (aucune connaissance) à 10 (connaissance parfaite) ?**

- 1    2    3    4    5    6    7    8    9    10

**III MOBILITE ET DEPLACEMENT/les habitants et les questions de mobilité et de déplacement**

**Comment vous déplacez vous pour aller travailler, pour aller étudier ou pour vos recherches d'emploi ? (Maximum deux ou trois réponses dans le classement par ordre d'utilisation la plus fréquente)**

	Réponse 1	Réponse 2	Réponse 3
Voiture			
Voiture électrique/hybride			
Vélo (personnel ou location)			
Trottinette, roller, skate (personnel ou location)			
2 roues motorisés (moto, scooter)			
Transports en communs			
Marche à pied			
Covoiturage			
Autres			

**Comment vous déplacez vous pour aller faire vos courses ? max 2-3 réponses par ordre d'utilisation la plus fréquente**

	Réponse 1	Réponse 2	Réponse 3
Voiture			
Voiture électrique/hybride			
Vélo/trottinette (personnel ou location)			
2 roues motorisés (moto, scooter)			
Transports en communs			
Marche à pied			
Covoiturage			
Non concerné			

**Comment vous déplacez vous pour vos loisirs ou pour les activités de vos enfants (école, extrascolaire etc.) ? même système que les deux questions précédentes**

	Réponse 1	Réponse 2	Réponse 3
Voiture			
Voiture électrique/hybride			
Vélo/trottinette (personnel ou location)			
2 roues motorisés (moto, scooter)			
Transports en communs			
Marche à pied			
Covoiturage			

**Depuis un an, avez-vous modifié votre manière de vous déplacer ?**

Oui

Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles)

- Changement de trajet (déménagement, nouvel emploi, etc...)
- Mon ancien moyen de transport est tombé en panne
- L'essence est trop chère
- Pour l'environnement

Non

*Si réponse non*

**Souhaitez-vous le faire ? (Plusieurs choix possibles)**

Oui

Pourquoi

- Gagner du temps
- Pour plus d'autonomie
- Raison écologique
- Raison économique
- Pour la ZFE

Autre, précisez \_\_\_\_\_

Non

**Connaissez-vous la classification Crit'Air pour les véhicules ?**

Oui

Non

*Si réponse oui à la question précédente*

**Pouvez-vous nous donner les numéro(s) Crit'Air de votre ou vos véhicule(s) ?**

**Véhicule 1**

- Aucun
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

**Véhicule 2**

- Aucun
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

**Véhicule 3**

- Aucun
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

**IV L'ALIMENTATION- Les habitants et les questions d'alimentation**

**Êtes-vous satisfait de la manière dont vous mangez (quantité, qualité) de 1 à 10 (1 pas satisfait 10 très satisfait)**

- 1    2    3    4    5    6    7    8    9    10

**Est-ce que vous privilégiez des aliments respectueux de l'environnement par exemple bio, local ou protéines végétales ?**

- Oui
- Non

*Si non pourquoi ? (Plusieurs choix possibles)*

- Trop cher
- Ça ne m'importe pas
- Je n'aime pas, ma famille n'aime pas
- Je digère mal
- Je n'en trouve pas dans le commerce où je fais mes courses
- Autre, précisez \_\_\_\_\_

**Connaissez-vous l'épicerie Episol ?**

- Oui je l'utilise
- Oui mais je ne l'utilise pas
- Non je ne connais pas

**Connaissez-vous les paniers de l'Equytable au centre social Irène Joliot Curie ?**

- Oui je j'en bénéficie régulièrement
- oui mais je ne souhaite pas/plus en bénéficier
- Non je ne connais pas

*Si la personne ne souhaite pas/plus en bénéficier, pourquoi*

- Raison économique
- La logistique ne me convient pas
- Le contenu des paniers ne me convient pas
- Autre, précisez \_\_\_\_\_

**Avez-vous une parcelle au sein des jardins familiaux situé à côté du canal et dans l'ancien collègue des Iles de Mars ?**

- oui
- Non

**Faites-vous partie du collectif de jardiniers du jardin partagé situé au cœur du quartier ?**

- oui
- Non

**Est-ce que vous possédez un jardin potager (autre que ceux cités ci-dessus) ?**

- oui
- Non

**Où est ce que vous faites vos courses alimentaires et à quelle fréquence ?**

	Une à plusieurs fois par semaine	Une à plusieurs fois par mois	Je n'y vais pas
Hyper et Supermarché			
Marché			
Commerces de proximité (boucherie, épicerie, etc...)			

**Votre fréquence de consommation de viande rouge par semaine**

- Tous les jours
- 2 à 4 fois par semaine
- Une fois par semaine
- Moins d'une fois par semaine
- Jamais

**Avez-vous, au cours de cette dernière année diminué votre consommation de viande et/ou de poisson ?**

- Non
- Oui

*Si oui pourquoi ? (Plusieurs réponses possibles)*

- Raison écologique
- Raison économique
- Santé
- Autre, précisez \_\_\_\_\_

**V - L'ENERGIE – Les habitants et les questions énergétiques**

**Rencontrez-vous des difficultés à chauffer votre logement**

- Oui
- Non

*Si oui pour quelle(s) raisons ? (Possibilité de cocher plusieurs cases)*

- Coût
- Logement mal isolé
- pas satisfait de la température de chauffe imposée
- Autre, précisez \_\_\_\_\_

**Avez-vous déjà bénéficié du chèque énergie ?**

- Oui
- Non

**Cet été et/ou l'été dernier avez-vous eu trop chaud dans votre logement ?**

- Oui
- Non

**Avez-vous eu recours à un dispositif de rafraîchissement (ex : clim, rafraîchisseur d'air) hors ventilateurs**

- Oui
- Non

Si non pourquoi ?

- Raison économique
- Raison écologique
- Trop compliqué techniquement
- Autre, précisez

## **ANNEXE 2 Définitions**

### **Indice de jeunesse**

Nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus 60 ans.

Un indice autour de 1 indique que les 60 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux personnes âgées, plus il est élevé plus il est favorable aux jeunes.

### **Taux d'emploi (définition INSEE)**

Rapporte le nombre de personnes en emploi à la population totale.

### **Les emplois précaires au sens de l'INSEE,**

Il s'agit des CDD, de l'intérim, des emplois aidés, des apprentis et aides familiaux.

### **La population active**

Regroupe les personnes en emploi et les personnes au chômage.

### **Taux d'activité (définition INSEE)**

Rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante. Le nombre d'actif est constitué du nombre de personnes en emploi auxquels on rajoute les demandeurs d'emploi.

### **Les chômeurs au sens du recensement de la population**

Il s'agit, d'une part des personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail, et d'autre part des personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

### **Taux de chômage (recensement)**

Le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement.

### **Revenu médian**

Le revenu médian est celui qui divise la population en deux parties égales. La moitié a un revenu supérieur à ce revenu, et l'autre moitié un revenu inférieur.

### **Le seuil de pauvreté ou taux de pauvreté au sens de l'INSEE**

Le seuil de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à 60 % du revenu médian (à noter que quand le niveau de vie médian baisse d'une année sur l'autre, automatiquement le seuil de pauvreté baisse aussi). Le seuil de pauvreté est parfois fixé à 40% ou 50% du revenu médian – cela donne à voir différents degrés de pauvreté, 40% étant le plus extrême. Pour notre analyse nous utilisons le seuil à 60% du revenu médian qui est utilisé par INSEE.